



HAL
open science

Chapitre V – Les espaces funéraires

Laurence Tranoy, Frédérique Blaizot, Valérie Bel, Patrice
Georges-Zimmermann

► **To cite this version:**

Laurence Tranoy, Frédérique Blaizot, Valérie Bel, Patrice Georges-Zimmermann. Chapitre V – Les espaces funéraires. Gallia - Archéologie de la France antique, 2009, Pratiques et espaces funéraires de la Gaule durant l'Antiquité, 66 (1), pp.253-310. 10.3406/galia.2009.3376 . hal-01911022

HAL Id: hal-01911022

<https://hal.science/hal-01911022>

Submitted on 7 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

LES ESPACES FUNÉRAIRES

Sous la direction de Laurence TRANOY,
Frédérique BLAIZOT, Valérie BEL et Patrice GEORGES

LES LIEUX DES COMMÉMORATIONS

Supports de la mémoire et de la commémoration orchestrées par la communauté, les tombes antiques ne sont pas isolées dans des lieux clos destinés au recueillement. Les emplacements choisis pour recevoir les sépultures sont le plus souvent des espaces ouverts, traversés, au contact des vivants ; ce modèle doit parfois être nuancé quand les aires sépulcrales sont reléguées dans des zones délaissées.

CONTEXTES URBAINS ET CONTEXTES RURAUX

Les travaux menés tant sur les espaces funéraires que sur la Gaule en général et plus largement sur l'Empire romain s'accordent sur le caractère souvent artificiel des différenciations entre l'univers urbain et le contexte rural. Villes et campagnes entretiennent des liens étroits ne serait-ce que par la position des notables, membres de l'élite municipale et grands propriétaires terriens. La multiplicité des pratiques funéraires dépasse ainsi cette distinction, le monde des morts étant fort comparable d'un environnement à l'autre : monumentalité des sépultures de notables placées le long des voies périurbaines ou associées à des domaines en position remarquable, parfois aussi au bord des routes et tombes regroupées dans des secteurs abandonnés ou de médiocre qualité – ruines urbaines, terres impropres à la culture ou inondables –, pour ne citer que les cas extrêmes d'un large panel. Cependant le traitement de la documentation impose, pour des raisons de clarté,

d'envisager successivement l'espace urbain et l'espace rural, au moins pour les aspects qui ont trait à l'implantation des zones funéraires.

LES ENSEMBLES FUNÉRAIRES SITUÉS EN PÉRIPHÉRIE D'AGGLOMÉRATION

Les espaces dévolus aux morts dans le monde antique sont, par principe, distincts de l'espace urbain. À Rome, dès le ^ve s. av. J.-C., une disposition de la loi des XII Tables, maintes fois citée, rend illicite inhumations et crémations à l'intérieur de la ville (Cicéron, *De Legibus*, 2, 23, 58) ²². Les villes des provinces occidentales ont pu posséder également des lois locales gravées sur des plaques de bronze (Jacques F., 1992). Quelques documents, découverts en Espagne principalement, attestent l'existence de ces constitutions écrites ; ainsi la loi de la colonie d'*Urso* en Bétique interdit l'ensevelissement dans le périmètre urbain (*CIL*, II, 5439a, LXXII-LXXIII-LXXIV). Mais ces pièces épigraphiques sont extrêmement rares en raison du remploi dès l'antiquité du matériau. En Gaule, nulle source écrite de ce type n'est connue mais les données archéologiques confirment l'application de cette règle en même temps qu'une continuité des usages puisque, d'après les sources disponibles, les agglomérations laténiennes pratiquaient généralement la même dissociation spatiale, qu'il s'agisse d'*oppida*

22. Contrairement à ce qui est parfois écrit, le texte de Cicéron ne fait nulle mention du *pomerium* : « *Hominem mortuum, inquit lex in XII in urbe ne sepelito ne urito* ».

(Bibracte en Saône-et-Loire, Titelberg au Luxembourg) ou de villages ouverts (Feurs dans la Loire, Acy-Romance dans les Ardennes) ²³.

À Rome, l'espace urbain est protégé, conformément à un rituel d'époque archaïque, par le *pomerium*, limite située selon la règle le long des murailles (Magdelain, 1976 ; Liou-Gille, 1993) et qui définit la première *Vrbs* palatine décrite par Tacite (*Annales*, XII, 24). Dans l'Antiquité, plusieurs auteurs ont cherché l'origine et le sens de ce mot lié au déroulement des rites de fondation (Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, XIII, 14 ; Plutarque, *Vie de Romulus*, 11, 1-5 ; Tite-Live, *Histoire romaine*, I, 44, 3-5 ; Varron, *De Lingua latina*, 5, 143 : textes rassemblés et traduits dans Letoublon, 1987, p. 308-319). À Rome, la ligne pomériale dont le tracé a évolué au fil de l'histoire, a pour fonction de préserver l'intégrité du sol sur lequel sont pris les auspices urbains et qui ne peut recevoir ni armes, ni tombes. En l'absence de rempart, des bornes matérialisent cette frontière intangible. Le mot *pomerium* est parfois employé de manière abusive, en contexte provincial, pour désigner cette lisière que les zones funéraires définissent en négatif entre des villes, la plupart du temps dépourvues d'enceintes, et les espaces qu'elles accordent à leurs morts ; ce terme n'a pourtant aucune légitimité hors de Rome.

Dans le cadre d'une mégapole comme Rome, il est évident que l'urbanisme s'est rapidement étendu au-delà de la limite pomériale même si celle-ci a connu des évolutions au cours du I^{er} s. Derrière cette ligne sacrée s'étend le *suburbium* dont la définition fut récemment examinée par X. Lafon (Bedon dir., 1998 ; Lafon, 2001a et 2002). N. Purcell s'était déjà penché sur le cas, particulièrement complexe, des faubourgs de Rome et de la place accordée aux sépultures (Purcell, 1987). À Rome, la couronne péri-phérique, vouée avant tout au monde des morts, foisonne cependant d'occupations de diverses natures : jardins maraîchers, résidences de l'aristocratie ainsi que toute une gamme d'habitats. Certaines zones sont surpeuplées et on connaît l'exemple de l'Esquilin où une ample opération immobilière absorba tout un quartier dévolu aux tombes (Horace, *Satires*, I, 8). Des situations semblables ont pu exister dans les provinces occidentales, mais il est évidem-

ment difficile de prouver la destruction de tombes, surtout non monumentales, en l'absence de sources écrites. À Salona, capitale de la province de Dalmatie, la croissance urbaine aurait, selon N. Cambi, provoqué la disparition de sépultures du Haut-Empire (Cambi, 1987). A. Roth Congès souligne à ce sujet la faiblesse de la documentation et évoque ces grandes villes où l'accroissement des faubourgs n'évince pas les tombes mais les intègre au contraire dans un paysage hétérogène (Roth Congès, 1990). Les camps de légionnaires et auxiliaires de Mayence-Weisenau constituent un autre cas particulier où les tombes gênant l'extension des *canabae legionis* furent détruites (Gabelmann, 1987).

En Gaule, hormis le cas de Lyon qui s'est étendue dès le I^{er} s., au-delà d'une hypothétique limite urbaine initiale autour du plateau de Fourvière (Desbat, 2007, p. 188), nombreuses sont les villes, à l'instar d'Autun, qui n'ont jamais totalement occupé l'assiette prévue à l'origine. Pour l'heure, il n'existe pas de témoignage patent d'un recouvrement de zone sépulcrale par une extension des quartiers d'habitation dans les faubourgs. Marseille, où des tombes d'époque archaïque pourraient avoir été couvertes par l'extension de la ville (Moliner, 2001, p. 342 et 2003, p. 242), offre un cas de figure particulier, hors du champ chronologique de notre étude.

LES ENSEMBLES FUNÉRAIRES RURAUX

Dans la moitié sud de la Gaule, Auvergne comprise, les ensembles funéraires ruraux du Haut-Empire, sont le plus souvent constitués de petits groupes de deux à un peu plus d'une dizaine de structures, ou bien de structures isolées, réparties dans le finage des domaines, à proximité de voies, chemins ou de limites parcellaires. C'est le cas par exemple sur le site des Girardes à Lapalud (Vaucluse), où les structures funéraires se trouvent dans les champs, aux abords des fossés (Boissinot, 2001 ; Blaizot *et al.*, 2001), et sur la plupart des sites de Limagne en Auvergne (Biopôle à Saint-Beauzire, Pré Guillot à Malintrat, la Buyre à Chappes ou Rochefort à Gerzat). On a ainsi l'image d'une relative dispersion et d'une juxtaposition de plusieurs espaces funéraires utilisés par un même groupe, sur une courte durée, et dont certains sont synchrones (Bel *et al.*, 1993), sans que l'on soit pour l'instant en mesure de déterminer le statut de ces différents espaces. En outre, ce mode de répartition entraîne de grandes difficultés à repérer les structures funéraires ; cet écueil doit être pris en compte dans l'évaluation de nos corpus. Par ailleurs, les modalités d'investigation

23. Sur le site d'Aulnat/Gandaillat (Puy-de-Dôme) toutefois, les sépultures, initialement séparées de l'habitat par un fossé, gagnent les secteurs occupés par les activités domestiques, dans le deuxième quart du II^e s. av. J.-C. Dans la seconde moitié du même siècle, elles sont totalement insérées dans la trame d'occupation domestique, respectant l'orientation des palissades qui délimitent les différentes activités (étude inédites de C. Vermeulen, F. Blaizot, Y. Deberge). *L'oppidum* de Gondole compte aussi des inhumations au I^{er} s. av. J.-C.

archéologique, soumises aux emprises des aménagements, ne laissent entrevoir qu'une toute petite portion de l'organisation générale de chaque site. Dans ces conditions, la relation entre un groupe de structures funéraires et un habitat donné ou une partie précise de l'habitat ne peut que rarement être établie.

C'est le cas de la plupart des sites du corpus et seuls les secteurs soumis à un développement économique rapide et extensif ont bénéficié d'une investigation suffisante pour nous offrir une vision large de l'organisation de l'habitat.

Ainsi, à Saint-Priest dans le Rhône²⁴, plusieurs opérations successives d'archéologie préventive ont porté sur une surface totalisant 120 000 ha, reflétant une image étonnante de l'organisation funéraire à la campagne (fig. 185). Ces opérations ont révélé plusieurs petits lots de structures funéraires, dispersés dans le finage d'un habitat rural. Au lieu-dit les Luèpes, cinq structures (deux à trois bûchers et deux dépôts de résidus), datées de la fin du I^{er} s. à la première moitié du II^e s. apr. J.-C., sont groupées sur une surface de 200 m², dans un secteur matérialisé à l'est par un fossé orienté nord-sud et au sud par un fossé orienté est-ouest (fig. 186). L'emprise décapée sur la ZAC des Feuilly livre huit structures funéraires, dont un groupe de cinq structures liées à la pratique de la crémation à 120 m au sud (un bûcher, un dépôt de résidus et trois de nature, primaire ou secondaire, indéterminée), attribués à la seconde moitié du I^{er} s. Les deux autres sont dispersées : un dépôt de crémation en fosse daté de la première moitié du I^{er} s. (DP4034) et une inhumation de la seconde moitié du I^{er} s. (SP3116) sont respectivement situés à 170 m au nord-est et à 100 m à l'est de cet ensemble. Enfin, à environ 800 m au sud-est, un dépôt de crémation de la première moitié du I^{er} s. de notre ère est isolé (DP289). À près de 800 m au nord-ouest des Feuilly (mail central/rue Minerve), se trouve une petite installation datée de la fin I^{er} s.-début II^e s. à laquelle succède une occupation plus importante dans le troisième quart du IV^e s. Sur la ZAC des Hauts de Feuilly, des installations rurales, constituées de bâtiments, de foyers en fosse, de fosses, de drains et d'un puits, datées de la fin du I^{er} s. sont situés à 500 m des structures funéraires des Luèpes et à 300 m de celles des

Feuilly. Enfin, des petites fosses pauvres en matériel, des fosses de plantation et de nombreux artefacts de surface sont dispersés dans toutes les zones explorées, laissant supposer que nous sommes en plein champ et que le réseau parcellaire, déterminé par des fossés fonctionne bien à l'époque romaine.

Les informations relatives à l'établissement rural étant très lacunaires en raison de leur situation en limite d'emprise, il est difficile de mettre en relation ces occupations et l'on peut se demander si les différents espaces funéraires ne correspondent pas à deux établissements, en supposant que l'emprise de l'opération archéologique a touché un secteur dans lequel ils se télescopaient. D'autres opérations archéologiques permettent cependant de proposer le modèle de la multiplicité des lieux funéraires comme caractéristique du monde rural. On peut citer l'exemple de Rochefort, sur la commune de Gerzat (Puy-de-Dôme), où un dépôt de crémation de la seconde moitié du I^{er} s. est isolé à une distance de 80-100 m d'un groupe de 21 dépôts de même type, datés du milieu du I^{er} s. au milieu du II^e s.

L'éclatement des lieux funéraires est illustré, en Languedoc, par le site de Soumaltre à Aspiran (Thernot *et al.*, 2004) (fig. 187). Un ensemble de 28 tombes (I^{er} s.-début II^e s. apr. J.-C.) a été mis au jour de part et d'autre de la voie nord-sud reliant Cessero/Saint-Thibéry à Condatomagus/Lodève, à 100 m au nord d'une ferme-auberge. Un groupe de deux tombes de même période a été reconnu à 40 m de la voie et de l'espace funéraire, près d'un fossé de limite parcellaire en marge d'un atelier de potier. Par ailleurs, les vestiges d'un petit monument situé au centre d'un enclos doté de pilastres, établi le long de la voie à 100 m au nord de l'ensemble funéraire, signaleraient la présence d'un mausolée. Le caractère funéraire de cet aménagement n'est toutefois étayé par aucun indice probant (Thernot *et al.*, 2004, p. 221). Enfin, une tombe d'enfant a été mise en évidence près du chai de l'établissement.

Il en est de même sur le site des Girardes ; un groupe de dépôts de crémation est situé à la croisée de deux fossés dans le courant du I^{er} s. (Blaizot *et al.*, 2001, fig. 6, p. 280), tandis qu'un deuxième, fréquenté jusque dans le III^e s. se situe à un peu moins de 400 m à l'angle formé par deux axes de la cadastration au beau milieu des vignes (cadastre B d'Orange). Au Bas-Empire, un ensemble funéraire à inhumations est créé en bordure d'un fossé, dans le vignoble, à proximité du premier groupe de crémations. On remarque qu'ici, les ensembles funéraires sont nettement implantés dans la partie du domaine qui est liée à l'exploitation agricole.

24. Opérations menées par l'Afan/Inrap : ZAC des Perches en 1995 et 1996 par P. Hénon ; dépôt du tramway en 1997 par J.-L. Joly ; ZAC des Feuilly en 1997 par J.-L. Joly, 1999 par C. Ramponi et 2000 par P. Hénon et C. Ramponi ; bassins Minerve-Europe en 1998 par C. Bellon ; les Luèpes, boulevard urbain est, en 1998 par C. Ramponi ; ZAC des Hauts de Feuilly en 1999 par C. Ramponi, en 2000 par G. Ayala et par P. Jacquet ; mail central/rue Minerve en 2000 par G. Ayala.

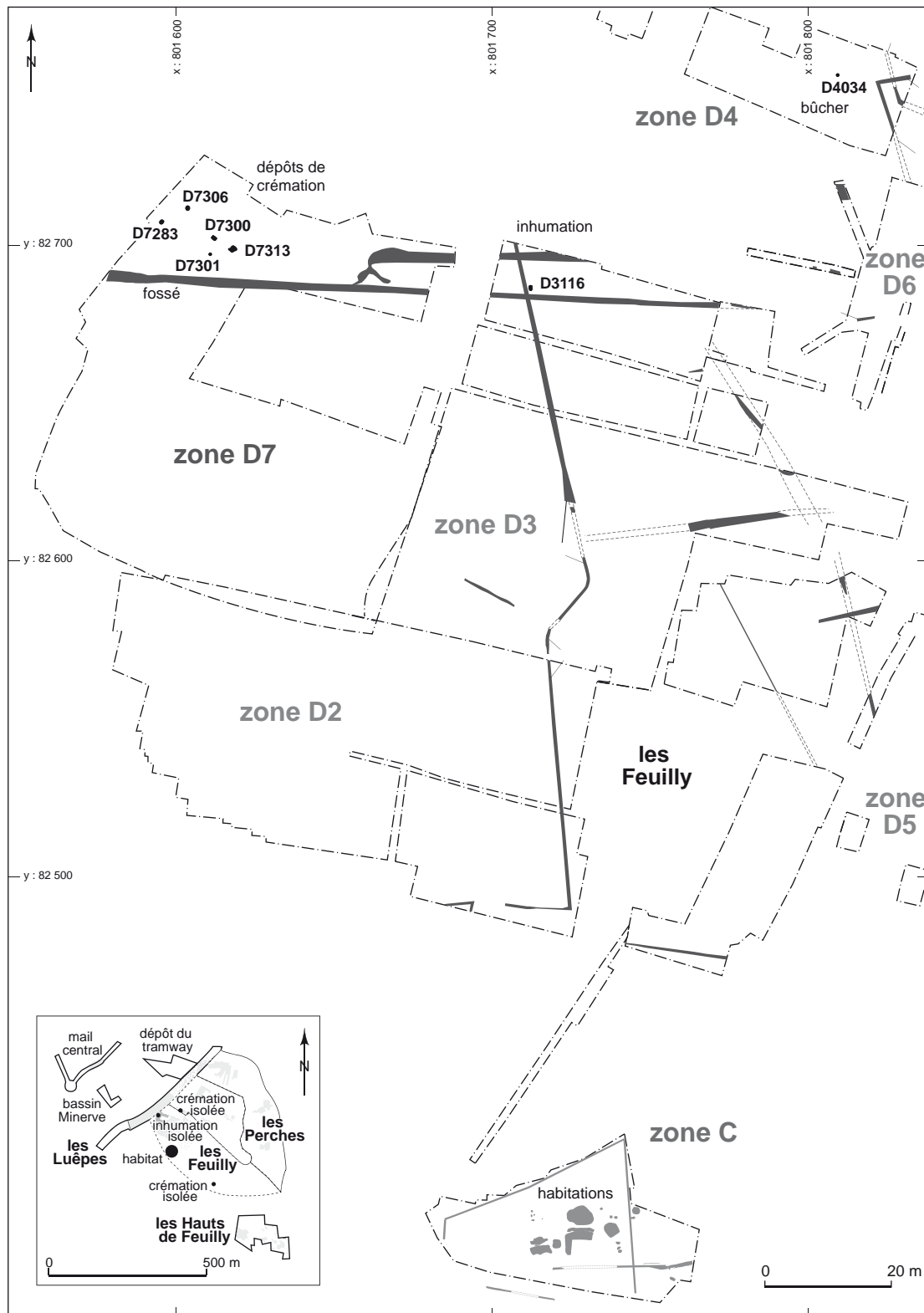


Fig. 185 – Structures funéraires dispersées dans le finage de l’habitat rural de Saint-Priest, Rhône (relevé : P. Combes ; DAO : W. Widlak, Inrap).

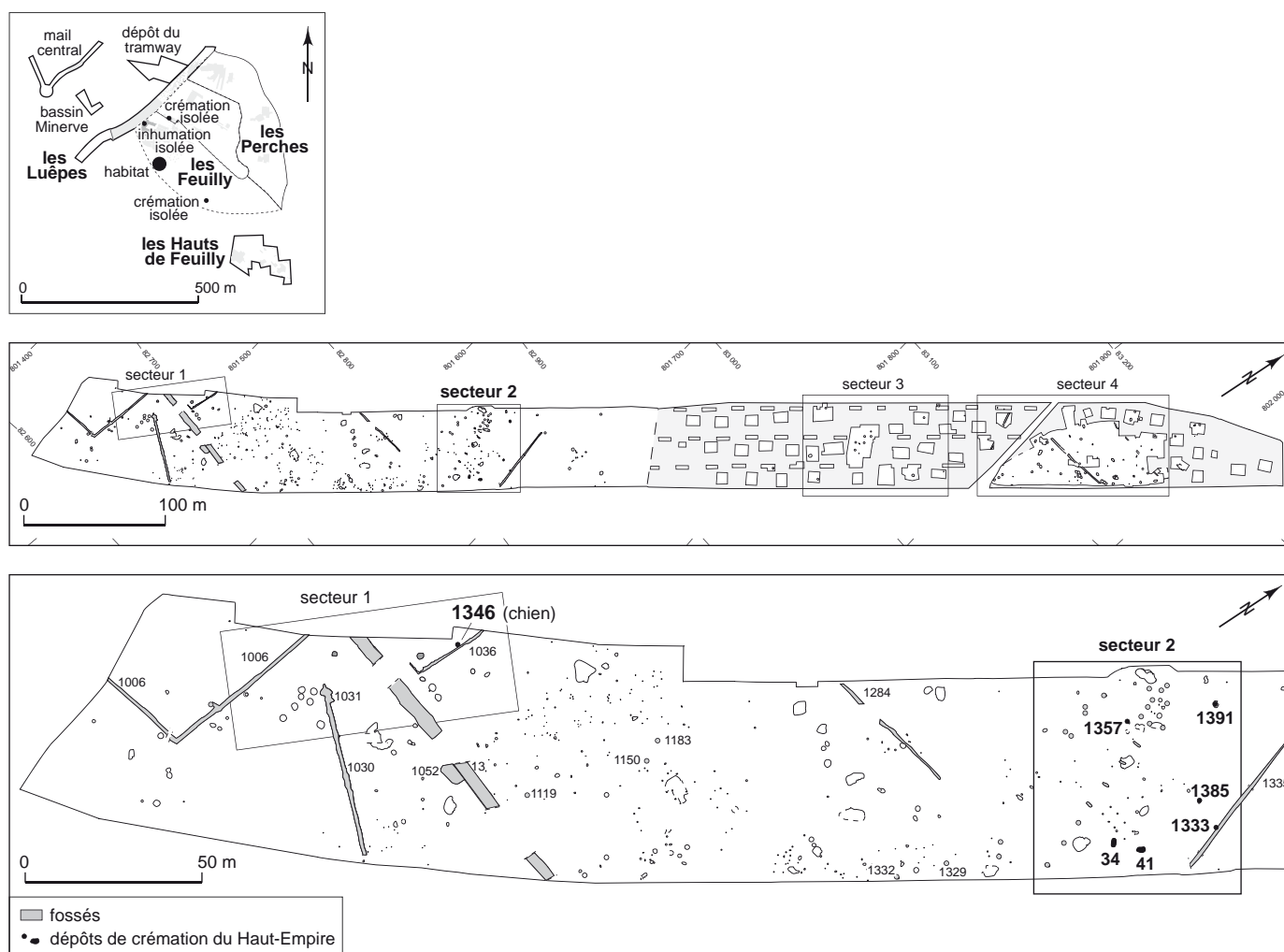


Fig. 186 – Structures funéraires associées à des fossés : les Luêpes à Saint-Priest, Rhône (relevé : C. Ramponi ; DAO : C. Ramponi et G. Macabéo, Inrap).

La situation de trois bûchers de la Brunerie, à Voiron (Isère), est proche de celle relevée pour les tombes des Girardes. Les bûchers, dont au moins un renferme l'ossuaire, sont dispersés dans le parcellaire propre au domaine délimité par des palissades : chacun se trouve globalement au centre d'une parcelle (fig. 188). Ces structures se situent à une centaine de mètres de la *pars urbana* de la *villa*, sur la terrasse supérieure. Le site montre que les structures funéraires peuvent être implantées dans un rayon de 500 m au plus large des bâtiments d'un domaine. Cette situation concerne la majorité des sites, comme ceux de Saint-Priest, celui des Communaux d'Arésieux à Villette-d'Anthon (Isère), le Trillet à Meyzieu, dans le Rhône (Blazot *et al.*, 2001, fig. 4, p. 278), Château-Gaillard (Bel *et al.*, 1993, fig. 3, p. 201) ou encore le Pâtural à Clermont-Ferrand, où un établissement agricole est situé à environ 200 m au nord

de l'ensemble funéraire (Gouzel, 1996, p. 75). Le site de Larsou à Réalville (Tarn-et-Garonne) livre un bûcher individuel, *a priori* isolé, aménagé au sein d'un parcellaire lié à un hypothétique domaine agricole. L'ensemble funéraire de la Grande Borne, à Clermont-Ferrand, est sans doute également lié à l'un des très nombreux établissements ruraux qui émaillent ce secteur de la plaine de Limagne. Il arrive également que les établissements et les tombes soient encore plus proches, comme à Villette-d'Anthon où ces dernières se trouvent à environ 60 m des bâtiments (Bel *et al.*, 1993, fig. 4, p. 203) C'est le cas, également, aux portes de Lyon antique, dans la partie ouest de l'agglomération actuelle, où certaines sépultures, situées à distance des voies, sont manifestement associées à des résidences ou des petits établissements suburbains. À la Raude, l'ensemble funéraire identifié en limite d'emprise, composé de trois

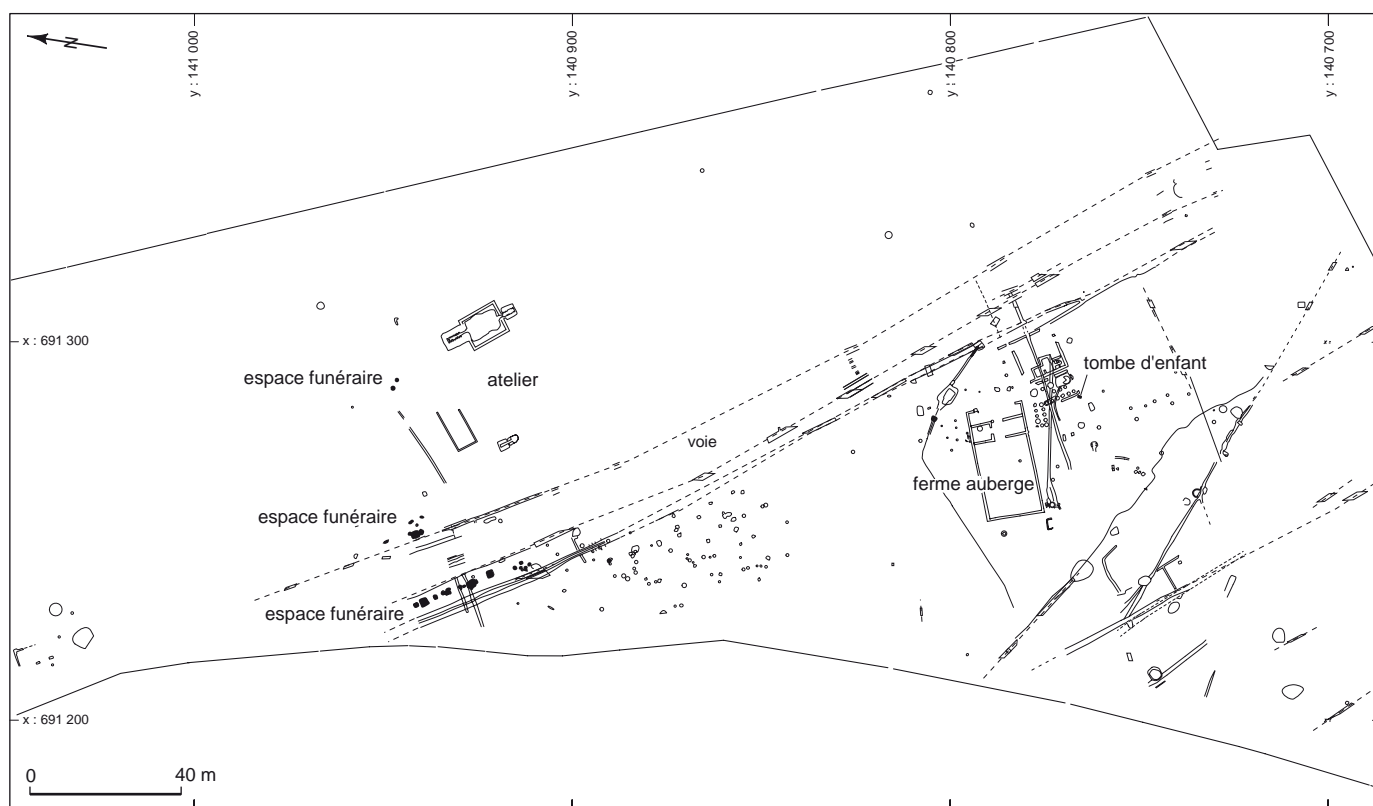


Fig. 187 – Éclatement des lieux funéraires du site de Soumaltre à Aspiran, Hérault (relevé : V. Bel, Inrap ; DAO : A. Recolin, Inrap).

bûchers, d'un dépôt de résidus et d'une inhumation du I^{er} s., est situé à une trentaine de mètres des vestiges d'un établissement rural repéré en prospection. Les bûchers de Saint-Fréjus à Marennes sont établis très près des bâtiments de la *pars rustica* de la *villa*, à proximité des thermes au nord de son mur d'enclos, comme à Champ Madame à Beaumont et au Pillon à Marennes, où les inhumations tardo-antiques jouxtent le mur périmétrique de l'établissement (Blaizot *et al.*, 2001, fig. 2, p. 275). Le bûcher et la probable fosse de commémoration des Vernes, à la Boisse, évoqués dans le chapitre précédent, contemporains des derniers temps de l'occupation de la *villa*, à la fin du I^{er} s., se situent respectivement à 25 m et 50 m du mur de cette dernière. En Suisse, à Soleure, sur le site de Biberist-Spitalhof, un enclos funéraire, daté du troisième quart du II^e s., est implanté au centre de la grande cour interne de l'établissement rural, dans l'axe longitudinal de l'ensemble, particulièrement visible depuis la demeure du maître de la *villa*. L'enclos est situé en position légèrement dominante. Il renferme un bûcher en fosse et un ossuaire (Schucany, 1995 et 2000).

Sur la commune de Blagnac (Haute-Garonne), l'ensemble funéraire de Grand Noble 3 est vraisemblablement situé

le long du chemin d'accès à un établissement rural identifié 200 m au nord, sur le site du Barricou dans la commune de Beauzelle ; le faible nombre de sépultures (un dépôt mixte de crémation et trois inhumations), retrouvées au sein d'un ensemble de bûchers qui forment des petites grappes dispersées sur une distance de 300 m, ne peut rendre compte à lui seul de la population du domaine agricole ce qui implique l'existence d'autres noyaux funéraires. Des dépôts secondaires de crémation retrouvés à une distance de plusieurs centaines de mètres sont peut-être associés à ce même domaine. Un troisième espace, beaucoup plus éloigné, comprend un dépôt secondaire de crémation et plusieurs inhumations du III^e s. Le domaine de Barricou a perduré, après un hiatus, au-delà du Haut-Empire mais, à l'exception de ce groupe éloigné, aucun ensemble tardif n'a été retrouvé. En ce lieu où les os ne se conservent pas, l'hypothèse d'inhumations en plus grand nombre, dont il existe d'ailleurs des indices, est à envisager. Elles pourraient se concentrer en un espace particulier, près du chemin menant à l'établissement rural.

Les ensembles funéraires de plus d'une vingtaine de sépultures établis sur une certaine durée sont très rares ;

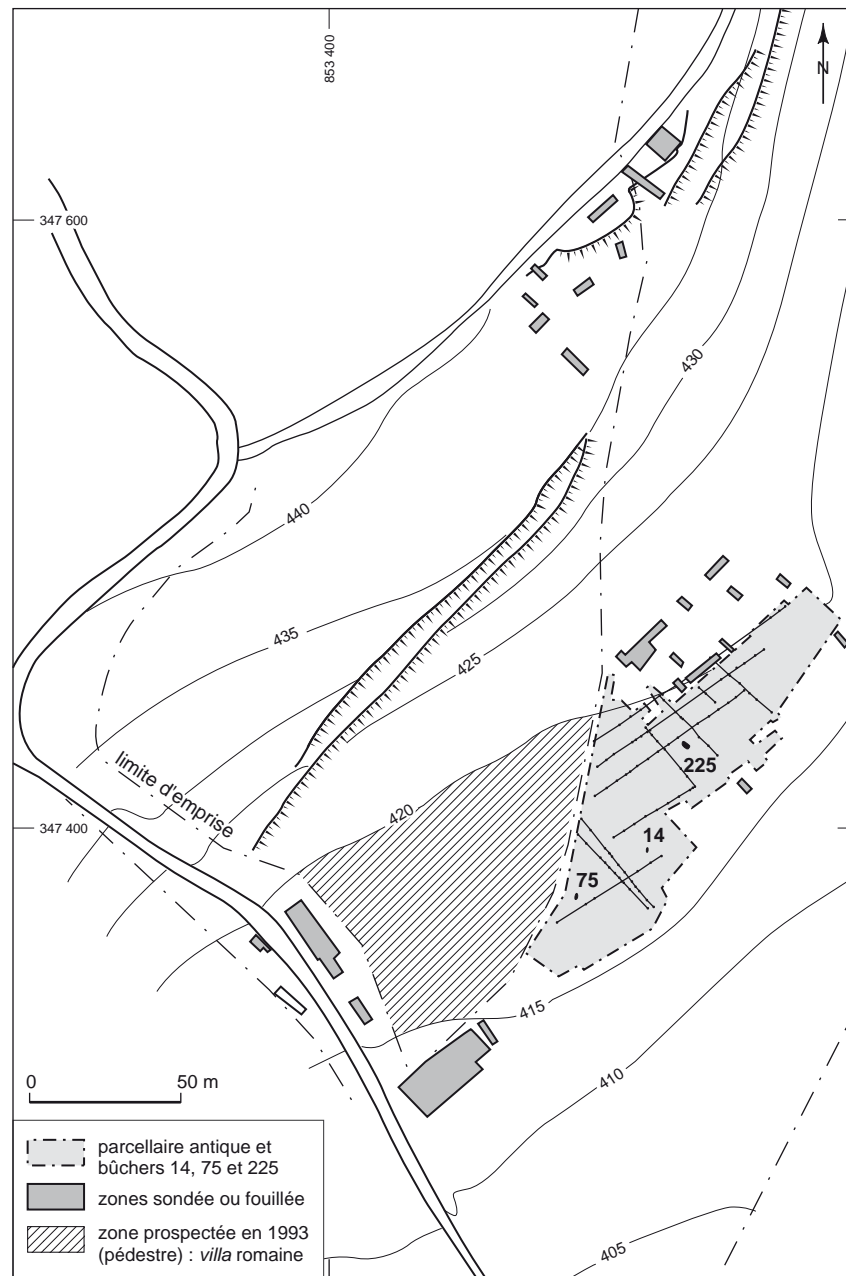


Fig. 188 – Dispersion de bûchers dans le finage de l'habitat de la Brunerie à Voiron, Isère (relevé et DAO : M. Guyon, Inrap).

l'exemple actuellement le plus sûr est celui du Pâtural à Clermont-Ferrand, qui se compose d'un peu moins de cinquante sépultures réparties entre le premier tiers du I^{er} s. et la fin du II^e s. (Gouzel, 1996). Les espaces funéraires utilisés sans interruption jusqu'au Bas-Empire restent exceptionnels en milieu rural mais existent cependant, comme l'illustre le site de la Grande Borne (Clermont-Ferrand), dont la continuité absolue de la fin du II^e s.

jusqu'au troisième quart du III^e s. ne peut toutefois être prouvée en raison des limites de l'emprise. Dans le midi de la Gaule, des ensembles d'une trentaine de tombes, occupés du I^{er} au III^e s., sont attestés à la Guérine à Cabasse (Bérard, 1980), aux Clavelles à La Brillanne (Boiron, 1993). L'espace funéraire de Soumaltre à Aspiran (Thernot *et al.*, 2004) qui réunit 28 sépultures, ne semble pas avoir été utilisé plus d'un siècle, entre 20 apr. J.-C. et 120 apr. J.-C. Dans ce cas

néanmoins l'analyse du mode de fonctionnement montre que l'on n'a pas affaire à un seul groupe mais à plusieurs concessions juxtaposées (voir *infra*, p. 294).

La discontinuité spatiale avec l'âge du Fer est difficile à apprécier en région Rhône-Alpes puisque, à l'exception des zones alpines, les sépultures tardo-laténiennes sont quasi absentes dans la région (voir *supra*, p. 12). On mentionnera le site rural de Lanslevillard en Savoie, où des inhumations de La Tène finale et des dépôts de crémation du I^{er} s. de notre ère sont implantées dans un même secteur. Au Replat, l'ensemble funéraire périurbain antique recouvre, sur la zone fouillée, une zone sépulcrale de La Tène ancienne. L'Auvergne, qui compte beaucoup de sépultures de La Tène finale ne fournit aucun ensemble funéraire utilisé de La Tène à la fin du Haut-Empire. À Rochefort, les sépultures antiques, implantées dans un parcellaire d'origine laténienne, se trouvent à une distance de 140 m environ d'un groupe de sépultures du II^e s. avant notre ère. Au Pâtural, au cœur d'un réseau parcellaire mis en place à la fin du II^e s. av. J.-C., l'espace funéraire se développe à partir du règne de Tibère sur les vestiges de l'occupation domestique, à environ 70 m au nord-est d'un groupe de sépultures halls-tattiennes. Les autres sites funéraires datés de l'Antiquité (la Grande Borne à Clermont-Ferrand, la Buyre à Chappes, Champ Bussière à Pont-du-Château, etc.) ou de l'âge du Fer (Aulnat/Gandaillat à Aulnat, la Grande Halle à Sarliève, etc.) ne livrent pas de sépultures se rapportant à ces deux périodes.

Non loin de Nîmes, bien des ensembles ruraux ayant fait l'objet d'une fouille extensive, sinon exhaustive, s'avèrent avoir été créés au cours des II^e s. ou I^{er} s. av. J.-C. Sur le site du Mas de Vignoles IV, un bûcher est implanté à la fin du I^{er} s. ou au début du II^e s. apr. J.-C. à 2,50 m d'une tombe beaucoup plus ancienne, datée des années 60-40 av. J.-C. Le groupe du Mas des Abeilles VII est constitué de 6 structures échelonnées entre 40 av. J.-C. et le II^e s. apr. J.-C. Au Mas des Abeilles II.3, deux tombes datées entre 25 et 75 s'inscrivent dans un espace occupé dès le début du I^{er} s. av. J.-C. Enfin, sur le site de Magaille, un bûcher de la seconde moitié du I^{er} s. ou du II^e s. apr. J.-C. a été mis au jour au sein d'un enclos quadrangulaire d'époque républicaine (Bel *et al.*, 2005 et 2008). Ce modèle s'observe également dans l'Hérault sur le site de la Céreirède, sur la commune de Lattes, où deux crémations et trois inhumations échelonnées entre le milieu du II^e s. apr. J.-C. et le IV^e s. ont été installées le long des fossés d'un enclos funéraire associé à deux sépultures du I^{er} s. av. J.-C. (Vial, 2003, p. 225-226).

Durant l'Antiquité tardive, les tombes rurales sont le plus souvent regroupées en ensembles funéraires de taille variable. Les ensembles constitués de dix à vingt ou trente tombes sont très représentatifs du Bas-Empire (Blaizot *et al.*, 2001) ; on en connaît de nombreux exemples dans l'Hérault, comme l'illustrent les sites de Malbosc (Montpellier) (fig. 189), de Maumarin (Le Crès), de Saint-Martin (Mèze) ou de Peyre Plantade (Clermont-l'Hérault) (Pomarède *et al.*, 2005, p. 72-76), pour ne citer que les plus récemment fouillés. D'autres ensembles funéraires sont composés d'un nombre beaucoup plus important de sépultures, comme celui de la Labre récemment exhumé à Châteauneuf-du-Rhône dans la Drôme, qui compte près de cent tombes. La durée d'utilisation de ces ensembles ne pouvant toutefois pas toujours être évaluée avec précision, le grand nombre de sépultures n'est peut-être pas représentatif d'un mode de fonctionnement à caractère collectif élargi ; une récente révision des données de Lunel-Viel, a par exemple montré que le site funéraire du Verdier a largement fonctionné au-delà du V^e s. (Raynaud, sous presse). Ces ensembles sont implantés dans le finage des habitats, à des distances variables des bâtiments selon les cas, variabilité que nous pouvons illustrer ici par les aires sépulcrales des Girardes, du Pillon (Blaizot *et al.*, 2001, fig. 2, 6 et 7, p. 275, 280 et 281) et de Balaruc-les-Bains dans l'Hérault (Pellecuer, 1980). Les premières se trouvent dans les vignes, en bordure d'un chemin à 500 m d'une installation agricole, les deuxièmes jouxtent le mur d'enclos de l'établissement, les troisièmes se situent sur les premières levées de terre en bordure de l'étang de Thau à une distance probablement assez importante de l'habitat puisque celui qui s'y rapporte n'a pas été identifié (Pellecuer, 1980, p. 8). Le modèle de la multiplicité des lieux funéraires du Haut-Empire persiste, puisque l'on rencontre encore des tombes isolées, le plus souvent dispersées en bordure de fossés ou de chemin, selon un schéma qui perdure jusqu'au X^e s. (Garnotel, Raynaud, 1996 ; Blaizot, 2006, p. 333-337). À plus grande échelle, cette coexistence de plusieurs espaces funéraires est illustrée au VI^e s. par les ensembles fouillés à Lunel-Viel : celui du Verdier, établi en rase campagne au carrefour de voies à la fin du III^e s., celui des Horts, implanté dans les champs au sein d'un réseau parcellaire aux abords de l'agglomération antique et celui de Saint-Vincent, installé dès le milieu du VI^e s. sur les ruines d'un habitat tardo-antique et probablement associé à un édifice religieux dès cette époque (Raynaud, sous presse).

Les sites d'habitat antiques investis par les sépultures au Bas-Empire concernent plusieurs sites régionaux et

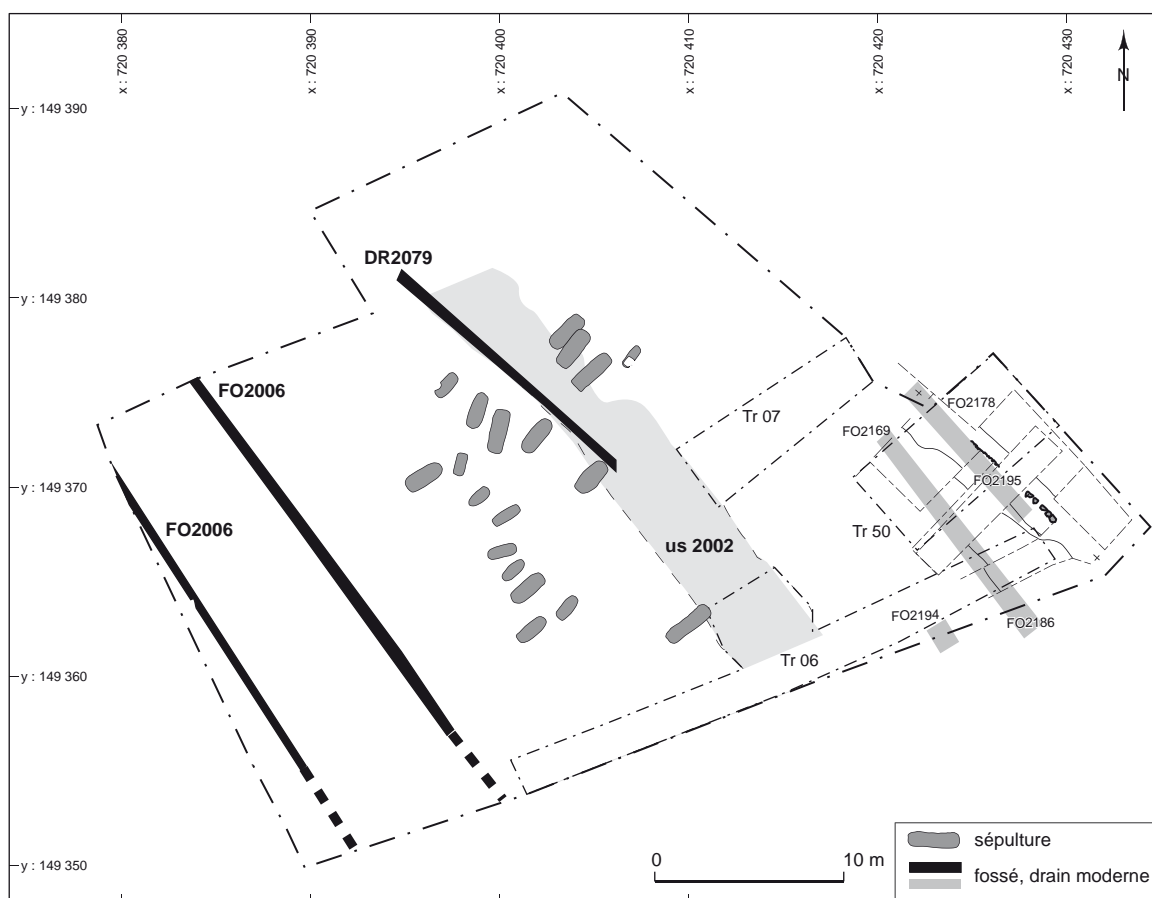


Fig. 189 – Ensemble funéraire tardo-antique de Malbosc à Montpellier, Hérault
(relevé : F. Blaizot et É. Henry, Inrap ; DAO : G. Macabéo, Inrap).

constituent un autre mode d'implantation des tombes très fréquent en Rhône-Alpes, en Bourgogne et en Suisse. Un bref survol d'une quinzaine de sites concernés en Rhône-Alpes montre que les modalités de reconversion des sites d'habitats en sites funéraires ne peuvent pas toujours être mises en évidence du fait de la limitation des surfaces d'investigation et de l'imprécision des datations. Il est fréquent que les sépultures soient contemporaines d'une partie de l'occupation domestique, comme à Saint-Martin dans la Drôme (les sépultures de la zone 4 : Blaizot, 2006) et qu'elles soient installées sur une partie abandonnée de l'habitat, parfois un à trois siècles plus tard, comme l'indiquent les sites d'Érôme (Drôme), de Saint-Fréjus à Marennes (Rhône) de Veyrier-du-Lac et de Viuz-la-Chiésaz (Haute-Savoie), Saint-Romain-de-Jalionas (Isère), Champ Madame à Beaumont (Puy-de-Dôme) (Alfonso, Blaizot dir., 2004, p. 191-196) ou encore de la Ramière à Roquemaure (Gard). À noter le cas particulier de Drabuyard, à Varcès-Allières-et-Risset (Isère), où une aile de la *villa* rurale est transformée en mausolée

durant l'Antiquité tardive, puis évolue en une église assortie d'un cimetière, en fonction jusqu'à la fin de l'époque carolingienne (fouille Afan, inédite). Dans d'autres cas, comme à la Favorite 2 ou aux 19-21 rue des Fossés-de-Trion, à Lyon, l'habitat ne semble, en revanche, plus du tout en fonction au moment où les tombes sont installées.

Des mutations partielles s'opèrent dans le courant de l'Antiquité tardive ; d'une part, les sépultures et les très petits groupes de deux à trois tombes se raréfient au profit de petits ensembles composés de quinze à trente sépultures, et d'autre part, les cas de continuité topographique avec les périodes ultérieures sont assez fréquents, généralement jusqu'à l'aube du VIII^e s. En Rhône-Alpes, on rencontre ce schéma à Saint-Fréjus, à Marennes, où un ensemble funéraire s'implante au IV^e s. sur les ruines de la *pars rustica* de la *villa*, non loin d'ailleurs de l'ensemble funéraire du Haut-Empire, ainsi qu'à Briord, dans l'Ain, où l'occupation funéraire, qui émerge dans la première moitié du I^{er} s. se poursuit jusque dans le VIII^e s. avec la création d'une église

dans le courant du IV^e s. (Perraud, 2002) ; à Ambronay, dans l'Ain, malgré l'absence d'édifice de culte, un très grand ensemble funéraire se développe dans le courant du Bas-Empire et durant l'époque mérovingienne, autour d'un enclos qui contient les vestiges de dépôts de crémation du Haut-Empire. Ce schéma semble plus fréquent dans la moitié nord de la Gaule et dans l'est. Dans notre corpus, la région Centre présente des caractéristiques semblables à celles du nord. Ainsi, dans le Gâtinais à Briarres-sur-Essonne (Loiret), le site du Buisson (environ 700 sépultures) est utilisé du I^{er} s. au VIII^e s., la période dominante étant situé entre le III^e s. et le V^e s. Dans le Berry, à Bruère-Allichamps (Cher), le site du Vieux-Cimetière et son extension aux Varnes montrent une utilisation depuis La Tène jusqu'au Bas-Empire, et même au-delà durant la période mérovingienne et plus tardivement jusqu'au XVI^e s., sans hiatus (Baillieu, Cabezuello, 1989 ; Bellet *et al.*, 1999). En Beauce, où une étude systématique a été menée, sur près d'une centaine de sites répertoriés, huit révèlent une continuité d'usage entre le Haut- et le Bas-Empire. Parmi ces derniers, un seul est encore en activité au haut Moyen Âge (Ferdière, 1998).

On s'achemine, dans le courant de l'Antiquité tardive, non pas vers la création de grands ensembles communautaires élargis, mais plutôt vers une certaine pérennisation des lieux funéraires. Les rares cas où les datations ont pu être affinées montrent en effet que la taille de ces ensembles résulte beaucoup plus de la durée d'utilisation que de leur recrutement. Dans l'Antiquité tardive et le haut Moyen Âge, persiste manifestement le même système que l'un de ceux qui englobe la fin de l'âge du Bronze, l'âge du Fer et le Haut-Empire : il se caractérise par une rotation, sur la durée, des activités sur un même terroir (Brun *et al.*, 2005 ; Blaizot, 2006), mais avec le maintien fréquent d'un espace réservé aux morts. Cet espace n'est pas forcément lié à la construction d'un sanctuaire ; si la conversion d'une partie de la *villa* en église a cristallisé un ensemble funéraire de longue durée sur des sites comme Saint-Romain-de-Jalionas ou Drabuyard à Varcès-Allières-et-Risset (Isère), d'autres sont exempts d'édifices de culte, en tout cas sur les zones explorées : Saint-Fréjus à Marennes, Sur la Côte à Ambronay, dans l'Ain. Cette dernière, riche d'environ 500 tombes fouillées, datées du Bas-Empire jusqu'au VIII^e s., n'est plus en fonction au moment où se crée l'abbaye d'Ambronay au IX^e s. La destruction par les travaux d'aménagement de dépôts de crémation et la présence d'enclos fossoyés signalent une occupation funéraire du Haut-Empire. Sur ce même site, l'absence de sanctuaire n'est toutefois pas avérée puisque la large zone détruite n'a pas pu être examinée.

Des traces d'habitat antique ont été repérées au lieu-dit le Bellaton, à environ 500 m de l'espace funéraire.

Une place particulière peut être réservée aux enfants décédés en phase infantile (Blaizot *et al.*, 2003). Leurs lieux d'inhumations sont en effet très variés ; on les trouve dispersés dans le finage des habitats, aux abords des fossés et des chemins, au même titre que les sujets plus âgés et les adultes, mais lorsqu'un groupe utilise un ensemble communautaire, ils en sont fréquemment exclus (voir *infra*, p. 309-310). La tendance est alors de les inhumer au sein de l'espace domestique, contre les murs des maisons, ou de les regrouper dans des ateliers, ce qu'illustrent bien les sites de Sallèles-d'Aude dans l'Aude ou de Lezoux dans le Puy-de-Dôme (Duday *et al.*, 1995 ; Vertet, 1974). Des ensembles funéraires ainsi spécialisés peuvent encore être constitués à l'écart de toute activité domestique ou artisanale, ce qui est le cas, par exemple, sur le site de Champ Madame, à Beaumont dans le Puy-de-Dôme, où un groupe composé des restes de 27 individus décédés avant l'âge de 6 mois est situé contre le mur d'enclos de la *villa* (Alfonso, Blaizot dir., 2004).

RELATION DES STRUCTURES FUNÉRAIRES AVEC LES VOIES

En lisière de la ville comme à la campagne, les bordures de voies, qu'il s'agisse d'axes routiers majeurs ou de chemins privés, sont des espaces propices à l'établissement de tombes.

TOMBES EN CONTEXTE PÉRIURBAIN

« La voie bordée de tombes au sortir de la ville » est la représentation typique de l'espace funéraire d'époque romaine comme le rappelle l'intitulé du colloque organisé à Munich en 1985, « *Römische Gräberstrassen* » (Hesberg, Zanker dir., 1987 ; Roth Congès, 1990). On s'accorde aujourd'hui pour considérer l'apparition de ce modèle – particulièrement dans son aspect monumental – comme la manifestation de l'adhésion à un mode d'expression funéraire introduit à la suite de la conquête romaine. Rappelons d'ailleurs que, selon son sens initial, le terme *monumentum*, dérivé du verbe *monere*, signifie « ce qui sert à aviser, à rappeler » (Gros, 2001, p. 382). Pour autant, plusieurs sites de Gaule septentrionale, notamment celui souvent invoqué de Wederath-*Belginum* dans la cité des Trévires (Haffner, 1989), démontrent que le schéma de la route bordée de tombes n'est pas étranger au monde laténien.

Le modèle de la voie bordée d'enclos maçonnés et d'édifices funéraires est particulièrement bien illustré dans le midi de la Gaule par les découvertes de Fréjus (Béraud *et al.*, 1985 ; Bel *et al.*, 1991), Saint-Paul-Trois-Châteaux (Bel *et al.*, 2002), Orange (Mignon, Zugmeyer, 2006), Aix-en-Provence (Guyon *et al.*, 1998 ; Nin *et al.*, 2006) ou Riez (Borgard *et al.*, 2005).

Ces exemples mettent en évidence l'implantation des monuments les plus prestigieux à des endroits remarquables du paysage suburbain, avec un souci manifeste d'ostentation. À Orange, par exemple, les fouilles ont permis de dégager quatre ensembles accolés le long de la voie d'Agrippa à 450 m au nord de l'arc de triomphe : un mausolée circulaire (au socle de 15,6 m de diamètre) installé au sein d'un enclos, un mausolée à édifices sur *podium* (5,80 m de côté) et deux enclos (12 m de largeur). La localisation de cet ensemble le long d'un tracé rectiligne prolongeant le *cardo* de l'agglomération s'inscrit, selon les termes des auteurs, dans une perspective monumentale propre à mettre en valeur les édifices funéraires (Mignon, Zugmeyer, 2006, p. 289). À Fréjus, le mausolée quadrangulaire (9 m de côté) du site de Saint-Lambert se trouvait au carrefour de deux voies majeures (*via per Alpes maritimas* et voie littorale) entre lesquelles se développait l'occupation funéraire antique, à 200 m environ de la porte de Rome (Béraud *et al.*, 1985, p. 12-13 ; Bel *et al.*, 1991, p. 17). À Aix-en-Provence, le mausolée de la Tour de l'Horloge, dédié à trois patrons de la colonie, s'élevait en avant d'une des tours de la porte orientale de la ville (Guyon *et al.*, 1998, p. 193). C'est encore à l'entrée de l'agglomération, signalée ultérieurement par la construction d'un arc, qu'a été édifié le mausolée des *Julii* à *Glanum*. À Saint-Paul-Trois-Châteaux, l'ensemble funéraire du Valladas s'est développé à l'extérieur de l'angle sud-ouest de l'enceinte, le long d'une voie établie sur le tracé d'un *decumanus* du cadastre B d'Orange (fig. 190). Cette voie, large de 6 m, pourrait correspondre à l'un des principaux accès à l'agglomération, tourné vers la vallée du Rhône et la colonie voisine d'Orange. Il ne s'agit toutefois pas d'une voie pénétrante, mais d'un axe qui longeait la courtine méridionale jusqu'à une porte que l'on restitue plus à l'est. Néanmoins, le souci d'ostentation et d'autocélébration se manifeste clairement dans le choix de l'implantation du mausolée circulaire. Cet édifice imposant, d'environ 15 m (soit 50 pieds) de diamètre et 5 m de hauteur, s'élevait en effet à un carrefour de voies et dans le prolongement de la courtine méridionale de l'enceinte. À Fréjus, la localisation de l'aire funéraire du Pauvadou, avec ses enclos, au sommet d'une butte à 250 m au nord

de la ville, répond également à une volonté de visibilité. La même intention apparaît dans la disposition de l'enclos rectangulaire d'Aix-en-Provence qui « s'offre à voir dans sa plus grande dimension » selon l'expression de N. Nin (Nin *et al.*, 2006, p. 97). C'est le cas des deux enclos quadrangulaires mis au jour au Valladas (Bel *et al.*, 2002, p. 45-47 ; Lert *et al.*, à paraître). Le plus grand comporte une façade sur voie de 25 m de largeur (fig. 191). Ces constructions présentent des similarités évidentes dans le plan ou le mode de construction qui font penser qu'ils ont été édifiés dans le cadre d'un même programme de lotissement. Les murs de façade sur voie de ces enclos sont plus larges que les autres murs et scandés sur leur face interne par plusieurs murets perpendiculaires. Ces aménagements sont identifiables à des contreforts ou des supports destinés à étayer un dispositif architectural ornant la façade des enclos. À ce décor pourraient d'ailleurs être attribués les fragments de blocs sculptés trouvés à proximité, dans une fosse de rejet de matériaux de démolition et sur le sol. Parmi ces éléments, des fragments d'acrotère à décor d'esses à volutes et motif de lotus bifide (identification de J.-M. Mignon) trouveraient place au sommet du mur de façade de l'enclos ou en couronnement d'un décor plus élaboré qui pouvait également intégrer les fragments de corniche trouvés dans la même fosse de démolition (Lert *et al.*, à paraître). À Aix-en-Provence, l'un des enclos en bordure de route, possède un petit édifice maçonné, en position axiale, tangent à la voie. L'enclos lui-même n'a livré que des fosses, disposées dans l'axe des maçonneries et de l'édicule, destinées sans doute à des plantations ; ces vestiges permettent d'interpréter l'enclos comme un cénotaphe ou un jardin funéraire.

À Toulouse, sur le site du métro François-Verdier, la répartition des structures donne les signes d'une organisation qui s'intègre parfaitement au schéma urbain : les sépultures et l'enclos s'inscrivent sur une grille orthonormée composée d'axes parallèles ou perpendiculaires à la voie donnant accès à la ville.

Le cas de Lyon est exemplaire en raison des vestiges conservés de monuments funéraires, de la collection exceptionnelle d'épigraphes – plus de 600 textes – remployées sans doute, dans la majorité des cas, non loin de leur emplacement initial et grâce aux nombreuses opérations archéologiques menées dans le *suburbium*. Sans reprendre l'inventaire déjà publié de la vingtaine de monuments lyonnais connus (Moretti, Tardy *et al.*, 2002), ou le riche et complexe dossier épigraphique (Bérard, 2007, p. 166), on peut rappeler l'existence des ensembles funéraires assurément associés à des voies. La réflexion sur l'emplacement des grandes

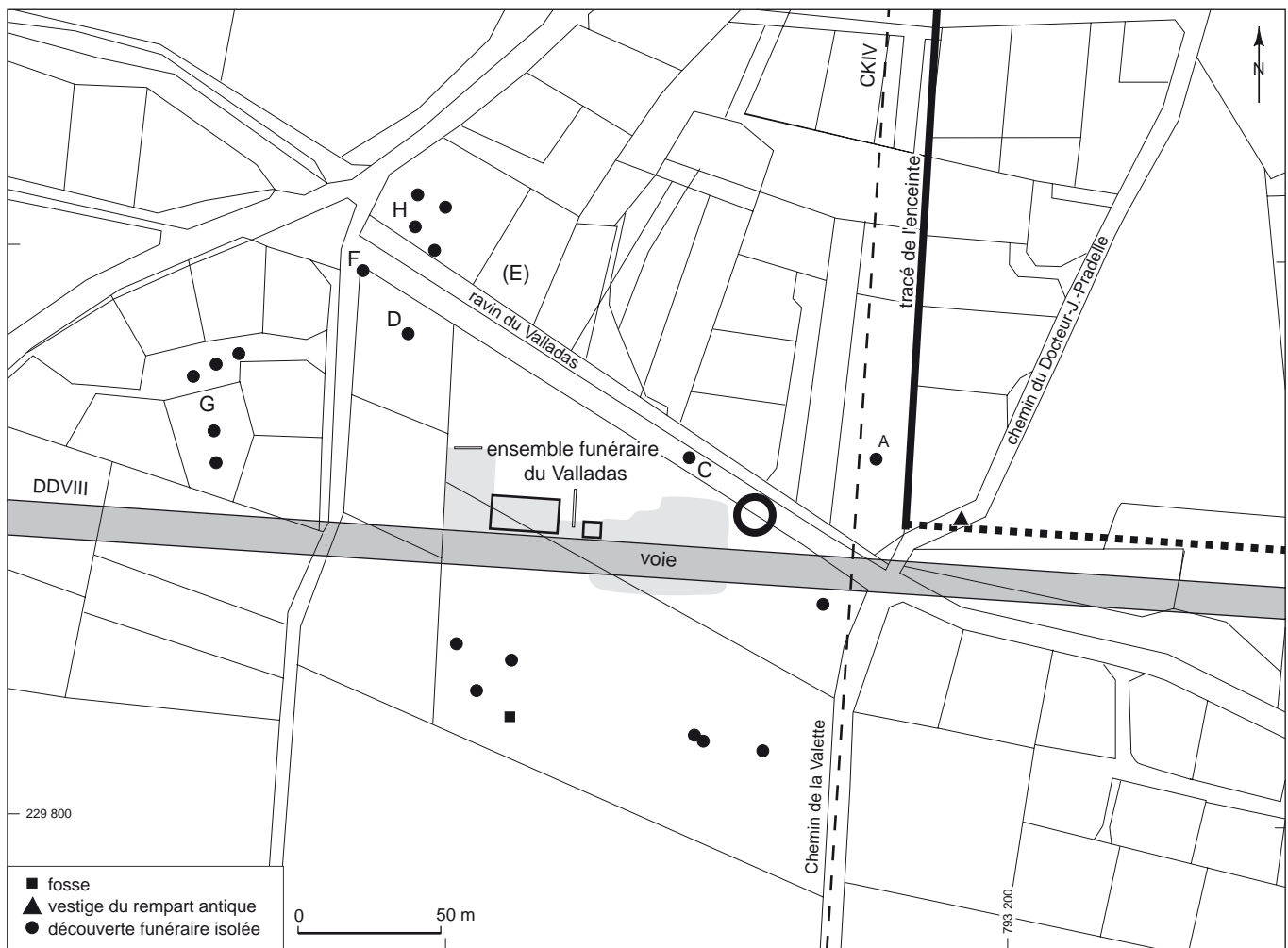


Fig. 190 – Localisation de l'ensemble funéraire du Valladas à Saint-Paul-Trois-Châteaux, Drôme (relevé : V. Bel, Inrap).

voies coloniales, notamment celles mentionnées dans le célèbre texte de Strabon (*Géographie*, IV, 6, 11), repose sur l'emplacement des tombes monumentales, la topographie et des découvertes ponctuelles de chaussée. Il existe toute une littérature depuis le XIX^e s. sur les aménagements viaires autour de la colonie, notamment au sujet des routes en direction de l'ouest et du sud. Le terme de *compendium*, employé dans l'Itinéraire d'Antonin pour désigner un raccourci vers Vienne, a été abusivement repris au XIX^e s. par les auteurs lyonnais et aujourd'hui encore par certains archéologues : ils généralisent son usage aux tracés qui dériveraient de la voie d'Aquitaine primitive. Pour éviter de s'étendre sur une série de restitutions conjecturales, nous reprenons ici le dernier plan proposé par A. Desbat qui, en suivant la tradition, attribue à ces routes des appellations dérivées du texte de Strabon. Deux tracés sont envisagés

vers l'ouest pour la voie dite d'Aquitaine ; trois tracés hypothétiques se dirigeant vers le sud pourraient chacun correspondre à la voie dite de Narbonnaise ; la route vers le nord, actuellement la mieux connue, est attribuée à la voie du Rhin et de l'Océan ; quant à celle qui traverse la Saône et fut dégagée le long des pentes de la Croix-Rousse, elle est identifiée à la voie du Léman (Desbat, 2005a, fig. 47 p. 62 et 2007, fig. 55 p. 181) (fig. 192). Sur la rive gauche du Rhône, les tracés des voies vers l'Italie et en direction de Vienne viennent d'être le sujet d'un nouvel examen (Blaziot *et al.*, à paraître).

Le modèle de l'allée de tombeaux est parfaitement illustré par l'alignement des mausolées de Trion exhumés en 1885, puis en 1986, sous un talus, à un peu plus d'une centaine de mètres de la limite supposée de la ville de *Lugdunum*. Les monuments bordent la rive septentrionale

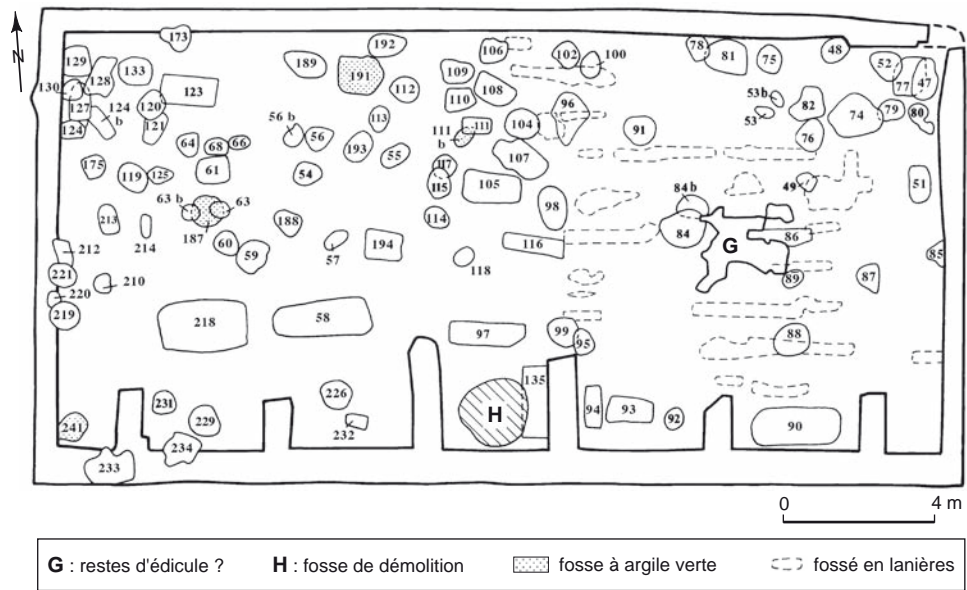


Fig. 191 – L'enclos E de l'ensemble funéraire du Valladas à Saint-Paul-Trois-Châteaux, Drôme (relevé : V. Bel, Inrap ; DAO : M.-N. Baudrand).

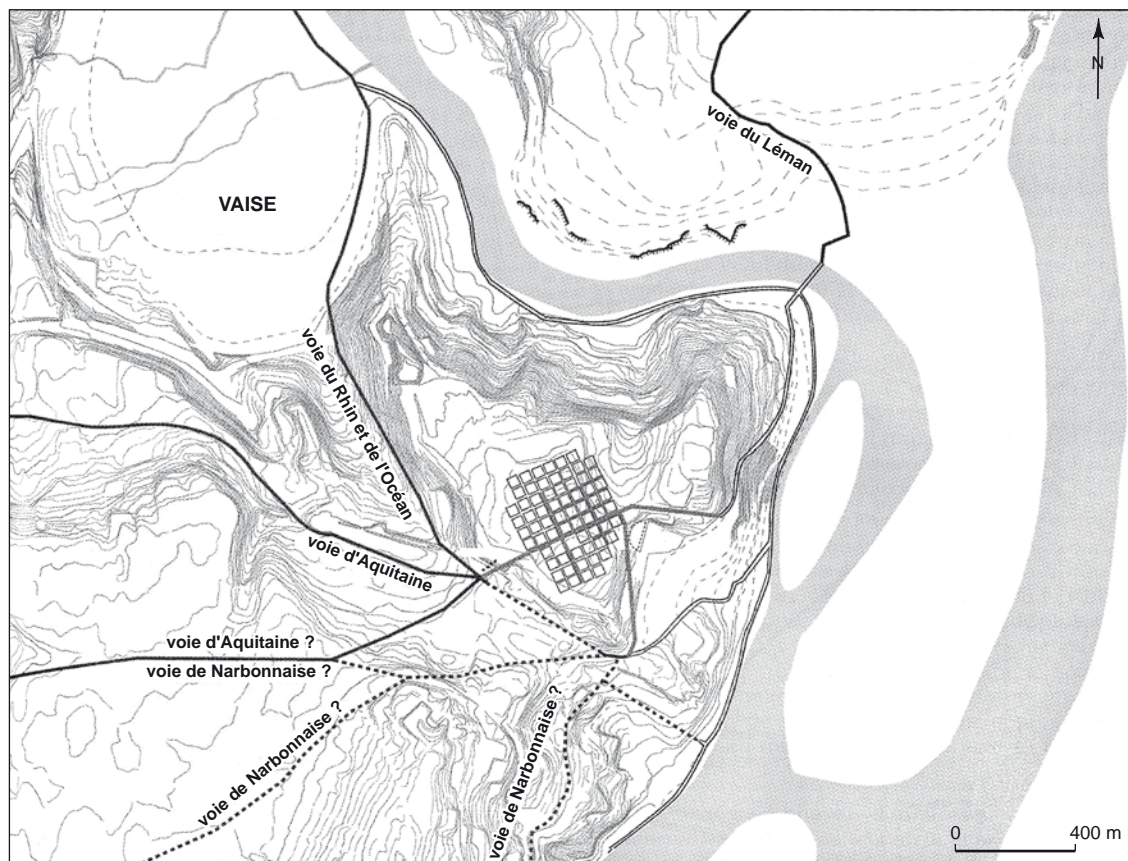


Fig. 192 – Nouvelles hypothèses sur les voies à Lyon (dessin : A. Desbat, CNRS ; DAO : G. Macabéo, Inrap).

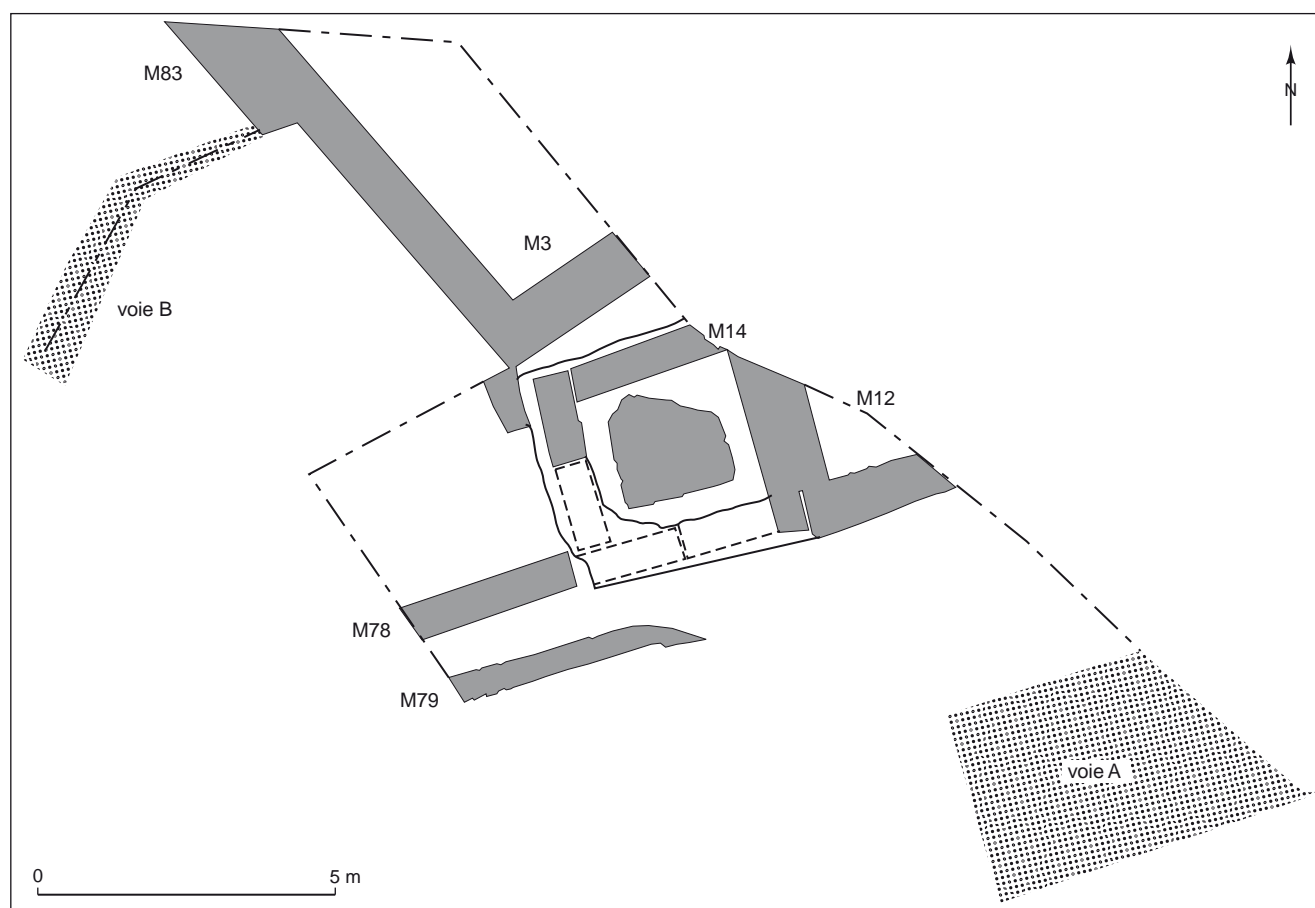


Fig. 193 – Plan des mausolées dégagés en 1986 à Trion, Lyon
(relevé : Service archéologique de la ville de Lyon ; DAO : P. Brunello, Université de La Rochelle).

d'une voie située dans le prolongement du *decumanus* de la colonie. La description de la voie qui aurait été vue au moment de la découverte évoque un béton de tuileau : « sur son parcours [celui de la voie] le sol était en grande partie composé de mortier mélangé avec de la brique pilée, sa dureté était extrême et la pioche ne pouvait que difficilement l'entamer [...] » (Allmer, Dissard, 1887-1888, t. I, p. cxlj ; t. II, p. 291). La fouille de 1986 (Tranoy, 1995b, p. 581) dans le secteur des monuments 9 et 10 a montré une chaussée composée essentiellement de recharges de galets sur un *statumen* de blocs de gneiss. Les informations sur l'espace qui la sépare des monuments sont variables : 2 m pour la rangée sud (n^{os} 6 à 10), 5 m pour les autres (n^{os} 1 à 4), tandis que la première publication évoque 8 m. La portion dégagée en 1986 est située à 3,50 m des mausolées 9 et 10 et présente un pendage de 12 %. Cette voie n'a jamais pu être suivie jusqu'à son aboutissement sur le plateau et son raccordement avec le système viaire de la colonie, mais un tronçon de l'extrémité du *decumanus* a permis de

restituer une inflexion de la chaussée vers le sud-ouest pour rejoindre l'alignement des mausolées (Audin, 1959, p. 68 et p. 92-93). Une seconde voie en direction du nord, celle identifiée à la voie du Rhin et de l'Océan, a également été reconnue en coupe en 1986 (fig. 193).

La scénographie est ici particulièrement exaltée par le paysage puisque les tombeaux sont élevés en contrebas d'un escarpement à gravir pour atteindre la ville (fig. 194). En considérant l'altitude au carrefour et un pendage relativement faible jusqu'au bas du talus, le dénivelé devait être considérable : il a été estimé à 20 % (Audin, 1959, p. 92-93). Les monuments sont, en outre, placés en un lieu remarquable, à proximité du carrefour où convergent les voies majeures dites du Rhin et de l'Océan, d'Aquitaine, de Narbonnaise ainsi que la route que l'on restitue le long du flanc sud-ouest du plateau (fig. 192). Au pied du plateau et à flanc de pente, les mausolées devaient conférer à la voie l'aspect d'une majestueuse allée monumentale, au seuil occidental de la colonie.

Situées non loin du carrefour de routes, vers le sud-ouest (entre la place de Trion et la rue Benoist-Mary), des bases de mausolées ont été observées lors de travaux en 1858. Leur nombre est indéterminé ; on sait seulement que les mausolées étaient situés sur le rive sud de la rue de la Favorite (Allmer, Dissard, 1887-1888, t. I, p. 1 et t. II, p. 269 ; 1888-1893, t. III, p. 30 et p. 37). Un autel circulaire en marbre, à décor de guirlandes et masques de théâtre, est le seul vestige conservé de cette découverte (Darblade-Audoin, 2005, p. 89 et 2006, n° 335, pl. 122-123) ; il était « exhausé sur un socle composé de cinq marches sur lesquelles [il devait occuper] le milieu de la *cella* d'un monument présentant la forme d'un petit temple à façade ouverte » (Allmer, Dissard, 1887-1888, t. I, p. 1). En 1884, les fondations de plusieurs monuments sont apparues un peu au-delà, du même côté de la rue de la Favorite. La description publiée en 1888 atteste la découverte de cinq soubassements (*id.*, 1887-1888, t. II, p. 267) ; le troisième massif a pu être reconstitué au musée gallo-romain (*id.*, 1888-1893, t. II, p. 313 et t. III, p. 29 et p. 38). Les mausolées seraient situés à 5 m de la voie antique (*id.*, 1887-1888, t. II, p. 267 et 1888-1893, t. III, p. 39), dont nulle description n'est donnée. Ces vestiges, ont conduit à supposer que la rue de la Favorite recouvrait partiellement l'axe antique. Un tronçon en fut découvert en 1992, localisé à environ 5 m de la rive nord de la rue actuelle ; à une piste de terre de 8 m de largeur, non datable, succède une chaussée de galets et blocs de schiste d'une largeur à peine supérieure à 5 m dont l'aménagement est situé au I^{er} s. ; l'absence de sépultures à proximité s'explique par le passage d'un aqueduc à cet endroit (fig. 195).

Sur l'ensemble funéraire de la Favorite 1, au n°s 25-29, les structures les plus septentrionales sont éloignées d'une trentaine de mètres de la rue actuelle, donc à peine plus de l'axe restitué d'après le tronçon mis au jour. À une distance de 400 m à 500 m de la ville, il ne serait pas incongru de rencontrer des constructions funéraires monumentales ou des sépultures avec autels ou stèles, comme cela est d'ailleurs avéré par des découvertes anciennes d'épithaphes en remploi au n° 35, entre les sites de la Favorite 1 et 2. Si tel était le cas, ces constructions ou tombes avec signalement pérenne trouveraient place immédiatement au sud de la voie, en avant du site exhumé. Les maçonneries localisées au nord-ouest sont d'ailleurs sans doute les traces d'aménagements de ce type. La corrélation avec la voie apparaît ici dans la position de ces murs et celles des grandes fosses de rejets, à proximité, qui semblent parallèles à l'axe viaire. Au sud, l'emprise du site est éloignée d'environ 50 m de la rue du Commandant-Charcot dont le tracé reprend peut-être un

axe antique mais, de ce côté, nous ignorons jusqu'où s'étendait l'aire sépulcrale et nous ne possédons aucune donnée fiable sur la voie.

Une série d'interventions archéologiques se sont égrenées ces dernières années à proximité de l'avenue du Point-du-Jour ou de la rue du Commandant-Charcot supputées proches de routes antiques (fig. 195). Au 62 avenue du Point-du-Jour, un enclos et des structures funéraires sont situés au sud d'une voie de cailloutis trop ponctuellement dégagée pour savoir s'il s'agit d'un axe majeur ou secondaire. Au n° 50, un bûcher et un ossuaire pourraient être situés à proximité de la voie vue au n° 62. Sur la rive sud de cette avenue, aux n°s 53-55, des murs et l'une des deux sépultures (un sarcophage de plomb calé dans une maçonnerie en U) possèdent une orientation est-ouest qui pourrait suivre celle de l'axe antique. Au 41 rue Joliot-Curie, dans le prolongement vers l'ouest de l'avenue du Point-du-Jour, le site a livré un noyau de sept bûchers en fosse, très rapprochés ; certains se recourent. Leur concentration sur 40 m² évoque une petite concession. Encore plus à l'ouest, au n° 207, un nouveau noyau composé au moins de plusieurs dépôts de crémation et de deux inhumations d'enfants (le site n'a hélas pas été fouillé) se situe sans doute dans le même contexte spatial, non loin d'une voie.

Au 62 rue du Commandant-Charcot, deux opérations (Villa des Roses et le Sextant) ont mis en évidence une fréquentation de ce lieu dès l'époque augustéenne, avec peut-être un parcellaire et plus sûrement des fosses d'extraction de matériaux. L'ensemble funéraire augustéen de la Villa des Roses (fouille É. Boës, Inrap) est localisé à une centaine de mètres au nord de la rue actuelle alors que le Sextant (fouille T. Silvino, G. Maza, Archéodunum), daté entre les années 20 et la fin du I^{er} s. est à proximité de cette même rue, réputée suivre une voie majeure antique. La plupart des structures funéraires des deux sites sont des bûchers dont les fosses suivent une orientation majoritairement nord-ouest/sud-est. Au Sextant, un axe viaire, F37 orienté nord-est/sud-ouest, d'environ 4,20 m de largeur semble avoir été peu emprunté au-delà du I^{er} s. ; il est bordé à l'est d'une aire de circulation, F46. La position des bûchers et d'une maçonnerie à *loculus* (F19) invite les auteurs à restituer un axe de direction est-ouest, perpendiculaire à la voie F37 (fig. 196), hypothèse tout à fait plausible. Cependant, les aires funéraires densément occupées, comme celle de la Favorite 1, montrent des orientations préférentielles qui peuvent aussi être interprétées comme l'empreinte de cheminements internes à l'espace.

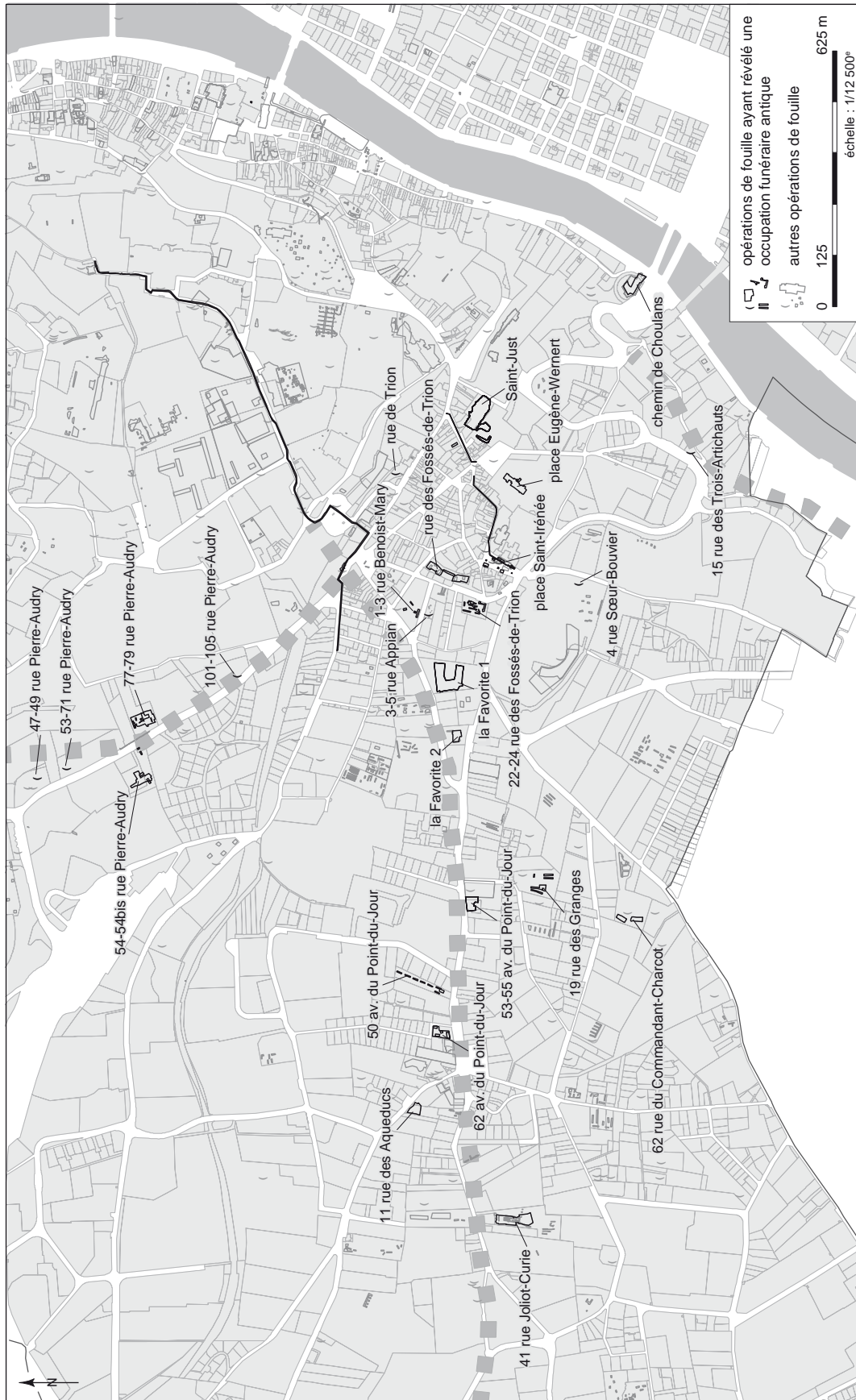


Fig. 195 – Localisation des opérations d'archéologie funéraire dans la partie ouest de Lyon
 (cartographie : AByAS, Service archéologique de la ville de Lyon ; DAO : E. Leroy, ingénieur territorial géomaticien).

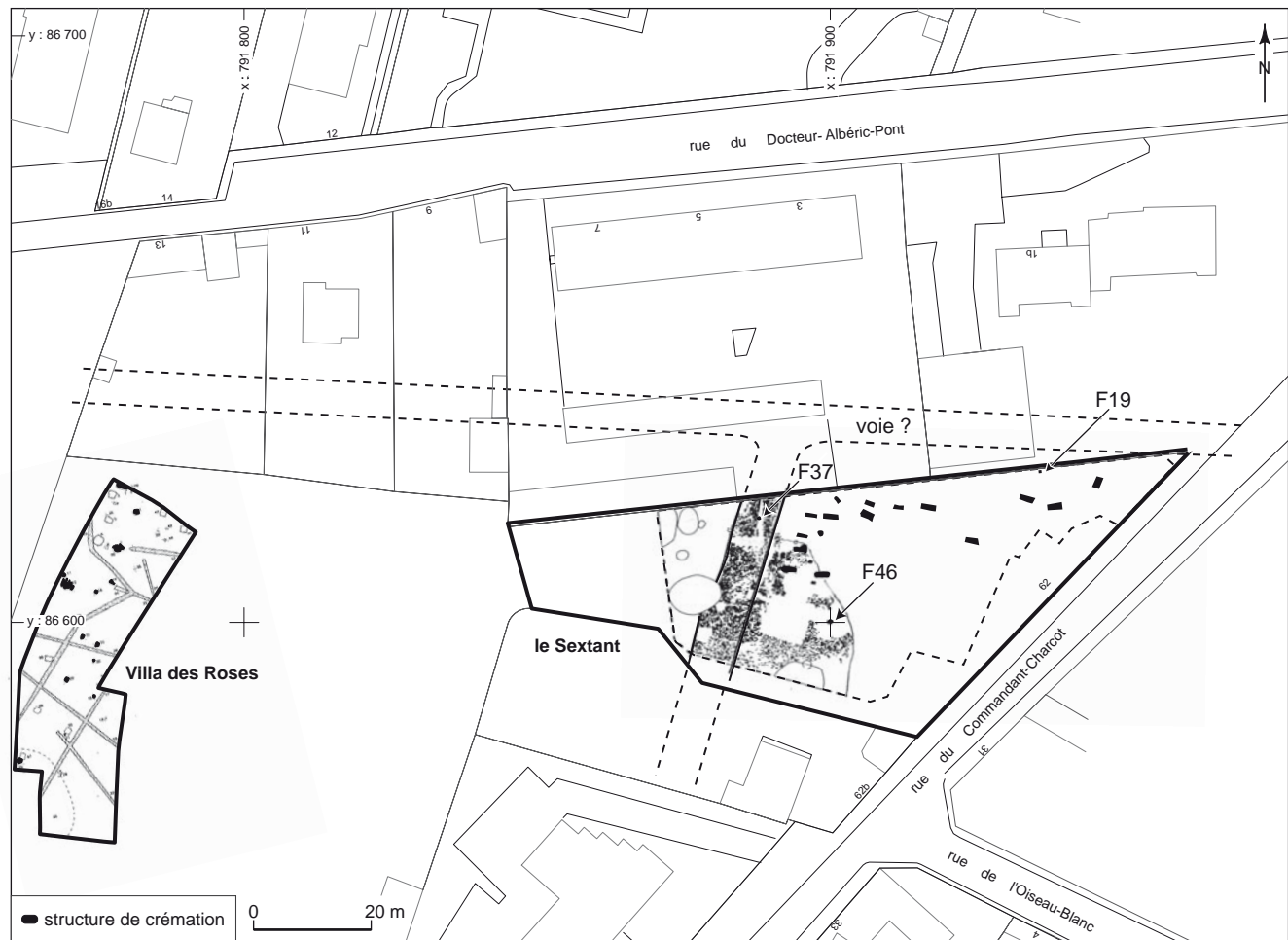


Fig. 196 – Villa des Roses et le Sextant au 62 rue du Commandant-Charcot à Lyon (relevé et DAO : É. Boës, Inrap, J. Bohny et T. Silvino, Archéodunum).

Au XIX^e s., six ossuaires ont été exhumés au lieu-dit les Bruyères, au Clos Nouvelet, localisé le long de la rive méridionale de la rue du Commandant-Charcot, à environ 1,6 km au sud-ouest de Trion. Certes, aucun élément de voie n'est attesté à cet endroit mais on peut en supputer la présence non loin.

Cette série de découvertes, auxquelles s'ajoutent les mentions anciennes mal localisées, témoignent de l'étéritement d'une occupation funéraire discontinue, caractérisée par des petits ensembles implantés dès le I^{er} s., parfois dès l'époque augustéenne, à distance de la ville, le long des routes en direction de l'ouest et du sud ou associés à des chemins secondaires. Il est difficile de savoir si le choix de ces lieux est imputable à des contraintes foncières pesant sur les habitants de la colonie (prix des parcelles), ou s'ils témoignent simplement d'habitats dispersés aux environs de la ville dont les occupants s'éloi-

gnent peu pour pratiquer leurs enterrements. On retient cependant de cette disposition le rôle toujours attractif que conservent axes routiers ou voies secondaires, attestés ou supputés.

Pour l'heure, la route la mieux connue à Lyon est celle qui, depuis la colonie, se dirige vers le nord ; plusieurs secteurs de fouille en ont dégagé des tronçons bordés de sépultures (fig. 197). Des tombes longent ainsi la voie sur les sites de la rue du Sergent-Berthet (Chastel *et al.*, 1995 ; Le Mer, Chomer, 2007, p. 754), tandis qu'un noyau plus dense des structures funéraires, autour et à proximité d'un mausolée, a été identifié, rue du Chapeau-Rouge (Le Mer, Chomer, 2007, p. 734). Au 30-32 rue de Bourgogne, l'aire fouillée (M. Monin et A. Schmitt, Service archéologique municipal de la ville de Lyon) illustre parfaitement le schéma de l'espace sépulcral agglutiné en bordure immédiate de la chaussée (fig. 198). À 2,8 km à vol d'oiseau

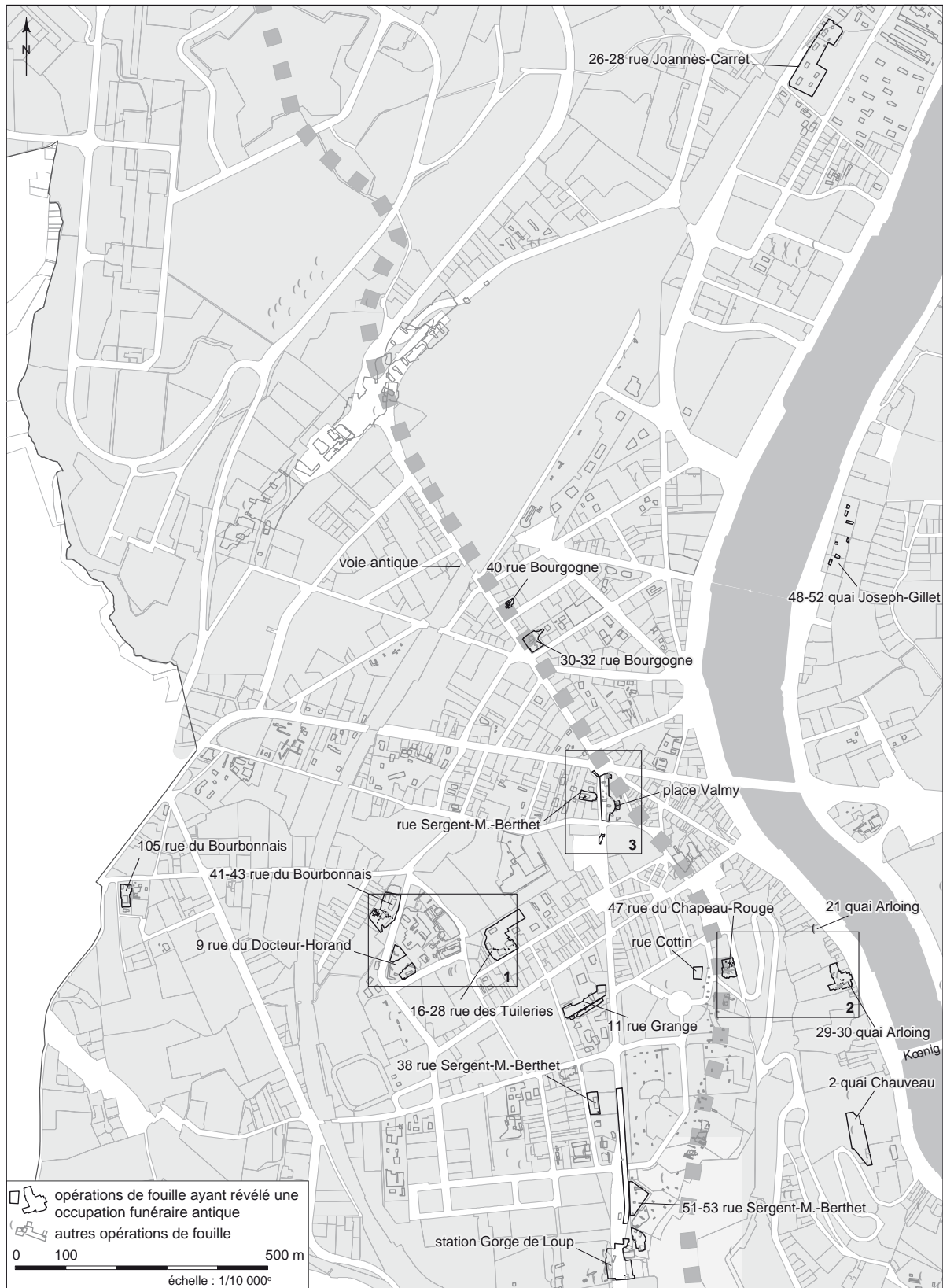


Fig. 197 – Localisation des opérations d'archéologie funéraire dans la plaine de Vaise à Lyon
 (cartographie : AlyAS, Service archéologique de la ville de Lyon ; DAO : É. Leroy, ingénieur territorial géomaticien).

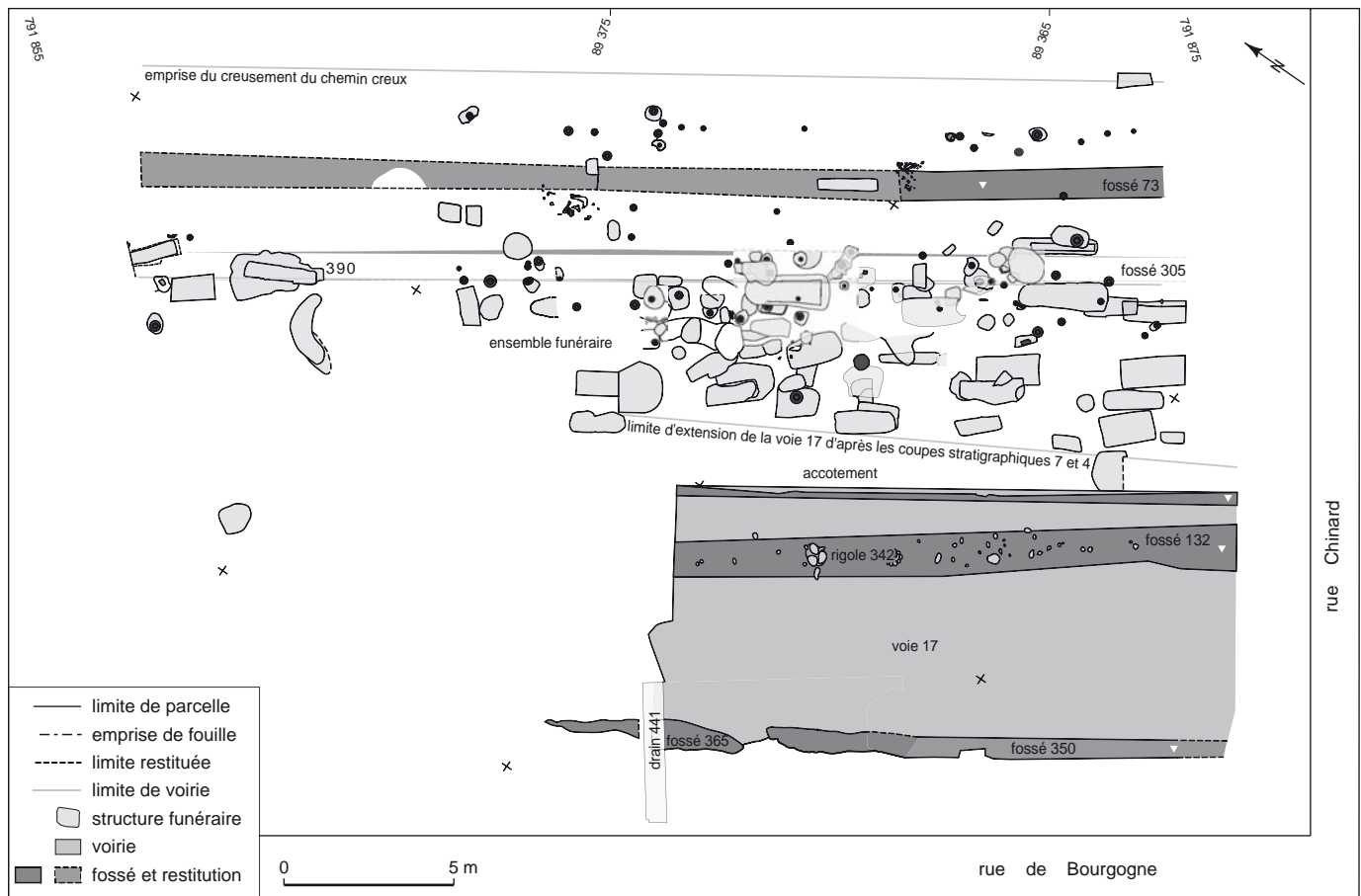


Fig. 198 – Sépultures agglutinées en bordure d'une chaussée au 30-32 rue de Bourgogne à Vaise, Lyon (relevé et DAO : M. Monin et A. Schmitt, Service archéologique de la ville de Lyon).

de Trion, le site de la voie de l'Océan²⁵ a livré des tombes et les fondations d'un mausolée construit en bordure d'une large dépression destinée à canaliser les flux le long de cette même route (Frascone, 1999, p. 28 et p. 124).

Du côté est de la colonie, des routes conduisent vers Vienne, les Alpes et l'Italie. Une série de blocs ont été extraits du Rhône au XIX^e s. ; certains comportaient des éléments architecturaux qui ont été, à l'époque, attribués à des monuments s'égrenant le long d'une route partant de la rive gauche du Rhône, à l'image des grandes voies bordées de tombeaux en Italie. Cette hypothèse est confirmée par une analyse récente de la topographie et par certains des blocs errants conservés qui sont porteurs d'inscriptions (Blaizot *et al.*, à paraître). La qualité des vestiges funéraires parmi lesquels figure le mausolée de la famille décurionale

des *Acceptii*, découvert en place en 1870 (Fièrè, 1878), permet d'affirmer que le territoire colonial s'étendait sur une frange d'au moins quelques kilomètres au-delà de la rive du fleuve (Bérard, 2007, p. 167 ; Blaizot *et al.*, à paraître). Le recollément des anciennes découvertes fortuites de bornes et monuments, et les fouilles récentes (tronçon de voie, enclos, autels, inscription provenant d'un mausolée, sépultures), ont permis de proposer des hypothèses de restitution du tracé de la voie vers l'Italie et d'un raccourci menant à Vienne. L'une des propositions envisage un schéma du type *Gräberstrasse* secondaire fondé sur la présence des monuments sur un seul côté de la route ; ils seraient ainsi tournés vers la voie principale, parallèle, selon une disposition connue par exemple à Rome, autour de la *Via Triumphalis* (Steinby, 1987 ; Hesberg, Zanker dir., 1987, p. 10-11).

Dans tous les cas, l'organisation des espaces funéraires périurbains est conditionnée par la voie le long de laquelle se concentrent la plupart des sépultures et tous les édifices dont

25. Cette appellation est celle adoptée en 1999 (Frascone, 1999) ; la voie correspond en fait à celle dite « voie de l'Océan et du Rhin », dans le plan utilisé ici d'après A. Desbat, 2005.

elle détermine l'orientation et la disposition. Ces aires sépulcrales offrent souvent l'image d'un ruban presque continu de tombes. Par exemple, l'ensemble de la Rouguière à Riez (Alpes-de-Haute-Provence) était constitué d'une succession de 22 enclos de petites dimensions (2,3 m à 5 m de côté), échelonnés sur 200 m le long de la voie reliant Riez à Castellane (Borgard *et al.*, 2005). À Saint-Paul-Trois-Châteaux, l'ensemble funéraire du Valladas se déploie en continu sur 150 m de long au moins sur le côté nord de la voie.

Qu'ils soient alignés sur les rives de la chaussée ou en léger retrait comme sur le site de la ZAC Sextius-Mirabeau à Aix-en-Provence (Guyon *et al.*, 1998, p. 283 ; Nin *et al.*, 2006, p. 97), ou bien accolés aux fossés bordiers, comme au Valladas, les enclos respectent généralement l'emprise du domaine public et en marquent les limites. Les exemples d'empiètement sont rares. Sur le même site, trois sépultures ont été découvertes dans le prolongement de l'un des fossés bordiers et sur l'emprise de la chaussée dans un secteur très érodé où elle n'était pas conservée. Dans ce cas toutefois, l'hypothèse d'un rétrécissement de la chaussée n'est pas exclue.

Les concessions n'occupent souvent qu'une bande étroite, dont la largeur n'excède pas 20 m dans l'ensemble funéraire méridional d'Aix-en-Provence, 30 m dans celle du Valladas à Saint-Paul-Trois-Châteaux, 15 m à Nîmes le long de la voie Domitienne (Fiches, Veyrac dir., 1996, points 407, 408, 402, 401 ; Bel *et al.*, 2005). À Lyon, dans le quartier bordant la rive orientale du Rhône, les enclos du site du 20-22 rue Rochette (site n° 31 dans Blaizot *et al.*, à paraître) sont juxtaposés selon un axe linéaire entre une voie et un fossé qui isole l'aire funéraire de l'espace agricole.

À Nîmes, le long de la branche orientale de la voie Domitienne (actuelle route de Beaucaire), les découvertes s'échelonnent sur près de 2 km (Fiches, Veyrac dir., 1996, p. 166). Cet étirement témoigne sans doute du caractère particulièrement attractif des voies principales, mais aussi des contraintes topographiques et foncières.

Ce schéma n'exclut pas la présence de sépultures à distance de la voie. Au Valladas, dès le début de l'occupation du secteur, des tombes sont implantées assez loin du chemin, alors que de vastes espaces libres existent à la même époque, notamment au sud de la voie. Cette situation trouve peut-être son origine dans les contraintes foncières et la disponibilité des terrains. À Fréjus, sur les sites de Saint-Lambert et du Pauvadou, en arrière des édifices jouxtant les voies, les tombes colonisent un large espace peut-être desservi par des chemins secondaires. Il en est probablement de même à Lyon du site de la Madeleine, sur la rive gauche du Rhône, ou du site de la Favorite 1.

La présence de voies secondaires pourrait également expliquer la configuration particulière des enclos mis au jour au 78 avenue Jean-Jaurès à Nîmes (fig. 199), à proximité de la voie reconnue sur le site voisin au n° 59. L'occupation funéraire s'inscrit dans un parcellaire antérieur, en discordance avec l'orientation de la voie. L'aire sépulcrale est formée d'une série d'enclos accolés, d'environ 12 m de largeur (voir *infra*). Cet ensemble, dont l'un des petits côtés devait être adossé à la voie, se développe en profondeur sur au moins 50 m de longueur. Cette disposition suggère de restituer le long de l'une au moins des longues façades de la construction, un chemin secondaire d'axe est-ouest. Cette hypothèse, étayée par la découverte d'un seuil sur la façade nord, n'a pu être vérifiée.

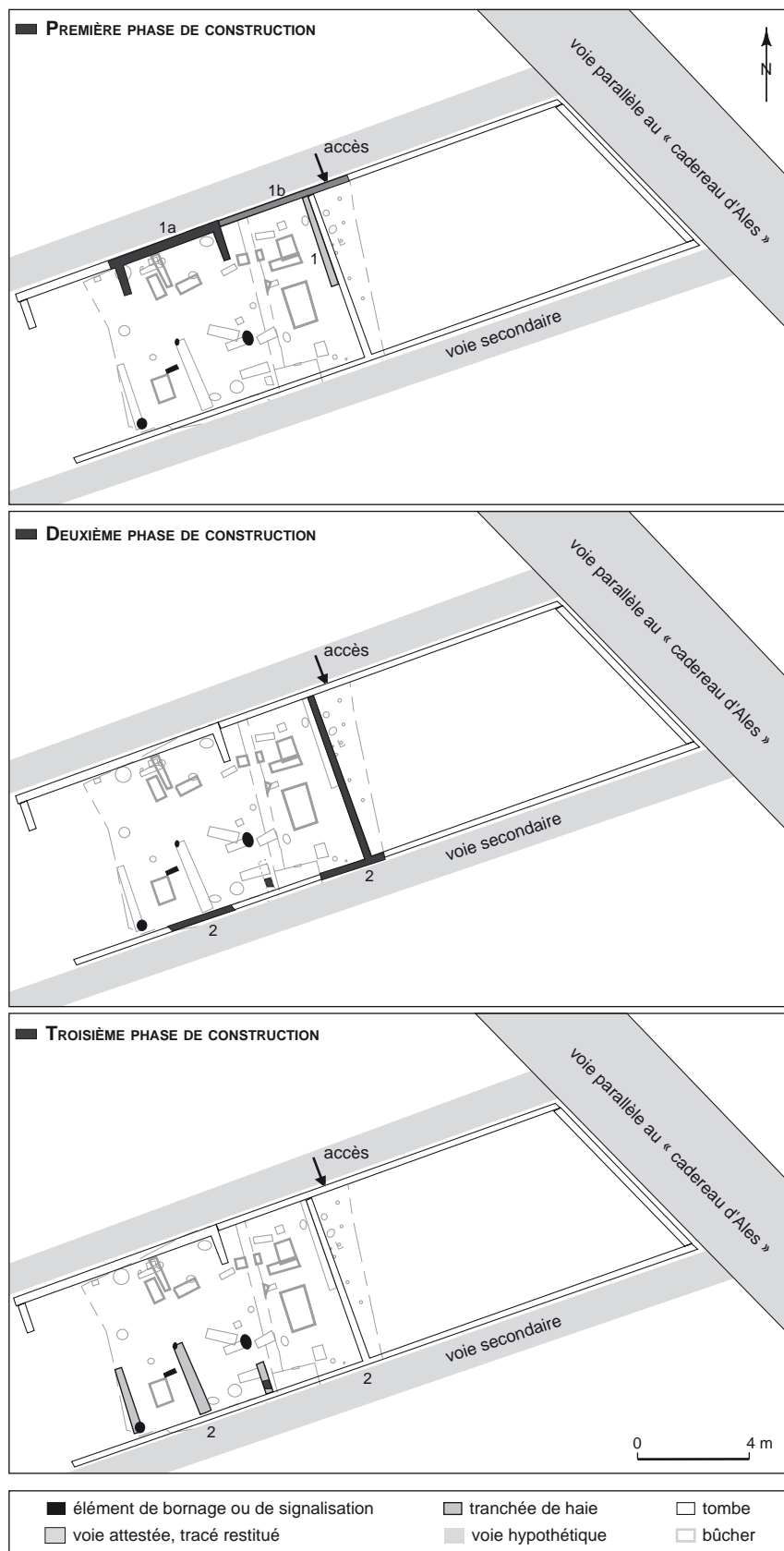
À Lyon, les tombes mises au jour au 19 rue des Granges sont *a priori* assez éloignées des voies majeures dont les tracés sont restitués à environ 200 m au nord et au sud (voies d'Aquitaine et/ou de Narbonnaise). Toutefois ce site est traversé par un chemin de terre large de 2,4 m, empierré au II^e s. ou au III^e s. – et élargi à environ 4 m – qu'il est pour l'heure difficile d'interpréter : voie secondaire ou tronçon d'une voie majeure mal localisée sur les restitutions actuelles ?

Les concentrations de tombes peuvent être relativement éloignées de la ville. L'aire funéraire des Communaux de Saint-Cézaire à Vernègues a été mise au jour le long d'une voie à environ 500 m de l'agglomération secondaire de Château-Bas (Chapon *et al.*, 2004). Les ensembles de la Rouguière à Riez, de Fourches-Vieilles à Orange et de l'avenue Jean-Jaurès à Nîmes, sont distants de 400 à 450 m des limites urbaines. Le site funéraire de la Vayssière, sur la commune de L'Hospitalet-du-Larzac (Aveyron), est situé à 600 m au nord des habitations du *vicus* en bordure de la grande voie antique reliant l'Auvergne à la Méditerranée, par Rodez (*Segodunum*), Millau (*Condatomagus*), Lodève (*Luteva*) et Saint-Thibéry (*Cessero*) ; les sépultures les plus anciennes y datent de la fin du I^{er} s. av. J.-C.

Dans certains cas, il est difficile de trancher la question du caractère périurbain ou rural d'un contexte funéraire, comme par exemple à Lyon, pour des sites localisés assez loin à l'ouest de la ville à l'instar de celui de la Raude qui a livré un habitat et un ensemble sépulcral à 1,3 km du quartier de Trion.

STRUCTURES FUNÉRAIRES EN CONTEXTE RURAL

Les cas de bûchers ou de sépultures placés le long d'une chaussée sont pléthoriques car l'objectif est que le lieu funéraire soit vu, pour prolonger le plus longtemps possible



←
Fig. 199 – Évolution de l'enclos du 78 avenue Jean-Jaurès à Nîmes et restitution de l'organisation de l'espace (relevé : V. Bel, Inrap ; DAO : A. Recolin, Inrap).

le souvenir du défunt et aussi afin de signaler au passant le statut social des propriétaires du domaine traversé ou joutant la route. À cet égard, la construction *in agro*, dans le finage des habitats, est parfois liée à des bûchers ostentatoires isolés. Parmi nos données, citons celui de Champ Chalatras, fouillé durant l'été 2008 aux Martres-d'Artière (Puy-de-Dôme), établi au milieu d'un chemin abandonné dont il ne reste que les fossés bordiers, d'une taille imposante et très riche en vaisselle et en nourriture. Celui-ci se situe à une distance de 150 m au sud-ouest de bâtiments d'un établissement agricole et est daté de la première moitié du II^e s. apr. J.-C. Dans la Drôme, à Pont de Pierre (Bollène), un enclos orné de pilastres renferme un bûcher en fosse, en position centrale, daté du deuxième tiers du II^e s. (Alfonso, 2002). Il se situe à proximité d'un carrefour de voies ; comme dans le cas de Champ Chalatras, bien que l'état archéologique de ces voies soit postérieur aux structures funéraires, on ne peut exclure l'hypothèse de chemins antérieurs recouverts ultérieurement par une chaussée plus large.

Un bûcher en fosse, établi au milieu du II^e s au col de Ceyssat à Saint-Genès-Champanelle au pied du puy de Dôme, illustre l'affirmation sur un mode ostentatoire (très grande fosse et plus de 300 vases) de la position sociale d'un notable arverne (Trément, Humbert, 2005). Le bûcher s'intègre dans un ensemble funéraire qui s'étend sur au moins 250 m le long d'une voie partant du col en direction du midi, et jouxte un relais routier associé à un complexe cultuel lié au temple de Mercure et implanté de part et d'autre de la voie de Lyon à Saintes.

Plusieurs enquêtes, publiées dans le colloque tenu en 1993 (Ferdrière dir., 1993), dressent des bilans sur la répartition et la localisation des ensembles funéraires et des mausolées et montrent l'évidence de l'attraction des routes (par exemple : Gébara, Pasqualini, 1983 ; Roth Congès, 1983).

Dans la région de Vaison-la-Romaine, une étude menée à partir de prospections et de quelques fouilles montre que sur 23 espaces funéraires, 6 sont implantés à moins de 50 m d'un habitat antique reconnu, 5 à moins de 100 m et 12 à plus de 100 m (Meffre, 1993, p. 376). Le plus souvent, ils sont localisés près d'une limite parcellaire ou d'un chemin actuel. Les données nîmoises témoignent de configurations similaires. Le modèle attesté à l'époque républicaine à Nîmes (petits groupes dispersés localisés le long des voies) reste de mise. Dans deux cas cependant – ceux des sites du Mas des Courbiers (Hasler, 2000, p. 77) et du Mas des Abeilles VI (Sauvage, 1999, p. 72) –, aucune voie n'a été mise

en évidence, mais cela tient peut-être aux méthodes d'investigation (diagnostic en tranchées). Ces deux ensembles funéraires se trouvent d'ailleurs à proximité immédiate de fossés linéaires qui pourraient avoir bordé des chemins. Les ensembles du Mas des Abeilles VI et VII ont été respectivement retrouvés à 180 m et 110 m d'un petit bâtiment daté du Haut-Empire (Sauvage, 1999, p. 72). L'aire sépulcrale du Mas des Courbiers pourrait être mise en relation avec un établissement distant d'environ 450 m (Hasler, 2000). En revanche, le bûcher de Magaille-Est à Nîmes (fin I^{er} s.-II^e s.) est installé le long d'une voie, à 30 m seulement d'une ferme occupée du I^{er} s. au III^e s. (Bel *et al.*, 2005).

Ce modèle persiste durant l'Antiquité tardive, qui conserve en outre la même variabilité dans le choix des lieux d'inhumations que le Haut-Empire ; un inventaire systématique, arrêté en 1987, a montré que dans la moyenne vallée de l'Hérault six ensembles funéraires sur neuf se situent à proximité d'un chemin actuel dont l'origine peut être très ancienne (Ginouvez, Schneider, 1987).

Le dossier du monument funéraire de la Sarrasinière à Andance (Ardèche) a récemment été repris par J.-C. Béal et G. Charpentier. Ce mausolée, daté du I^{er} s. apr. J.-C., est localisé à 25 m de la voie, parallèle au Rhône, qui relie Vienne à Alba. Situé à environ 100 m de la rive droite du Rhône, il était également bien visible depuis le fleuve qu'il dominait d'une dizaine de mètres, comme le soulignent les auteurs. Espaces de circulation, à l'instar des routes, les cours d'eau ont favorisé des mises en scène de *monumenta*, au plein sens étymologique du terme, comme à Cinq-Mars-la-Pile (Indre-et-Loire), sur la rive droite de la Loire. Certains ont attribué à ces édifices le rôle d'amers (Leveau, 2000, p. 204 ; Lafon, 2002, p. 117) ; c'est l'hypothèse qu'inspirent à A. Buisson des inscriptions dédiés à des *Nautes* du Rhône (Buisson, 1991). Elle est adoptée également par M. Christol, précisément pour Andance, mais aussi pour Saint-Just (Ardèche) et Beaucaire. Toutefois, P. Leveau souligne que des blocs, particulièrement ceux découverts dans le lit du fleuve, comme à Beaucaire (Roth Congès, 1987), peuvent provenir de cargaisons échouées. Si certains de ces édifices, associés à des grands domaines riverains du fleuve, ont naturellement servi secondairement de repères, leur localisation n'en révèle pas pour autant l'existence d'un programme destiné à faciliter la navigation (Lafon, 2002) ou celle « d'une façade fluviale porteuse d'un message pour les commerçants qui la fréquentaient » (Leveau, 2000, p. 209).

Hors de notre champ d'étude, les exemples de tombeaux, en bordure de route sont nombreux. Citons, en Gaule

Belgique, le mausolée augustéen de Faverolles (Haute-Marne), appartenant sans doute à une grande *villa* et construit en position dominante, sur la rive orientale d'une route qui s'embranché sur la grande voie de Langres à Reims. Non loin, à 2 km, une autre aire funéraire plus modeste, peut-être associée au même domaine, s'étend le long de la rive occidentale de la route (Février, 1983). Dans ce cas précis, G. Sauron et A. Olivier établissent, avec la porte augustéenne de Langres, des rapprochements stylistiques qui « conduisent à relier la construction du mausolée à la réalisation du premier réseau viaire des *Tres Galliae* par Agrippa à partir de 22-21 av. J.-C. » (Sauron, 2006, p. 225, n. 10). Rappelons également les trois monuments de Nod-sur-Seine (Côte-d'Or), en territoire lingon, datés du II^e s., qui se dressent à proximité immédiate d'une grande *villa*, le long d'une voie, située à une vingtaine de mètres (Renard, 1993 et 1996).

L'ensemble funéraire des Quaires, aux Martres-d'Artière, se situe en bordure d'un chemin encadré par deux fossés ; un troisième fossé, parallèle à la voie, sépare celle-ci de l'espace funéraire, marquant de toute évidence une limite entre les domaines publics et privés, à l'image du modèle relevé en contexte périurbain sur le rive gauche du Rhône (rues Rochette et Chevrier ; Blaizot *et al.*, à paraître). Soulignons que les structures funéraires sont placées le long de la voie, mais du côté des terres inondables de l'Allier.

LES MONUMENTS FUNÉRAIRES

Le succès du modèle italien tardo-républicain et augustéen est sans conteste en Occident où il se développa avec des formules originales (Hesberg, Zanker dir., 1987 ; Hesberg, 2006), autour des centres urbains ou au sein des domaines ruraux. À l'instar de ce qui surgit dans le domaine de l'habitat, avec ces palais édifiés en ville ou à la campagne, les monuments funéraires font étalage du statut social et témoignent de la propagation rapide et complexe des goûts pour les nouveaux canons de l'architecture.

LES MONUMENTS FUNÉRAIRES EN CONTEXTE PÉRIURBAIN

La dernière enquête conduite sur les monuments funéraires en France (Moretti, Tardy *et al.*, 2002) laisse entrevoir la fréquence des routes bordées de tombes monumentales à la périphérie des agglomérations mais, comme le déplorent les auteurs, très peu de fouilles d'ampleur éclairent cet aspect de la topographie des villes antiques même si le

corpus s'est largement étoffé avec les opérations archéologiques menées à Aix-en-Provence, Orange ou Saintes et avec les nouvelles données acquises à Lyon.

Ce n'est pas le lieu de développer des réflexions sur la forme qui relèvent des travaux de nos collègues spécialistes d'architecture funéraire antique. Cependant, la multiplication des découvertes en Gaule depuis une vingtaine d'années a provoqué un renouveau des réflexions qui intéressent la thématique des pratiques funéraires. Genèse, évolution, signification des types d'édifices, spécificité ou non des monuments des Gaules, tels sont les thèmes privilégiés lors du récent colloque de Lattes (Moretti, Tardy dir., 2006). La question des processus d'adoption des édifices funéraires en Gaule constitue l'une des multiples facettes du débat qui anime la recherche depuis une trentaine d'années autour du concept de romanisation. Les pistes explorées concernent l'identité des commanditaires, les formes retenues, les voies de transmission, la signification de ces architectures. Les travaux récents et plus particulièrement ceux de H. von Hesberg insistent sur plusieurs points : la relative pauvreté du corpus des villes italiennes à partir duquel les études comparatives paraissent faussées ou pour le moins fragiles ; l'impasse totale d'une conception selon laquelle « la diffusion à partir de l'Italie [serait] comme un mouvement d'ondes qui, naissant à Rome, viennent progressivement mourir aux frontières de l'Empire » (Hesberg, 2006, p. 35). En Italie même, les voies de diffusion sont peu assurées : nul ne saurait situer le berceau de l'avant-garde en Campanie, à Rome ou encore dans en Vénétie ; même à l'intérieur d'une région, on ne sait de quelle ville émergent les prototypes du II^e s. av. J.-C (Hesberg, 2006, p. 34). La complexité du phénomène est bien illustrée par le cas du « mausolée-tour » étudié par P. Clauss. Ce type d'édifice est, par définition, élancé, doté d'un plan centré, avec des murs partiellement aveugles sur au moins deux étages (Clauss, 2006, p. 159). Antérieur au tombeau-temple d'Asie Mineure, le prototype punique est conçu comme un soubassement de chapelle à toiture pyramidale (*naïskos*) de tradition égyptienne ; cette forme, symbolique à l'origine, inspire les architectes campaniens pour créer des modèles à édicules servant d'écrin à la statue du défunt. La mode se répand en Italie et son succès dans les provinces gauloises est illustré par une série de monuments découverts en contexte varié. Pour ne citer que quelques exemples, rappelons ceux élevés à l'aube de l'Empire, à *Glanum* (monument des *Julii*), à Orange (mausolée C de Fourches-Vieilles), à Lyon (monument dit des *Salonii*, de *C. Turpio* à Trion), et bien au-delà au nord, à Favrolles (Haute-Marne),

en territoire lingon. Cet examen fait ressortir la complexité d'un processus non linéaire et son développement avec de multiples combinaisons sur la longue durée. Ainsi, la structure architecturale adoptée par les élites est conservée, « même si sa valeur symbolique est au fil du temps gommée par le désir d'ostentation et la recherche de monumentalité des commanditaires » (Clauss, 2006, p. 180). En témoignent notamment les deux mausolées d'En Chaplix à Avenches, édifiés entre 25 et 40 – sans doute associés à un domaine suburbain –, créations hybrides qui superposent une vaste exèdre frontale et une tour composée d'une pile, d'une chapelle et d'une flèche (Clauss, 2006, p. 179 ; Flutsch, Hauser, 2006). Se limitant au cas des édifices circulaires, H. von Hesberg montre que les deux questions, voies de diffusion et signification des types, ne peuvent recevoir de réponse unique tant les processus sont complexes et les sources, par essence, lacunaires. Par exemple, aux frontières des provinces septentrionales, l'hétérogénéité des groupes de militaires en interaction avec les artisans locaux donna naissance à de nouvelles compositions. Le très grand nombre de modèles créés en Italie offrait des possibilités infinies de combinaisons. Ceux retenus dans les provinces, et notamment en Gaule, ne furent pas simplement copiés mais furent adoptés pour leur propre fécondité morphologique. La forme circulaire – particulièrement le monoptère hérité de l'architecture publique – attestée dans le Midi à *Glanum*, Arles, Aix-en-Provence (Tour de l'Horloge), qui répond au désir de mettre en scène le portrait du défunt, comporte en elle-même une signification symbolique : « celle de souligner la relation à l'univers comme forme éternelle » (Hersberg, 2006, p. 34). Mais, dans un cadre idéal où se fixe un code de communication constant, on doit prendre en compte « les désirs et les rêves divergents des commanditaires pour ce qui concerne la structuration des édifices par les artisans qu'ils emploient » (*id.*, *ibid.*, p. 34). La faiblesse numérique du corpus a tendance à hypertrophier la variabilité ; la comparaison entre différents contextes urbains, s'ils étaient mieux documentés, montrerait sans doute que les variantes se développent à l'échelle locale, d'une ville à l'autre, et une telle approche estomperait ainsi les divergences (*id.*, *ibid.*, p. 34). Un autre cas de figure est représenté par les mausolées circulaires en forme de tumulus, formule architectonique d'abord adoptée par les triomphateurs de la République finissante, puis amplifiée par Auguste : son mausolée occupe un diamètre d'environ 90 m à la base soit 300 pieds (Balty, 2006). Pointant la vogue en Italie des mausolées de 100 pieds de diamètre, J.-C. Balty met en lumière le lien entre les commanditaires appartenant tous

à une génération d'hommes de l'entourage d'Auguste. En Gaule, deux monuments répondent aux mêmes critères de taille et de localisation : à Autun, les destinataires inconnus de « La Gironette » (27,40 m de diamètre) et du « Temple de Pluton » (28,60 m de diamètre) pourraient être associés à ce groupe. Ils sont situés l'un et l'autre en des points remarquables : la Gironette est placée à l'endroit où la route de Bibracte franchit l'Arroux et le Temple de Pluton est construit dans une position équivalente, près de la rivière traversée par la voie d'Agrippa reliant Troyes à Autun. Il n'est pas indifférent que ces deux édifices proviennent d'Autun lorsqu'on sait les rapports privilégiés que l'opulente capitale des Éduens entretenait avec Rome. J.-C. Balty nous rappelle que l'Eichelstein, au confluent du Main et du Rhin à Mayence, de même plan mais de dimensions plus petites (environ 40 pieds de diamètre), n'est autre que le cénotaphe de Drusus l'Ancien (Cüppers, 1990, p. 462-463, fig. 378). En Gaule, il existe un troisième édifice de ce type, d'une taille légèrement inférieure : le monument augustéen, ou peut-être césarien, dédié à *Aulus Pompeius Fronto* par le peuple des Voconces à Saillans (Drôme). Jusqu'alors connu principalement par l'inscription (Desaye, 1984), il a bénéficié d'une fouille récente qui a permis d'en éclaircir bon nombre d'aspects (Planchon, Charpentier, 2006). Ce monument mesure 25 m de diamètre (85 pieds) ; on hésite à l'interpréter comme un mausolée ou un cénotaphe, et l'on ne sait s'il est associé à un domaine ou à une agglomération secondaire. Il est situé à proximité immédiate de la route de Valence vers l'Italie, non loin d'un autre édifice monumental non identifié, dans un secteur réputé avoir accueilli un relais de poste impérial (*Mutatio Darentiaca*). Passé la génération des compagnons d'Auguste, ce modèle se perpétue mais dans des proportions plus modestes, comme, dans le courant du 1^{er} s., à Saint-Paul-Trois-Châteaux où le mausolée du Valladas, de 50 pieds de diamètre, est établi à la croisée de deux voies, dans l'alignement de la courtine sud de l'enceinte (Bel *et al.*, 2002, p. 34). À Orange, dans le même contexte chronologique, le mausolée D de *Titus Pompeius Phrixus Longus*, entouré d'un vaste enclos au bord de la voie d'Agrippa, offre des dimensions similaires (Mignon, Zugmeyer, 2006, p. 307).

Selon G. Sauron, plusieurs exemples prouvent que l'architecture et l'art funéraires en Gaule ont très tôt emprunté leurs modèles à la sphère publique gréco-romaine (Sauron, 2006). Les mausolées de Saint-Rémy-de-Provence/*Glanum* et de Faverolles (Haute-Marne) se réfèrent au phare d'Alexandrie ; l'arc funéraire d'Aix-les-Bains, dans la cité de Vienne (Isère), adopte le modèle de l'arc de triomphe combiné à

celui du *colombarium* ; à Nîmes, le décor de frise végétale de certains autels funéraires est un héritage de l'*Ara Pacis Augustae* transmis par l'intermédiaire de la Maison Carrée, tandis qu'un autel du II^e s. reproduit un décor du *forum* de Trajan. Selon G. Sauron, ces formes ont été facilement adoptées par les Gaulois car leur signification était transposable dans le domaine du symbolisme funéraire.

Les découvertes faites à Lyon ne représentent de toute évidence qu'un faible échantillon de l'architecture funéraire de cette ville mais celui-ci n'en est pas moins représentatif de ce phénomène qui émerge précocement et se prolonge jusqu'au III^e s. Sans procéder à une analyse architecturale, rappelons-en les grands traits. Parmi les mausolées, cinq d'entre eux (n^{os} 1, 3, 6, 7, 8 en suivant la numérotation depuis le plus haut de la pente, cf. Allmer, Dissard, 1888-1893, t. III, p. 30-37) étaient suffisamment bien conservés pour être démontés et replacés ailleurs ; les autres n'ont pas été complètement détruits puisqu'il a été possible d'observer à nouveau en 1986 les restes des n^{os} 4, 9 et 10 : blocage interne et parement en blocs de grand appareil (fig. 194). Les plans exécutés au moment de la découverte et en 1986 montrent des socles contigus, à l'exception du n^o 5 dont la façade est décalée et ne suit pas l'orientation des quatre premiers ni celle des cinq derniers.

Ces mausolées sont de différents types et des hypothèses de restitution sont proposées pour certains d'entre eux. Ils appartiennent à un contexte ancien, augustéen, voire même tardo-républicain.

Une analyse récente d'éléments d'architecture errants, due à Djamila Fellag, établit la présence, en sus des dix mausolées, d'un tombeau-pilier appartenant au même horizon chronologique ; ce type, connu dans la nécropole de Marina El-Alamein en Égypte (Daszewski, 1998b), représente pour l'heure un *unicum* dans les provinces gauloises (Fellag, 2006).

Quelques éléments de chronologie relative renseignent sur l'ordre d'édification des monuments. Le mausolée dit des *Salonii* (n^o 2) est postérieur à celui dit de *Satrius* (n^o 3), sa base prenant appui sur celle de ce dernier. La même observation a été faite en 1986 entre les mausolées n^{os} 9 et 10, la construction du premier étant postérieure à celle du second. Comme le souligne D. Fellag, la construction du monument des *Salonii* masque la lecture de l'inscription latérale peinte sur le mausolée de Turpion ce qui pourrait indiquer une postériorité, en dépit des arguments le plaçant à haute date. La disposition de ces mausolées, bien que rapprochés et appartenant à un même horizon chronologique, rappelle une remarque de H. von Hesberg et P. Zanker :

dans les villes des provinces, à la fin de la République ou de l'Empire, les terrains de part et d'autre des voies ne devaient pas être systématiquement parcellisés au moment où étaient édifiés les premiers monuments, que les commanditaires cherchaient donc naturellement à espacer ; la mitoyenneté proviendrait d'une densification ultérieure des constructions (Hesberg, Zanker dir., 1987, p. 11). À Lyon, nous pouvons envisager une situation de ce type, aux alentours immédiats de la ville naissante.

Au sud-ouest des onze monuments de Trion, des terrassements réalisés à la fin du XIX^e s. (1858 et 1884) ont révélé un autel cylindrique et les soubassements de cinq mausolées dont trois au moins sont contigus (voir *supra*, p. 267-268) ; l'éloignement entre certains, séparés de 7 m à 40 m, est le produit de la discontinuité des travaux qui ne permet pas de savoir si tous les monuments étaient adossés les uns aux autres comme à Trion.

Dans le cas des mausolées de Trion, il est frappant de constater la précocité de l'établissement de la voie bordée de tombeaux au regard de l'émergence de la ville coloniale. Dans l'hypothèse d'une datation haute de certains de ces monuments, leur construction serait quasi concomitante de la naissance des premiers quartiers d'habitations, datés entre la fondation et les alentours de 20 av. J.-C., de cette « ville de terre et de bois à l'image des camps », selon l'expression de A. Desbat, entrevue sur le site du Verbe Incarné et surtout lors des fouilles conduites à l'emplacement du pseudo-sanctuaire de Cybèle (Desbat, 2005a). En descendant la datation à un contexte augustéen, les premiers mausolées seraient alors contemporains du temps des grands travaux d'urbanisme qui remodelèrent le plateau de la Sarra, vers les années 20-15 av. J.-C. Qu'elle soit contemporaine de la ville naissante ou des métamorphoses survenues dans les décennies suivantes, liées à l'élévation de la colonie romaine au rang de capitale, l'édification de ces monuments d'autoglorification posthume au pied de l'espace urbain témoigne de la présence à *Lugdunum*, – parmi les colons nouvellement implantés, ou plutôt leurs proches descendants ou encore parmi les nouveaux venus –, de commanditaires qui, à une époque précoce, font appel à des spécialistes véhiculant des modèles hérités du répertoire italique pour des constructions privées, très onéreuses et, somme toute, assez rares. La seule personne identifiée dans ce groupe est un affranchi, sévir de surcroît. Ce fait confirme la tendance, connue ailleurs et caractéristique de l'époque impériale précoce, qui voit s'affirmer, au moyen de monuments « extravertis et concurrentiels » pour reprendre les termes de H. von Hesberg (Hesberg, Zanker dir., 1987 ;

Hesberg, 1992), le souci d'intégration d'une classe sociale en pleine ascension (Duthoy, 1976 ; Rosso, 2006). Cette grande architecture privée qui s'exhibe le long d'une des voies majeures de l'immédiate périphérie fait pendant aux programmes éditaires mis en œuvre à quelques centaines de mètres sur le plateau. En effet, à partir des années 20 av. J.-C., la colonie dotée d'un rôle de leadership politique et économique au sein des Gaules, se métamorphose : en témoignent les modes de construction, la vaste et luxueuse résidence récemment interprétée comme le prétoire d'Agrippa, les grandes maisons à *atrium* précédées de boutiques, la création d'esplanades, les améliorations de l'infrastructure viaire, l'alimentation en eau par au moins un aqueduc, et l'édification précoce du théâtre (Audin, 1967 ; Tardy, 1992, p. 325 ; Desbat, 2005b, 2005c et 2007).

Sur la rive gauche du Rhône, le monument de la famille décoronale des *Acceptii*, découvert en place en 1870, donna lieu à des restitutions peu après (Hedde, 1875 ; Fièrè, 1878). Les auteurs d'une étude récente sur l'occupation de ce secteur, viennent d'en rediscuter la place dans la topographie du quartier (Blaizot *et al.*, à paraître). Il n'en reste qu'une inscription et un sarcophage dionysiaque. Sur la base de la restitution publiée par Allmer et Dissard (Allmer, Dissard, 1888-1893, t. II, p. 321), il s'inscrit dans la série des monuments à édicule même s'il affecte la forme d'un temple (Turcan, 1968, p. 3 ; Moretti, Tardy *et al.*, 2002, p. 44 et p. 74, *contra* Leveau, 2007, p. 284, qui l'interprète comme un tombeau-temple).

Le caractère spectaculaire des découvertes dans certaines villes du Midi et à Lyon ne doit cependant pas occulter les cas de Narbonne ou, en Gaule Aquitaine, de Périgueux, Agen, Saintes dont les vestiges lapidaires trouvés souvent en remploi dans les enceintes de l'antiquité tardive, témoignent également d'une grande architecture funéraire impériale associée sans aucun doute à des voies (Moretti, Tardy *et al.*, 2002, p. 28 ; Tardy, 2005, p. 249 ; Tardy *et al.*, 2005, p. 124 ; Baigl, 2007, p. 346 ; Maurin dir., 2007, p. 73).

LES MONUMENTS FUNÉRAIRES EN CONTEXTE RURAL

Le site rural de la Grande Borne, à Clermont-Ferrand (fig. 200), se rapporte probablement à l'ensemble funéraire d'un domaine, bien qu'aucun des nombreux établissements environnants n'ait pu lui être rattaché en particulier. Il possède un des rares mausolées ruraux, établi dans la première moitié du II^e s. et reconstruit dans la seconde moitié du même siècle, autour duquel se développent les structures funéraires. Bien que le monument ne soit plus

entretenu dès le dernier quart du III^e s., des inhumations livrant du mobilier produit autour de 380-400 apr. J.-C. sont pratiquées à proximité. Au II^e s., cet ensemble, dont nous avons fouillé cinq inhumations d'enfants décédés en phase infantile, une inhumation de chien, neuf dépôts de crémation, trois bûchers en fosses et cinq « fosses rituelles » correspondant à une vingtaine d'individus²⁶, illustre un espace funéraire cristallisé sur une courte durée par un monument : l'hypothèse d'un ensemble familial est ainsi implicite, au moins à un moment donné du fonctionnement de cet ensemble funéraire. Le monument n'est probablement pas entretenu au-delà de la première génération descendante directe, même si le lieu conserve sa vocation funéraire dans la mémoire des occupants du Bas-Empire.

En Corrèze, sur la partie haute du plateau de Millevaches, le site des Cars (Tardy, 2002, p. 219-220 ; Paillet, Tardy *et al.*, 2006) est composé de deux ensembles monumentaux : deux édifices funéraires construits sur un éperon dominant une vallée et la *pars urbana* d'une *villa* située 250 m plus loin, en fond de vallée (fig. 201). Les monuments s'inscrivent dans la série typologique des tombeaux-temples (Hesberg, 1992, p. 209-230 ; Gros, 2001, p. 444-452), largement diffusée en Occident à partir de la fin du I^{er} s. Les liens topographiques entre les tombes et l'habitat imposent une scénographie qui « conditionne le paysage des vivants », pour reprendre les termes de A.-M. Adam et X. Lafon, selon une tradition connue ailleurs, en Gaule et bien sûr en Italie – *villa* de Mamurra à Formies par exemple – (Lafon, Adam, 1993). Les monuments funéraires occupent en effet le point le plus élevé autour de l'habitat et leurs façades sont en outre orientées vers les pièces de réception de la maison. Le premier état de cette luxueuse demeure est daté du deuxième quart du II^e s. Dans le second état, à la fin du II^e s. ou au début du III^e s., elle reçoit d'amples transformations avec notamment la construction au sud-est d'un avant-corps en saillie destiné à un *triclinium* orienté au soleil couchant, ouvert sur toute la longueur de sa façade par des châssis vitrés et mobiles, offrant ainsi un large panorama sur un étang artificiel. Ces liens permettent sans risque de déduire des concordances chronologiques qui compensent les faibles indices pour dater les tombeaux. Le monument vraisemblablement fondateur de l'ensemble funéraire est celui placé au nord,

26. L'opération a été réalisée à l'emplacement de l'agrandissement d'un rond-point. Des sondages ayant été pratiqués aux quatre coins du giratoire initial, on peut estimer, vu l'organisation générale de la partie fouillée, qu'il nous manque au maximum un tiers des structures, piégées sous la voie actuelle ou détruites par un fossé postérieur à l'Antiquité. La partie fouillée ne livre aucune structure pouvant clairement être datée entre la fin du II^e s. et le dernier quart du III^e s.

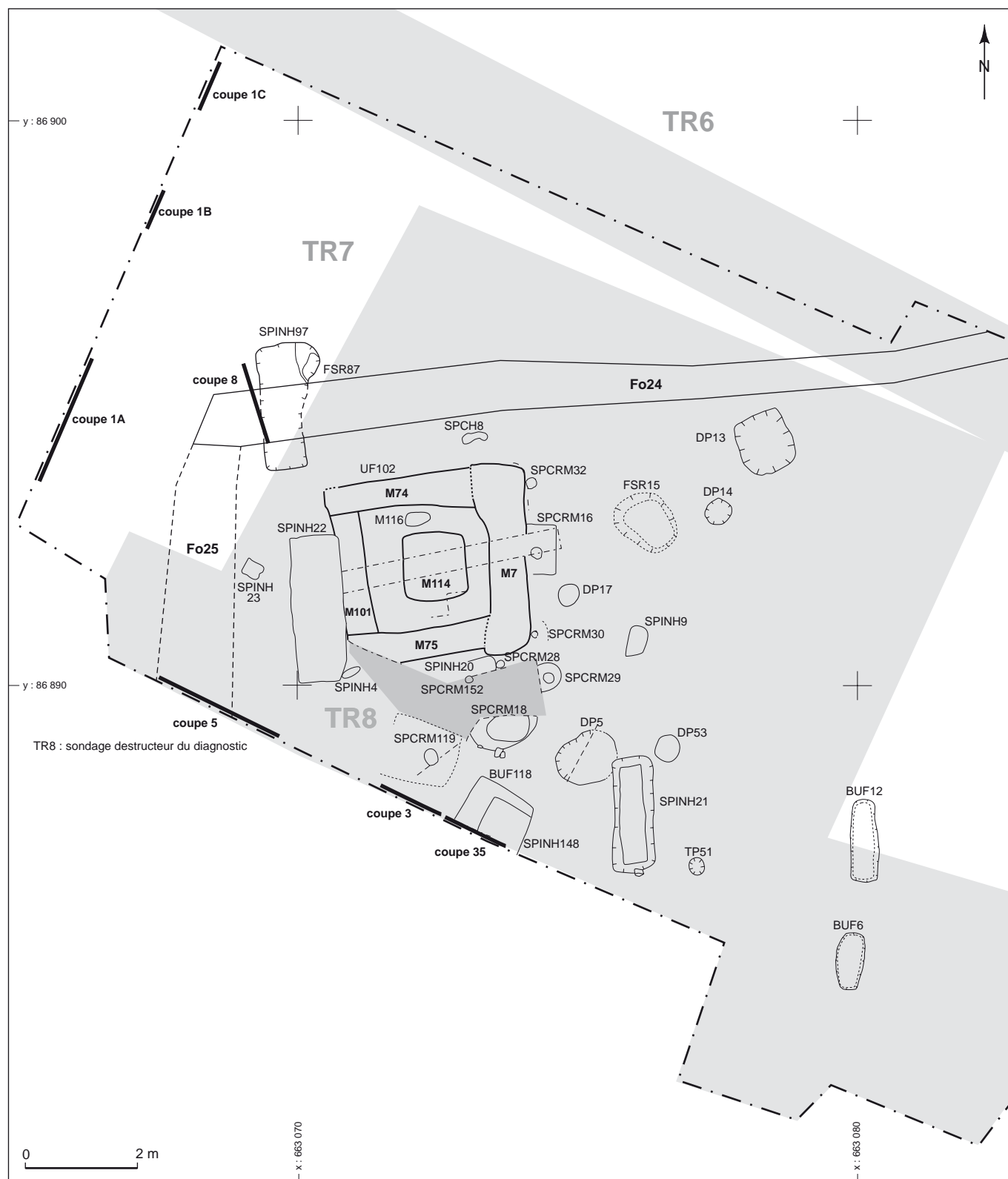


Fig. 200 – Exemple d'un ensemble funéraire établi autour d'un mausolée : la Grande Borne à Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme : Fo, fossé ; SPIN, sépulture à inhumation ; SPCRM, sépulture à crémation avec ossuaire ; DP, dépôt de crémation ; TP, trou de poteau ; BUF, bûcher funéraire ; FSR, fosse à résidus de crémation (relevé : équipe de fouille ; DAO : G. Macabéo, Inrap).

au sommet de la butte, au centre de l'ensellement rocheux ; il est sans doute associé au premier état de la maison qui marque la création du domaine. Le tombeau reçoit une seule sépulture ; il s'agit d'un coffre à ossuaire, enterré conformément aux coutumes locales. Une ou deux générations plus tard, les transformations subies par l'habitat ne sont pas sans évoquer les formules diffusées en Italie dans la conception des *villae* maritimes (Lafon, 2001b), privilégiant la vue au prix de complications architecturales. Le tombeau sud se fait l'écho d'une même rupture avec les pratiques régionales : un monumental coffre à ossuaire posé sur un socle est, cette fois, exposé de manière ostentatoire dans l'abside. Il porte un décor sculpté de chasse au sanglier, thème iconographique largement diffusé à partir de la fin du second siècle dans l'ornementation des sarcophages à Rome. Depuis quelques décennies, s'était répandu dans l'aristocratie italienne, le goût pour ce loisir devenu l'apanage d'un groupe social auquel s'identifie le propriétaire des Cars par la monumentalisation de sa tombe et le décor de sa sculpture (Tardy, 2002, p. 221). La découverte de plusieurs coffres à ossuaire en pierre désigne ce monument comme un tombeau à sépultures multiples, probablement exposées entre des loges latérales. D. Tardy et J.-M. Pailler soulignent la grande parenté de « l'enveloppe » architecturale des deux tombeaux alors que l'aménagement de leur espace intérieur témoigne d'une profonde transformation des pratiques funéraires. Le premier tombeau à sépulture unique enterrée illustre des pratiques ancrées dans la tradition locale tandis qu'avec le second, elles s'en éloignent. Le commanditaire et propriétaire sans doute se conforme à des modes romaines étrangères aux usages en cours dans la *civitas* des Lémovices, tant pour la conception de sa maison que pour celle de son tombeau. « Contrairement à la *cella* du monument nord, qui devait être entièrement dévolue au culte funéraire, celle du monument sud faisait office de chambre sépulcrale et on peut penser qu'une grande partie du culte des morts se déroulait à l'extérieur comme le suggère la base de l'autel probablement destiné aux libations et placé en avant de l'escalier de ce tombeau, véritable temple funéraire » (Pailler, Tardy *et al.*, 2006, p. 471-472). Notons qu'en l'absence de sépultures autour de ces édifices, on doit supposer que les aires funéraires destinées aux autres habitants du domaine se situent en un lieu différent.

Également rattaché au type des tombeaux-temples, le tombeau de la famille des *Pomponii* du Pré-des-Clastres à Lanuéjols (Lozère) est en relation avec une *villa*, de même que le « temple » du Ponteau, distant de 2 km de la *villa maritima* de Seneymes (Bouches-du-Rhône), récemment

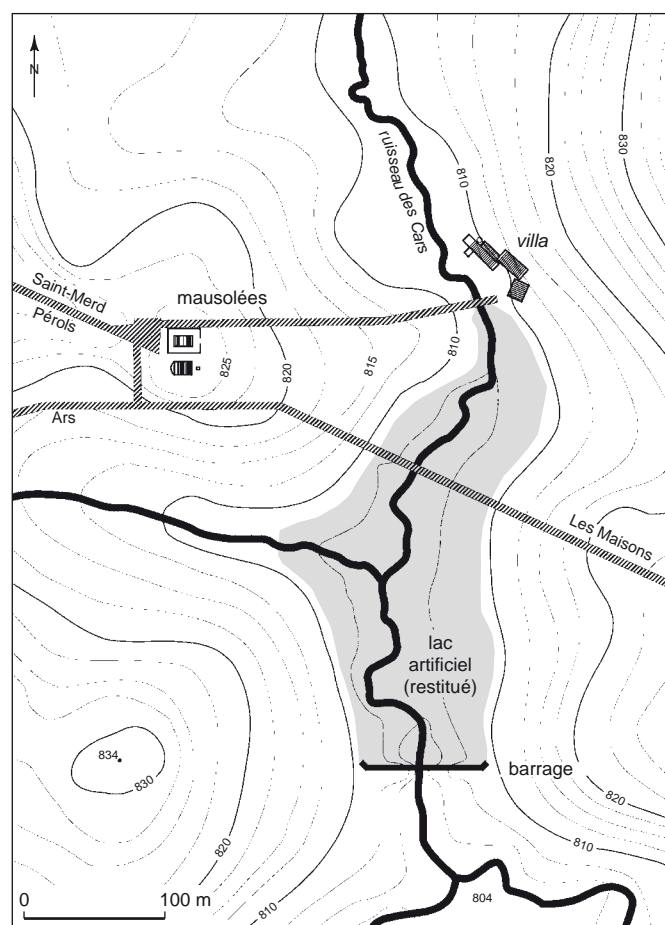


Fig. 201 – Plan du site des Cars à Millevaches, Corrèze (relevé : J.-L. Pailler, CNRS ; DAO : P. Brunello, Université de La Rochelle).

réinterprété par P. Leveau. Cet édifice illustre les difficultés d'identification de ces monuments ambivalents, à l'origine d'une méconnaissance de la série typologique en Gaule et souvent d'un contresens sur le contexte (Leveau, 2007). Ainsi en serait-il, selon P. Leveau, du « temple de Diane » à Aix-les-Bains, considéré jusqu'alors comme un monument urbain et qu'il propose d'identifier comme un tombeau-temple ; ce monument est situé non loin de l'arc de *Campanus* dont la destination funéraire, jadis débattue, ne fait plus de doute²⁷. L'auteur invite dès lors à interpréter les lieux comme l'espace funéraire d'une petite bourgade rurale, le *vicus Aquensis*, dotée d'un établissement thermal de cure, hypothèse qui devra être confrontée aux données futures.

27. Monument honorifique en raison de son emplacement dans un centre urbain (Gros, 1996, p. 76), ou funéraire en raison de la dédicace comportant quatorze épitaphes (Prieur *et al.*, 1983, p. 209 ; Sauron, 2006).

Les piles funéraires de l'ouest et du sud-ouest de la Gaule constituent un ensemble original et cohérent de grands monuments associés à des domaines ruraux, isolés ou intégrés à des petits ensembles sépulcraux. Le terme de « pile » conservé par commodité, accompagné de l'adjectif « funéraire », est un héritage du XIX^e s. et rappelle les doutes encore récents sur l'identification de ces monuments (Lauzun, 1898). L'enquête de P. Sillières et G. Soukiassian en recensait 21, depuis la Charente-Maritime jusqu'aux Pyrénées-Atlantiques et l'Ariège (Sillières, Soukiassian, 1993). Ces piles appartiennent à la série typologique des mausolées en forme de tours quadrangulaires pleines, dont la hauteur varie entre 8 m et 15 m – celle de Pirelongue à Saint-Romain-de-Benet (Charente-Maritime) se distingue avec 24 m de hauteur.

Dans le Sud-Ouest, un groupe de 16 monuments apparaît typologiquement apparenté et daterait de la seconde moitié du I^{er} s. La plupart d'entre eux se trouvent dans le Gers (cité des *Ausci*), établis à peu de distance les uns des autres. Ces piles sont constituées d'un socle, de deux étages et d'une couverture. Une niche ouverte au second étage servait d'écrin à une ou plusieurs statues ; toutes celles conservées portent encore des traces d'enduits colorés. La densité de ces édifices révèle une mode en vogue à une période donnée, chez les propriétaires de domaines ruraux, dans une partie de la Gaule Aquitaine.

Cinq piles sont chaînées à un enclos d'un peu moins de 2 m de hauteur. À Mirande (Gers) les investigations ont porté sur deux piles associées à des enclos. La relecture des données anciennes pour les deux enclos (Lapart, 2001) nous oblige à être circonspects quant au nombre réel de sépultures à crémation secondaires, décrites comme de simples fosses comblées avec des cendres, des ossements brûlés et des débris de vases (Labrousse, 1968). Si pour certaines d'entre elles, l'hypothèse est envisageable – notons toutefois qu'aucune étude n'a porté sur les esquilles osseuses brûlées –, pour beaucoup la présence d'os n'est pas mentionnée. Des fragments de statues (tête de sanglier, corps de lion...) ont été retrouvés en bordure de l'enclos de la pile II (Labrousse, 1968 ; Lapart, 2001). On note, au sein du même enclos, la présence de deux inhumations. Au moins une crémation (tombe n° 22) se situe à l'extérieur de l'enclos, le long du mur nord (Sillières, Soukiassian, 1993, p. 302).

L'ensemble des dépôts (crémations et inhumations, et autres structures) s'échelonne entre la période flavienne et le début du IV^e s. (Lapart, Petit, 1993, p. 45). En effet, la tombe 3 de l'enclos II, datée du IV^e s., est postérieure à l'abandon de l'enclos (Lapart, 2001, p. 26).

CHOIX PARTICULIERS D'IMPLANTATION

Le schéma de la route bordée de tombes, à l'orée de la ville, est loin d'être systématique. De même dans les campagnes, l'implantation des sépultures n'est pas forcément liée à une stratégie de visibilité. D'autres critères ont pu guider le choix des aires sépulcrales.

IMPLANTATIONS EN CONTEXTE PÉRIURBAIN

À Marseille, au sein des faubourgs marqués de buttes et vallons, les voies d'accès à la ville sont mal connues et restituées selon un raisonnement régressif fondé sur les axes médiévaux (Bouiron, 2001), ou même sur la densité des découvertes funéraires (Moliner, 2001). Dans ce paysage suburbain au relief accidenté, le site de Sainte-Barbe illustre un type particulier d'implantation funéraire qui ne semble pas *a priori* guidé par la présence d'une voie même si l'auteur suppose son existence au voisinage occidental de la zone fouillée (Moliner *et al.*, 2003, p. 26). L'ensemble funéraire de Sainte-Barbe occupe une dépression naturelle entre deux escarpements, la Butte des Carmes et la colline Saint-Charles. Ce talweg de direction nord-sud borde la ville antique, à proximité de la Butte des Carmes, en contrebas du rempart. Il était traversé par un ruisseau au régime torrentiel s'écoulant vers le port (Moliner, 2003 *et al.*, fig. 8). Le substrat est composé de marnes stampiennes stériles. Ce contexte orohydrographique globalement peu propice à un usage agraire n'a pas, en revanche, été dissuasif pour l'aménagement de tombes au cœur du vallon dès la fin du V^e s. av. J.-C. et jusqu'au II^e s. apr. J.-C., avec une interruption entre le milieu du II^e s. av. J.-C. et le changement d'ère. Sur un total de 532 sépultures, 436 sont d'époque romaine (82 %). Pour la période grecque, de la fin du V^e s. au milieu du II^e s. av. J.-C., « des moments d'ensevelissements scandés par des rythmes de creusements plus ou moins denses séparés par des couches de colluvionnements caractéristiques d'un milieu à forte hydrographie » ont été mis en évidence (Moliner, 2001, p. 23) ; les tombes se répartissent dans ce bassin de part et d'autre du ruisseau central. L'abandon du site durant environ 150 ans est mis sur le compte d'une éventuelle « militarisation » de l'espace suburbain en relation avec la construction du nouveau rempart (Moliner *et al.*, 2003, p. 229). Cependant, il n'est pas exclu que les conditions naturelles aient joué un rôle répulsif jusqu'à ce que le terrain soit drainé par l'aqueduc au début de l'époque augustéenne.

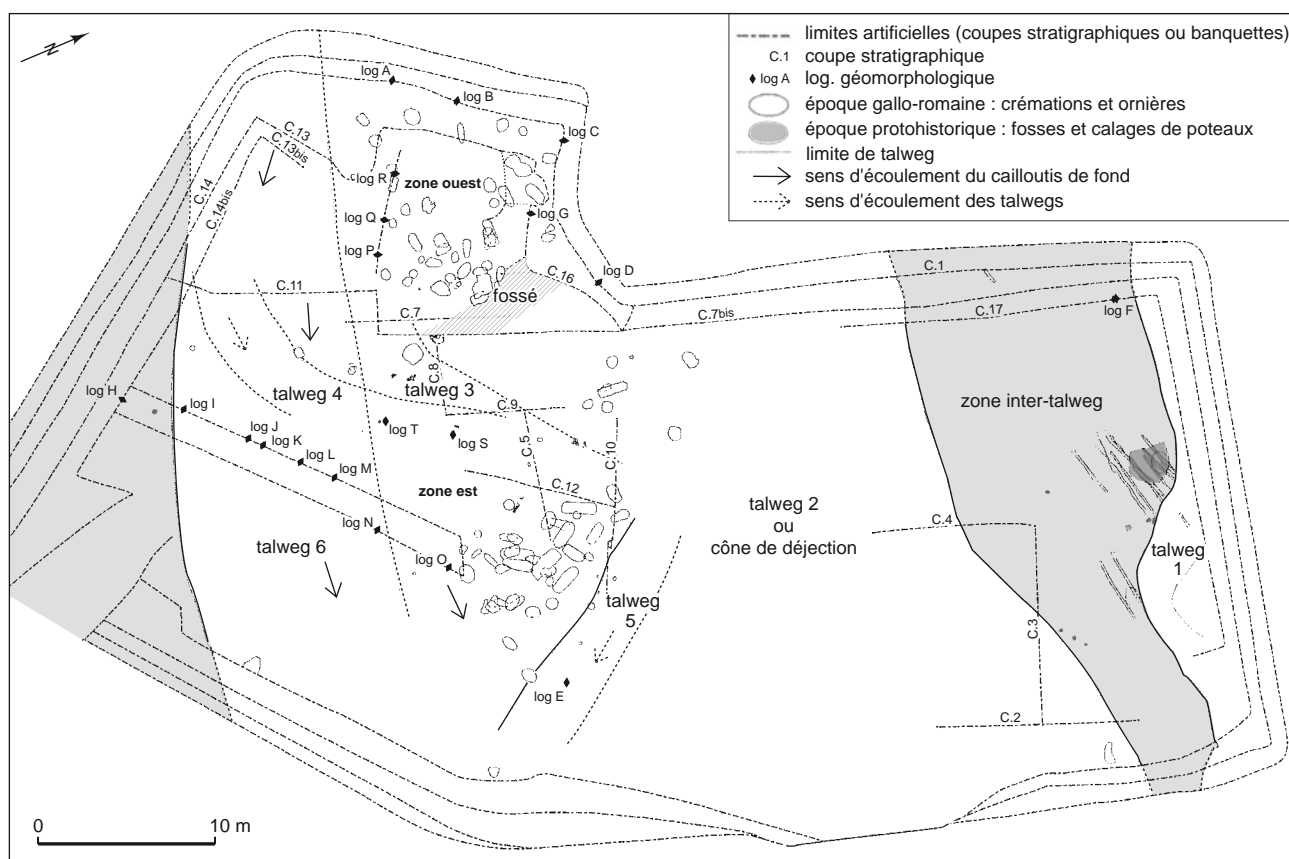


Fig. 202 – Situation des sépultures du site de Villa Montel sur un cône de déjection à Vaise, Lyon (relevé : M. Le Nezet ; DAO : G. Macabéo, Inrap).

À Lyon, plusieurs ensembles funéraires ont été implantés dans des secteurs impropres à l'habitat car soumis à des écoulements intermittents de ruisseaux. Sur le site du Clos du Cèdre, au 207 rue Joliot-Curie, les vestiges funéraires se répartissent sur l'emplacement d'un paléochenal fluvio-glaciaire comblé. Durant l'époque romaine, le chenal fonctionnait de nouveau, en canalisant les eaux d'un ruisseau provenant du versant au sud-est ; cette rupture soudaine dans le milieu peut être mise sur le compte d'une intensification de l'occupation humaine dans le secteur, conjuguée à la péjoration climatique qui se produit autour de l'ère notamment dans la région lyonnaise (Bravard *et al.*, 1992). Sur le site de la voie de l'Océan, prenant en écharpe le versant de la colline de la Duchère, l'un des ensembles funéraires parallèles à la voie est implanté dans une large dépression aménagée qui fait office de fossé. En dépit d'efforts successifs destinés à protéger les structures des inondations (creusement de fossés de drainage et d'un bassin de rétention), celui-ci finit par être submergé (Frascone, 1999, p. 155-162). Le cas est donc un peu différent car ce sont les travaux de défrichage et de terrassements pour l'aménagement de la voie qui sont respon-

sables de la création de ce milieu inondable dans lequel est installée l'aire sépulcrale. En revanche, les tombes du 41-43 rue du Bourbonnais (Villa Montel) et celle du 38 rue Sergent-Berthet sont implantées sur un cône de déjection, dont les multiples ruisseaux fonctionnent surtout durant l'Antiquité et dès le 1^{er} s. av. J.-C. pour l'un d'entre eux (fig. 202). Au gré des écoulements intermittents, les ruisseaux sont à l'origine de recouvrements ou de destructions partielles de l'ensemble funéraire lors des crues.

Il est tentant de mettre en relation ce phénomène qui touche, dans le cas de Lyon au moins, l'extrême périphérie des zones périurbaines dévolues aux morts, et particulièrement les cônes de déjection, avec le statut de ces espaces. Il est en effet probable que la création d'espaces sépulcraux dans des lieux défavorisés soit imputable aux coûts élevés des concessions funéraires urbaines ; pour le tout autre contexte que représente Rome à la fin de la République, on possède un témoignage littéraire célèbre sur le prix exorbitant des terrains, dans l'affaire de la tombe de *Tullia*, fille de Cicéron (*Epistulae ad Atticum*, XII et XIII, cité dans Lafon, 2002, p. 113-115).

IMPLANTATIONS EN CONTEXTE RURAL

De même qu'en contexte périurbain, les sépultures sont fréquemment installées dans des zones peu propices aux activités humaines, en l'occurrence l'agriculture ou l'habitation. Ainsi, les dépôts de crémation de la Boisse sont pratiqués dans une zone marécageuse de la plaine d'inondation du Rhône et ceux de Montalieu-Vercieu en Isère installés dans un banc de graviers séparant le Rhône d'un chenal (Bel *et al.*, 1993, p. 202). À Balan, commune de Saint-Fons (Rhône), le dépôt de crémation est aménagé sur la rive septentrionale d'un marais, dans une couche d'origine colluviale insérée dans une séquence de sédiments tourbeux. La zone marécageuse du Brézet, près de Clermont-Ferrand, a été utilisée depuis le Néolithique pour les morts ; à l'époque romaine, les habitats se répartissent en bordure de ce secteur. Là encore, ces localisations différenciées pourraient être en relation avec le statut social du défunt, les grandes structures ostentatoires étant toujours mieux situées. Cependant, sur le site de la Boisse, deux structures s'apparentant à des bûchers funéraires au mobilier ostentatoire viennent d'être fouillées dans le périmètre de la *villa* en bordure d'un marais et à Saint-Fréjus, l'ensemble funéraire, dont le mobilier et les dispositifs désignent un groupe social aisé, est établi à proximité d'une zone d'étang ou de marécage.

L'installation de tombes dans une zone inondable apparemment peu propice est illustrée par l'ensemble funéraire de l'Estel-sud à Vers-Pont-du-Gard. Il a été découvert au cours de la fouille de la carrière située en aval du pont et dont l'exploitation est liée à la construction de l'aqueduc (Vacca-Goutoulli, 2001). Les sépultures ont été mises au jour au sein de la séquence de limons et de sables de débordement du Gardon qui surmonte le sol de la carrière et une partie des déblais d'extraction. L'existence de sols successifs, séparés par des dépôts d'inondation, implique le maintien de l'occupation funéraire du site, en dépit des destructions engendrées par les crues dont plusieurs tombes portent les stigmates. Il semble qu'à l'époque de l'occupation funéraire, entre 70 et la fin du II^e s. apr. J.-C., la carrière dans ce secteur était abandonnée. On ne peut pour autant écarter toute relation entre la présence des tombes et la nature du site, d'autant que, bien que partiellement comblée, la carrière a pu encore faire l'objet d'exploitations ponctuelles. La disposition des tombes a été de toute évidence conditionnée par la topographie du lieu, et notamment, par la présence des déblais de carrière qui ont délibérément été évités, sans doute pour des raisons pratiques. Toutefois, l'alignement de

fosses isoclines selon un axe est-ouest suggère la présence, dans le voisinage, d'une voie est-ouest parallèle au Gardon. Si l'ancienne carrière apparaît comme une zone de marge, cela ne signifie pas qu'elle était totalement délaissée à l'époque de l'occupation funéraire et il est possible que les riches limons du lit majeur du Gardon aient été mis en culture dès l'époque romaine, ou que l'exploitation de la carrière elle-même n'ait pas été poursuivie, hors de la zone étudiée. Par ailleurs ces limons constituaient un substrat plus facile à excaver que les déblais de carrière ou le plateau calcaire qui environne le site. La présence d'une aire sépulcrale fournit une indication sur le statut foncier du secteur qui ne peut faire partie du domaine public. Selon toutes vraisemblances, les tombes de l'Estel s'inscrivaient dans un domaine que l'on est tenté de mettre en relation avec l'établissement viticole et artisanal de Font-de-Dringues (Provost dir., 1999, p. 346), dont les vestiges se situent à 250 m au nord-ouest, sur le plateau calcaire qui domine le Gardon et la carrière de l'Estel. La première période d'occupation de la ferme est contemporaine de celle des structures funéraires (II^e s).

RELATION DES IMPLANTATIONS AVEC LES ZONES D'ACTIVITÉS PÉRIURBAINES

La question de la définition de l'espace périurbain a été traitée en 1998, dans la publication des actes d'un colloque dédié aux *suburbia* (Bedon, 1998). Si le *suburbium* constitue bien une zone tampon entre ville et campagne, on manque souvent de données claires pour en définir les limites dont il faut convenir qu'elles doivent être fluctuantes. Le *suburbium* est une campagne qui entoure et nourrit la ville, qui reçoit en outre toutes sortes d'activités engendrées par celle-ci et où se trouvent également les morts. À distance de la ville, quels sont les critères qui permettent de savoir si une tombe est associée à un domaine rural ou à un habitat périurbain ? Pour l'heure, il faut admettre que cette notion de *suburbium* reste floue et impropre à caractériser certaines installations. S'il n'existe par exemple à Lyon aucune ambiguïté pour un habitat, comme celui de la rue des Fossés-de-Trion (voir *infra*, p. 285), ou celui de la ZAC Saint-Pierre (dit « Maison aux *Xenia* »), la chose est moins claire dans le cas de la Raude (120-122 rue Joliot-Curie), habitat et ensemble funéraire situés non loin d'une voie, à environ 1,3 km à vol d'oiseau du quartier de Trion (voir *supra*, p. 278), ou encore sur le site Horand 2, dans la plaine de Vaise, où plusieurs structures funéraires (un bûcher, une fosse rituelle et une inhumation) sont situées à proximité immédiate d'un habitat de type rural.

Au critère de la distance depuis les pôles urbains, parfois éclatés comme à Lyon, s'ajoute celui de la nature de l'occupation.

L'analyse spatiale des quartiers périurbains de Lyon est une entreprise considérable qui fut amorcée il y a une quinzaine d'année (Tranoy, 1995b). Le *suburbium* mériterait, dans le futur, une étude en soi, réactualisée avec les données acquises depuis lors, afin d'esquisser cet environnement complexe et mouvant. L'éclatement topographique du site antique de Lyon contribue sans doute à cette complexité. La colonie primitive est bâtie sur le plateau de Fourvière mais très tôt, la ville débord de son assiette initiale ; des habitations édifiées à l'extérieur de la limite supposée de l'espace urbain s'étendent sur les pentes de la colline (Desbat, 2007, p. 188). Au nord, sur la plaine de Vaise, se développe un quartier d'habitation et de zones artisanales, interprété comme un probable *vicus* dépendant de la colonie (Delaval *et al.*, 1995 ; Desbat, 2007, p. 188). Le sanctuaire du confluent, localisé sur les pentes de la colline de la Croix-Rousse, est érigé sur une aire distincte de celle de la colonie. Ce territoire, dont les contours ne sont pas précisément cernés, semble avoir été circonscrit par un rempart ou du moins des portes, comme le laissent supposer les vestiges apparentés à une entrée monumentale, récemment exhumés et datés du II^e s. (Motte, Blaizot, à paraître). Des quartiers d'habitation et d'artisanat ont été édifiés non loin du sanctuaire (Tranoy, Ayala, 1994). À l'existence de ces trois pôles urbains doit être ajouté l'espace de la presqu'île, urbanisé dans le courant du I^{er} s. et dont on ignore le statut : périurbain, rattaché à la colonie ou partie du territoire du sanctuaire ? (Desbat, Delaval, 1998, p. 427 ; Desbat, 2007, p. 190).

Par conséquent, le *suburbium* n'est pas, à Lyon, une simple couronne périphérique, mais une série de lieux intercalaires ou non, habités, cultivés, réservés à des activités artisanales ou commerciales, occupés par des dépotoirs ou bien dévolus à des aires sépulcrales plus ou moins vastes ; en somme un paysage bigarré et évolutif que structurent voies et aqueducs.

Dès la fin du I^{er} s., puis aux II^e et III^e s., l'arc occidental qui contourne le plateau de Fourvière, du nord vers le sud, ainsi que les rives de la Saône sont occupés par des grappes plus ou moins fournies de sépultures, les noyaux plus récents s'insérant entre ceux plus anciens.

Un aperçu de la nature et de la répartition des vestiges situés à l'ouest et au sud-ouest de la ville, dans l'actuel 5^e arrondissement, éclaire bien le caractère composite de l'occupation du *suburbium*. En renonçant à l'exhaustivité – on ne citera pas ici les découvertes antérieures aux années

1970, mal localisées, notamment rue des Fossés-de-Trion –, les cas sont présentés ici pour leur valeur illustrative. Au-delà des onze monuments de Trion, les découvertes funéraires sont quasi ininterrompues sur le côté sud de la rue de la Favorite. Des terrassements réalisés à la fin du XIX^e s. (en 1858 et 1884) ont révélé un autel cylindrique et les soubassements de cinq mausolées dont trois au moins sont contigus (voir *supra*, p. 267-268 et p. 278). L'occupation funéraire se prolonge vers l'ouest (voir *supra*, p. 268-270), sur la rive sud de la rue, tandis qu'au nord, ont eu lieu des découvertes sporadiques : un bâtiment interprété comme un enclos au n^o 32 de la rue (Becker *et al.*, 1986, p. 67), des amphores utilisées comme vide sanitaire au n^o 18 (Becker *et al.*, 1986), une fosse remblayée avec du matériel antique au n^o 62 (Tranoy, 1995b, p. 64). Sur le site de la Favorite 2, un habitat associé à une activité artisanale est aménagé dans la seconde moitié du I^{er} s. alors que des enterrements sont pratiqués sur des terrains voisins, 100 m à l'est (la Favorite 1). Au sud de ce quartier, dans un périmètre proche, le site du 19-21 rue des Fossés-de-Trion a livré un habitat et un atelier de céramique, datés de la fin du I^{er} s. La maison se développe au cours du II^e s., avec notamment un sol en mosaïque dans un *triclinium* puis elle est abandonnée à la fin de ce même siècle ou au début du III^e s. Non loin de cet établissement, au n^o 20, – à environ 600 m de l'atelier et à près de 130 m de la maison – ont été repérés des bûchers de la seconde moitié du I^{er} s. (non fouillés) (fig. 195). Surtout, cet ensemble n'est construit qu'à 130 m, au sud-est des mausolées identifiés au XIX^e s. rue de la Favorite et à 220 m à l'est de la Favorite 1. De même un habitat, situé sous la basilique funéraire Saint-Just et daté de la fin du I^{er} s. jusqu'à la première moitié du III^e s., jouxte des crémations du Haut-Empire (Reynaud, 1998, p. 94-96). Non loin, place du Cardinal-Gerlier, daté du I^{er} s., un atelier de fabrication de céramique, de distillation de poix et de métallurgie (Thollon-Pommerol, Laroche, 1997) (fig. 195), est localisé dans un rayon de 200 à 300 m des mausolées de Trion, des habitats de Saint-Just et de la rue des Fossés-de-Trion. Ces exemples montrent l'apparition précoce, dans la proche couronne périphérique occidentale et méridionale, de demeures suburbaines situées au voisinage d'officines artisanales et à proximité de voies bordées de tombeaux ou d'aires funéraires à densité contrastée.

En plusieurs points, le long de l'avenue du Point-du-Jour et de la rue du Commandant-Charcot, les sites ont livré des indices d'occupation non funéraire : des traces d'artisanat, un puits, un dépotoir entre les n^{os} 51 et 55 de l'avenue du Point-du-Jour ; un épandage de tuiles et des drains aux n^{os} 64-66.

Le même constat vaut pour la voie de l'Océan et du Rhin qui traverse un paysage composé d'installations de natures variées ; le phénomène est particulièrement bien illustré le long du vallon de Trion et à son débouché (Tranoy, 2000). La rive septentrionale de la rue Pierre-Audry, dont l'axe reprend celui d'une voie antique, est bordée de maçonneries et de sols attribués à de l'habitat – aux n^{os} 49 et 101-107 (Tranoy, 1995b, p. 85-86) ; aux n^{os} 71-79 (Gaidon-Bunuel, 1992) ; aux n^{os} 77-79 (fouille J.-L. Gisclon). Ces bâtiments, datés des I^{er} et II^e s., sont localisés au voisinage de bûchers et de sépultures contemporains. Le site de Gorge de Loup à Vaise a mis en évidence divers aménagements destinés à la maîtrise de l'eau et liés à une probable exploitation rurale, puis des bassins en bois interprétés comme des lavoirs associés à une demeure voisine, l'ensemble étant daté du I^{er} s. Des structures de crémation contemporaines de ces aménagements sont situées à proximité. Deux bûchers du milieu du I^{er} s. ont été réalisés à un peu plus de 150 m au nord des aménagements décrits plus haut et à environ 100 m de la maison à péristyle, typiquement suburbaine, du quartier Saint-Pierre dite « Maison aux Xenia » (Tranoy, 1995d ; Plassot *et al.*, 1995).

Le site des 29-30 quai Arloing illustre parfaitement la mitoyenneté entre structures funéraires et installations commerciales ou artisanales (Tranoy, 1995a). En bordure de la rive droite de la Saône et d'une probable voie, le secteur est occupé par un bâtiment (peut-être un habitat), construit à proximité d'un entrepôt au milieu du I^{er} s. À ce dernier, victime des crues de la rivière, succède un nouvel entrepôt édifié au II^e s., modifié au III^e s. puis désaffecté dans le courant du siècle suivant. Les premières sépultures apparaissent à la fin du I^{er} s., en faible nombre, selon le schéma habituel des noyaux dispersés. Au III^e s., l'occupation funéraire s'intensifie, au moins jusqu'au début du IV^e s. Les entrepôts qui ont aussi abrité une activité artisanale liée au travail du bronze ne sont pas isolés puisque, un peu plus en aval, quai Pierre-Scize, des espaces implantés selon la même orientation ont été mis au jour (Lasfargues, 1982, p. 417). La vocation artisanale de ce quartier est confirmée par un dépotoir de rebuts de cuisson de céramique commune, aperçu lors de la construction du pont du Général-Koenig (Le Mer, Chomer, 2007, p. 487) (fig. 197). Par ailleurs, des découvertes funéraires (au XIX^e s. et en 1966-1969), sépultures ou épitaphes, la plupart hors contexte, proviennent de diverses parcelles, en bordure du quai, sur cette rive droite de la Saône (Tranoy, 1995c, p. 264-265). Le site des 29-30 quai Arloing présente l'intérêt de montrer qu'il existe dès la fin du I^{er} s. une concomitance



Fig. 203 – Exemple de coactivités artisanale, commerciale et funéraire au quai Arloing, Lyon (relevé : L. Tranoy, Université de La Rochelle ; DAO : C. Plantevin, Inrap et M.-N. Baudrand).

d'usage entre l'espace habité et à vocation commerciale et l'aire funéraire, distante d'une douzaine de mètres des bâtiments (fig. 203). Certes, des tombes sont implantées dans les ruines du premier entrepôt et il est impossible de savoir si les inhumations les plus tardives, au IV^e s., ont été installées avant ou après l'abandon du dernier entrepôt. Cependant la simultanéité de l'occupation funéraire et de l'habitat au sens large est avérée. Une situation comparable apparaît sur le site du métro François-Verdier à Toulouse, localisé à proximité d'ateliers de potiers contemporains des sépultures du I^{er} s. Dès la seconde moitié du I^{er} s., des fosses d'extraction d'argile comblées par des rebuts de céramique détruisent des tombes et prouvent la concomitance, sur un même espace, des activités potières et funéraires. Elles révèlent combien les limites entre aire sépulcrale et secteur artisanal ont fluctué dans cette zone.

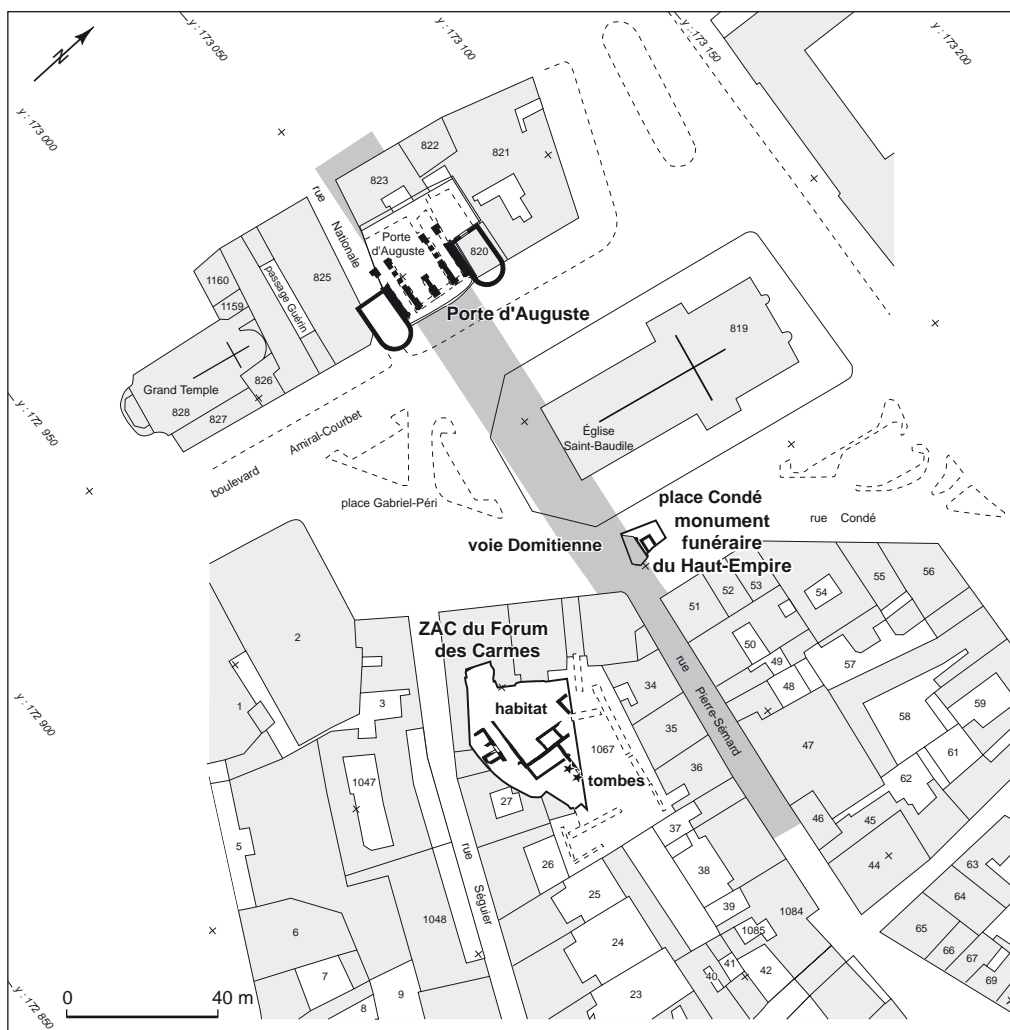


Fig. 204 – Localisation des tombes et de l'habitat périurbain de la ZAC du Forum des Carmes à Nîmes, fin du I^{er} s. -début du II^e s. apr. J.-C. (relevé : V. Bel, Inrap ; DAO : V. Lelièvre, Inrap).

Très souvent en périphérie urbaine, les sépultures colonisent des terrains voués depuis longtemps à des activités agricoles. À Lyon, sur la rive gauche du Rhône investie par les sépultures dès la seconde moitié du II^e s., les terres, traversées par la route d'Italie, s'avèrent consacrées en partie aux activités agropastorales et en partie aux inhumations jusque dans l'Antiquité tardive (Blaizot *et al.*, à paraître). Les tombes paraissent confinées aux abords des voies, sur une bande plus ou moins large de 20 m en moyenne, selon les sites et leur chronologie, qui s'intercale entre le domaine public (la voie) et le domaine agraire. Sur le plateau, au-dessus de la rive droite de la Saône, au 62 rue du Commandant-Charcot, un parcellaire jouxte une zone funéraire ; au 41 rue Joliot-Curie des rigoles de cultures sont voisines des bûchers. Des situations analogues ont été mises

en évidence sur les sites du Valladas (Bel *et al.*, 2002, p. 47) et du 78 avenue Jean-Jaurès à Nîmes avec des traces de plantations antérieures aux tombes ou encore les aménagements destinés au drainage des sols, sur le site de la ZAC Sextius-Mirabeau à Aix-en-Provence (Nin *et al.*, 2006, p. 99).

Dans le secteur de la voie Domitienne à Nîmes, les opérations archéologiques quelque peu extensives, réalisées le long de la route de Beaucaire (Bel *et al.*, 2005), font apparaître, à côté des concessions funéraires, des zones faiblement occupées par les tombes et des espaces libres de vestiges funéraires, dotés d'aménagements agraires (Fiches, Veyrac *dir.*, 1996, point 407) ou investis par des établissements périurbains. La fouille de la ZAC du Forum des Carmes suggère ainsi l'existence de concessions isolées intercalaires à distance de la voie (fig. 204). À une centaine de mètres

de la porte d'Auguste, deux petites unités funéraires sont implantées à 30 m de la voie Domitienne. La plus ancienne est datée des années 25-40 apr. J.-C. Le lotissement du secteur, avec l'installation dans les années 30-40 de deux établissements périurbains attenants, n'a pas mis un terme à cette occupation funéraire. Deux inhumations, datées du dernier quart du I^{er} s. ou du premier quart du II^e s., sont ainsi établies auprès d'un bâtiment édifié au cours de la même période. Cet espace funéraire ne semble pas avoir été utilisé très longtemps puisqu'un dépotoir vient le recouvrir dans les années 90-125.

En effet, l'imbrication des aires de déversement de déchets et des aires funéraires est une autre caractéristique des paysages suburbains. Ce phénomène est bien illustré à Nîmes (Monteil *et al.*, 2003). Rue Séguier, des crémations installées vers 75-80 sur les ruines d'un habitat sont à leur tour recouvertes par un dépotoir daté de la première moitié du IV^e s. (Manniez *et al.*, 1997-1998). Rue Condé, le cadre chronologique est plus lâche, mais le phénomène est comparable et se traduit par l'implantation, à partir de la fin du I^{er} s. apr. J.-C., d'un dépotoir aménagé sur les ruines d'un mausolée édifié entre la fin du I^{er} s. av. J.-C. et le milieu du I^{er} s. apr. J.-C. (Fiches, Veyrac dir., 1996, point 436). À Aix-en-Provence, sur le site de la ZAC Sextius-Mirabeau, des dépotoirs artisanaux (boucherie-charcuterie, tabletterie) sont situés à proximité de la route et dans l'emprise de noyaux funéraires (Nin, Leguilloux, 2003 ; Nin *et al.*, 2006, p. 101). À Lyon, des zones de décharges d'ordures s'étendent à la périphérie de la ville, au sud et à l'ouest, le long des pentes (Desbat, 2003b). Les dépotoirs, constitués depuis le sommet de l'escarpement, à la sortie occidentale de la ville, ont d'ailleurs enseveli les tombeaux de Trion et permis ainsi la préservation de leur base ; ils ont livré une quantité phénoménale de céramique, de faune, de gravats de démolition comme cela a été relevé lors des travaux de 1885 et plus récemment de 1986. Le diagnostic mené sur le site des 117-121 rue Pierre-Audry a montré que ce secteur a servi de décharge publique dans le courant du I^{er} s. apr. J.-C. La redistribution des remblais accumulés en haut de la colline s'est régulièrement produite durant le Haut-Empire, alors que le secteur est utilisé pour inhumer les morts. Plus loin, vers l'ouest, au 51 avenue du Point-du-Jour, un dépotoir et des traces d'artisanat sont au voisinage des structures funéraires des n^{os} 53-55.

Résumer cet aspect de l'approche topographique sur toute l'aire envisagée revient à dire que, de manière générale, l'imbrication des activités va de pair avec une très grande mobilité du paysage suburbain.

LA DÉFINITION DE L'ESPACE FUNÉRAIRE ANTIQUE

Au terme de cette partie sur les paysages où s'inscrit la mémoire des défunts et s'ancrent les pratiques de commémoration, il apparaît qu'aucun espace n'est strictement réservé aux morts. D'ailleurs, contrairement à l'idée induite par l'emploi banalisé du mot « nécropole », les textes antiques ne connaissent aucun vocable pour désigner les lieux funéraires.

Nécropolis, la « Cité des morts », est le nom d'un quartier d'Alexandrie en Égypte évoqué par Strabon : « Commence ensuite le faubourg de Nécropolis, où sont un grand nombre de jardins, de tombeaux et de lieux d'accueil propres à la momification des morts. [...] La grande rue, qui traverse Alexandrie dans le sens de la longueur, part de Nécropolis, puis, longeant le Gymnase, débouche sur le port Canopique. » (Strabon, *Géographie*, XVII, 1, 10, trad. Charvet, Yoyotte, 1997). Ce lieu correspond à l'aire funéraire occidentale qui s'étend sur 3 km dans le sens est-ouest et sur 1 à 2 km dans l'axe nord-sud ; son occupation remonte probablement à la fondation de la ville en 331 av. J.-C., ou tout au moins au début du III^e s. av. J.-C. S'il existe des traces de jardins d'agrément associés aux tombes, on ne sait si les jardins que mentionne Strabon étaient cultivés ou non, en relation avec des tombes particulières ; des jardins de rapport qui servaient à l'entretien et au financement du culte sont attestés (képotaphes, jardin de tombeau). Les « lieux d'accueil » devaient comporter des salles pour les repas funèbres. Des hypogées fouillés récemment dans cette Cité des Morts (souk El-Wardian) et les ateliers d'embaumements datés autour du changement d'ère témoignent de l'adoption par les Alexandrins des pratiques funéraires égyptiennes (Empereur, Nenna, 2001). Si Nécropolis apparaît bien comme une « ville » animée, elle n'en est pas moins nettement séparée de la ville des vivants.

La Nécropolis d'Alexandrie, régulièrement visitée par les voyageurs occidentaux aux XVII^e s. et XVIII^e s., fut redécouverte lors de l'Expédition d'Égypte, menée par Bonaparte entre 1798 et 1801 ; le « Temple souterrain », en réalité une grande tombe d'époque impériale, est le premier monument à être publié scientifiquement avec sa localisation et une série de plans et de coupes, par un savant, membre de l'expédition (Daszewski, 1998a ; Empereur, Nenna, 2001). Ces découvertes ont eu un tel retentissement qu'il est tentant d'imputer à l'épisode de l'Expédition d'Égypte l'emprunt moderne du toponyme alexandrin pour désigner une réalité appliquée aux aires funéraires du monde gréco-romain. Si le texte de Strabon était sans doute connu des savants du XVIII^e s. –

on pense notamment au comte de Caylus – le premier dictionnaire de la langue française à intégrer le mot « nécropole », avec sobriété cependant, est celui d'Émile Littré (1863-1872) ; le Grand dictionnaire universel de Pierre Larousse (1866) lui consacre une copieuse notice sans citer Strabon²⁸. Le mot était déjà en usage puisqu'on le trouve sous la plume de Jules Michelet en 1831. P. Leveau, s'interrogeant sur l'usage du terme, nous rappelait que sa première apparition dans la langue littéraire est due à Gustave Flaubert, en 1842, dans Salammbô, à propos de Carthage (Leveau, 1987, p. 15).

Le terme employé par Strabon désigne un aménagement urbain qui s'applique avant tout au cas d'Alexandrie même si, par extension, il a fini par désigner tous les espaces funéraires de cette mégapole et au-delà ceux de toute l'Antiquité gréco-romaine qui donnent l'image d'une « ville des morts » bien séparée du monde des vivants, en limite des terres cultivées (comme à Marina El-Alamein en Égypte, à Hiéropolis en Phrygie, au Kerameikos à Athènes, ou encore en Étrurie). Ainsi, le terme sous-tend l'idée d'une unité spatiale conçue en symétrie inversée à la ville. L'écart entre le concept initial et les données archéologiques de nos régions nous font douter de la pertinence à employer le mot « nécropole » pour désigner les configurations rencontrées en Gaule, et plus largement dans l'espace de l'Empire romain. P. Gros le rappelle avec l'exemple de l'île artificielle de l'*Isola Sacra*, près d'Ostie, traversée par l'axe reliant les ports à la ville et occupée par des édifices commerciaux ou des magasins (Gros, 2001, p. 382).

Hormis le cas très particulier de Nécropolis évoqué par Strabon, aucun auteur antique n'emploie ce mot. Nous avons donc écarté de notre vocabulaire, ce néologisme de sens auquel nous préférons des expressions, certes plus longues ou inélégantes (ensemble/espace funéraire ; aire sépulcrale), mais en meilleure conformité avec les faits archéologiques.

28. Le mot « nécropole » est absent des grands dictionnaires : J. Nicot, *Trésor de la langue française*, Paris, D. Douceur, 1606 ; C.-P. Richelet, *Dictionnaire français*, Genève, 1679-1680 ; A. Furetière, *Dictionnaire universel*, La Haye, 1690 ; G. Ménage, *Dictionnaire étymologique ou Origines de la langue française*, Paris, 1694 ; T. Corneille, *Dictionnaire des arts et des sciences*, Paris, 1694 ; *Dictionnaire de l'Académie française*, Paris, 1762 ; *Dictionnaire universel français et latin* dit de Trévoux, Paris, 1743 ; *Supplément au Dictionnaire universel français et latin* dit de Trévoux, Paris, 1752 ; *L'Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, Paris, 1751-1772, 1777, 1780 ; Féraud, *Dictionnaire grammatical de la langue française* (nouvelle édition revue, corrigée, et considérablement augmentée), Paris, Delalain, 1788 ; *Dictionnaire critique de la langue française*, Paris, 1787 ; Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, Paris, 1764 ; F. Guizot, *Dictionnaire universel des synonymes de la langue française*, Paris, 1808 ; J.-B. La Curne de Sainte-Palaye, *Dictionnaire historique de l'ancien langage français*, Paris, L. Favre, 1875-1882.

La polyvalence des espaces où les vivants font bon ménage avec les morts et le caractère discontinu des occupations funéraires ressort très clairement des fouilles récentes, que ce soit à Aix-en-Provence (Guyon *et al.*, 1998, p. 283 ; Nin *et al.*, 2006, p. 99), au Valladas (Bel *et al.*, 2002, p. 43), à Lyon ou ailleurs. Des fouilles plus anciennes, comme celles menées à Toulouse par exemple, aboutissent au même constat : les aires funéraires découvertes au sud de la ville s'égrènent le long de la via Domitia, vers Narbonne, sur une étendue d'environ 1 500 m depuis la ville, avec des sépultures isolées ou en petits groupes (Labrousse, 1968, p. 457). Ce schéma n'exclut pas la présence de secteurs plus densément occupés comme à la caserne Niel. De manière générale, l'éclatement des enfouissements en petits groupes – qu'ils soient en relation avec l'agglomération ou avec des habitats suburbains – est la règle.

Comme le faisait remarquer V. Bel, le mort des champs est bien proche de celui de la ville (Bel *et al.*, 1993, p. 207). En contexte urbain comme en milieu rural, la moitié sud de la France ne connaît pas de grandes « nécropoles », concept qui est un leurre pour nos régions et sans doute au-delà. Les aires funéraires semblent plutôt le résultat d'une juxtaposition, sur la durée, de plusieurs noyaux funéraires au départ bien différenciés qui, en se déplaçant sans cesse, finissent par former une masse en apparence continue dans les quartiers périurbains. Cette dynamique se poursuit dans l'Antiquité tardive, tant en contexte rural qu'urbain, mais les espaces pérennes font leur apparition. La fixation des ensembles funéraires n'apparaît toutefois qu'en partie sous l'influence des sanctuaires chrétiens, puisque l'on relève plusieurs exemples de grands regroupements de tombes en usage jusqu'au haut Moyen Âge dépourvus d'église dans les campagnes ; elle est sans doute davantage le signe d'une stabilisation des habitats, très marquée à la fin de l'Antiquité et, comme l'analyse bien C. Raynaud, ne peut être dissociée des mutations plus générales qui affectent l'ensemble du réseau de peuplement (Raynaud, 2006, p. 141).

Les textes nous informent que le terme de « cimetière » (Κοιμητήριον : dortoir) apparaît au Bas-Empire (Rebillard, 1993) ; il s'appliquerait alors à la seule sépulture et non pas à un ensemble funéraire, bien qu'il semble être employé pour des groupes de tombes de martyrs au milieu du IV^e s. à Rome (Guyon, 2001, p. 355). Cependant, en contexte archéologique l'usage du mot reste généralement réservé aux ensembles funéraires associés à un sanctuaire chrétien (Galinié, 1996) ; c'est pourquoi nous ne l'avons pas utilisé pour les ensembles funéraires ruraux ou périurbains qui ne sont pas dans cette situation.

GENÈSE, ORGANISATION ET DYNAMIQUE DES ESPACES FUNÉRAIRES

UN SCHÉMA POLYNUCLÉAIRE

Plusieurs exemples lyonnais montrent que les espaces funéraires sont loin d'être pourvus de limites très définies ; les bûchers et les tombes colonisent les espaces périurbains et ruraux par petits groupes disséminés, sur des durées variables généralement courtes. Entre juxtapositions et déplacements, abandons provisoires ou définitifs, ce type d'organisation et d'évolution offre une image mouvante, un peu déroutante pour l'archéologue qui ne sait jamais à quel groupe « socio-funéraire » il a affaire. Si dans certains cas, comme sur le site de la voie de l'Océan (Frascone, 1999, fig. 59a, b, c et 60a, b, c), les constants déplacements des noyaux funéraires sont dus aux vicissitudes du milieu, d'autres, comme à la Favorite, paraissent adopter cette dynamique en raison d'une saturation rapide de l'espace. Des restructurations, par exemple rue Pierre-Audry, peuvent également être à l'origine des mutations à l'intérieur d'un secteur. Rue du Commandant-Charcot, ce sont deux noyaux distincts qui coexistent autour de l'ère (les Roses et le Sextant), dont un seul (le Sextant) perdure jusqu'à la fin du I^{er} s. Ces exemples indiquent que les lieux funéraires se déplacent rapidement, quelles qu'en soient les raisons, sans forcément abandonner à jamais les secteurs les plus anciens et en se recoupant les uns les autres dans les zones les plus denses. Au final, on a l'apparence d'un tissu funéraire continu, alors que dans leur fonctionnement même les espaces funéraires sont constitués d'une multiplicité d'ensembles éclatés.

Le plan de la Favorite 1, toutes phases confondues, offre une image *a priori* chaotique, due à la densité des structures funéraires qui se sont succédé durant deux à trois siècles (fig. 183). Or, cette accumulation n'a jamais été perçue ainsi par les usagers ; d'ailleurs des dépôts de résidus ou des bûchers sont enfouis sous une accumulation de sédiments qui en a fait disparaître les traces en surface. La confusion est renforcée par la disparition complète des traces matérielles de toute organisation de l'espace : sols, chemins, signalisation des sépultures. En outre, les structures n'ont pas été aménagées de manière régulière sur le terrain : cette dispersion, apparemment désordonnée, accentue la difficulté à lire le plan d'ensemble. Les quelques maçonneries ou fossés qui permettraient de mieux saisir l'organisation parcellaire ne sont pas d'un grand secours puisque

ces vestiges sont très fragmentaires ou situés en bordure de l'emprise. Ces chevauchements, enchevêtrements ou recouvrements procèdent probablement de situations différentes. L'absence d'une signalisation durable des structures a dû favoriser les recouvrements fortuits et l'exiguïté des concessions a pu imposer une forte concentration, entraînant des empiétements sur les tombes antérieures ; ces deux circonstances non exclusives pourraient avoir été aggravées par une volonté de se grouper – en raison de liens affectifs, familiaux ou sociaux impossibles à vérifier en l'absence d'épigraphes et en raison des limites de l'anthropologie biologique – ou bien par une nécessité imposée par les conditions d'accès au terrain.

L'image de la répartition chronologique des structures est en partie faussée puisque tous les secteurs de la parcelle n'ont pas bénéficié des mêmes méthodes de fouille (fig. 205) ; cependant elle reflète dans ses grandes lignes la réalité de l'occupation du terrain. Parmi les structures datées, celles attribuées à la phase 1 de la Favorite, au cours de la première moitié du I^{er} s., sont majoritairement localisées dans la partie nord de la parcelle ; cependant cette disposition n'exclut pas la présence d'un noyau, à une quarantaine de mètres au sud. Durant la seconde moitié du I^{er} s. et au début du II^e s., l'occupation qui se poursuit dans le secteur nord se développe au sud et au sud-ouest. On perçoit parfois des agencements particuliers : bûchers disposés en lanières, encastrement de bûchers dans des espaces vacants entre des fosses antérieures et, presque systématiquement, chevauchements des fosses, que ce soit celles des bûchers ou des résidus de crémation.

La partie sud-est de la parcelle est investie tardivement, dans la seconde moitié du II^e s., et en grande partie par des ossuaires. Les rares inhumations datées sont situées aux II^e s. et III^e s. De manière générale, les inhumations sont postérieures en chronologie relative aux crémations, (sauf dans trois cas), et elles ont occasionné la majorité des recouvrements (54 %). Une grande part de ces télescopes porte aussi atteinte aux squelettes d'inhumations antérieures. Alors que, au nord, dans un espace saturé, se côtoient et s'enchevêtrent les structures les plus anciennes et les inhumations les plus récentes, la partie sud-est, quant à elle, est occupée de manière assez lâche par des inhumations en majorité isolées (voir *infra*, p. 296-297 et fig. 210). Ce site illustre les déplacements des aires sépulcrales et les entassements sur les espaces primitivement occupés.

Le site des 77-79 rue Pierre-Audry, à Lyon, occupe la pente d'un vallon, vers une voie restituable plus à l'ouest – des tronçons en ont été identifiés en amont et en aval. Une

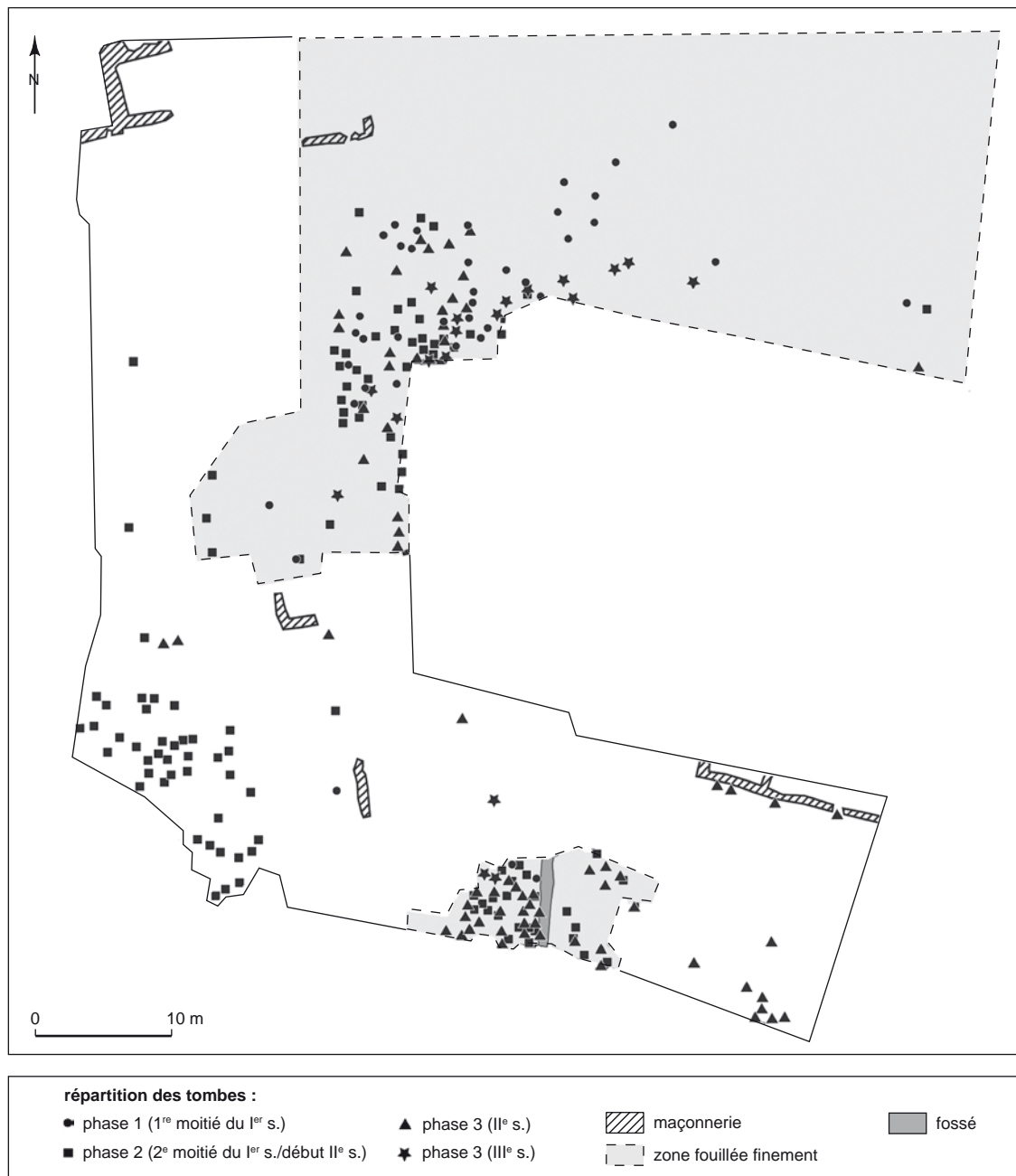


Fig. 205 – Répartition chronologique des structures funéraires sur le site de la Favorite 1 à Lyon (ne sont représentées sur ce plan que les structures datées) (relevé : L. Tranoy, Université de La Rochelle ; DAO : P. Brunello, Université de La Rochelle).

occupation funéraire apparaît durant la première moitié du I^{er} s. et s'achève dans le courant de la première moitié du II^e s. De faible densité, elle se compose uniquement de onze bûchers en fosse dispersés, orientés nord-ouest/sud-est, sauf deux (fig. 206). On observe un seul cas de recoupement dans un groupe de trois fosses au centre de la zone fouillée. La deuxième phase, située entre la seconde moitié du II^e s. et

la première moitié du III^e s., se caractérise par une forte augmentation du nombre de structures sépulcrales, essentiellement secondaires (50 dépôts de crémation, 3 inhumations) et par l'apparition de tombes monumentales contenant des dépôts de crémation en vase ou coffret de bois. Il s'agit d'une période de restructuration puisque l'aire sépulcrale se développe selon un tout autre agencement. Ce nouvel

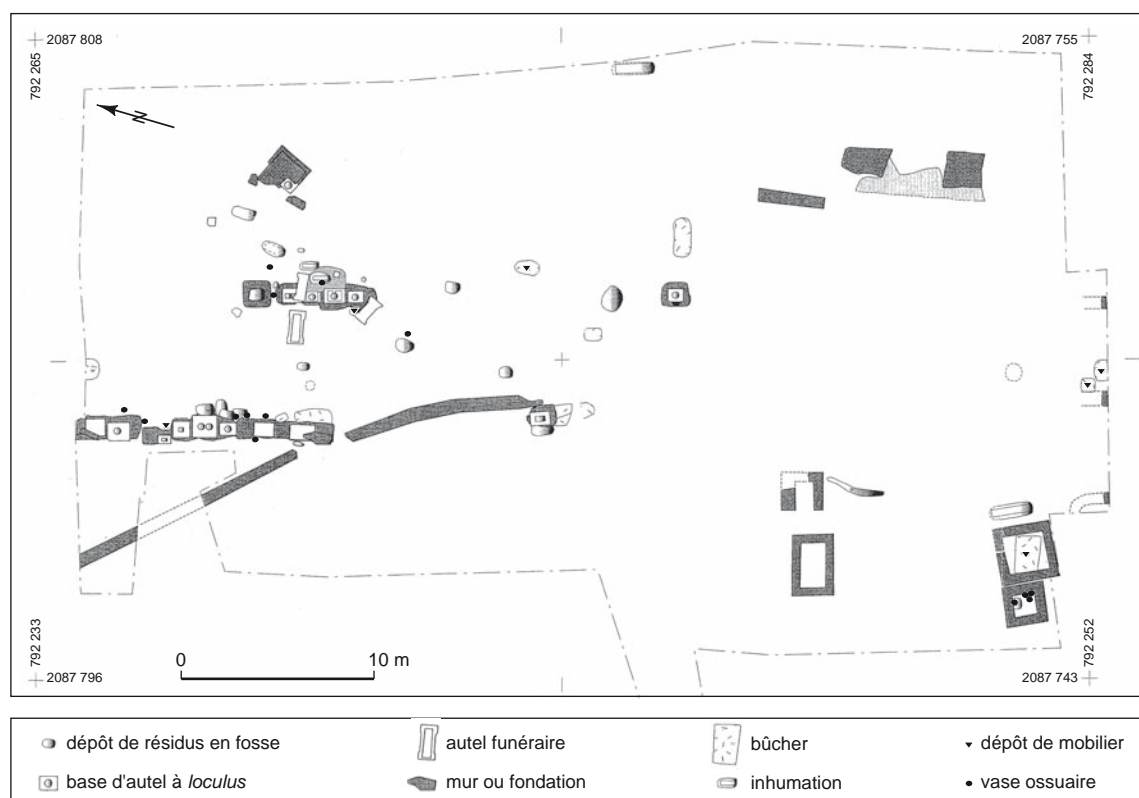


Fig. 206 – Plan de l'ensemble funéraire de la Contrescarpe, rue Pierre-Audry à Lyon
(relevé : J.-L. Gisclon, Inrap ; DAO : C. Plantevin, Inrap).

ensemble comprend deux enclos maçonnés mitoyens dont l'un contient trois ossuaires en vase, une chambre funéraire sans ossuaire aux murs couverts de dalles calcaires, parmi lesquelles se trouve une stèle inscrite et les socles de douze autels funéraires en calcaire ; trois autels étaient conservés *in situ*. La base de ces autels renferme l'ossuaire, circonstance exceptionnelle à Lyon comme ailleurs où la plupart des épitaphes sont déconnectées des sépultures. Les autels sont disposés en contrebas de la parcelle, sur deux rangées parallèles distantes de 6 m environ et orientées nord-nord-ouest/sud-sud-est (cinq en amont, sept en aval) ; ces tombes monumentales, étagées sur le versant oriental du vallon, sont probablement disposées selon l'axe de la voie située en contrebas, hors emprise archéologique. Les rangées sont formées par des fondations accolées les unes aux autres sur une longueur de 7 m à l'est et 13,5 m à l'ouest. Deux autels apparaissent isolés au sud ; l'un d'eux est installé au-dessus du groupe des trois bûchers de l'occupation précédente. Parmi les structures funéraires non monumentales, dix ossuaires, quatorze dépôts de résidus et deux bûchers ainsi que les trois inhumations de nouveau-nés entourent les autels funéraires. Durant la troisième séquence, située au

IV^e s.²⁹, la densité décroît considérablement avec seulement deux inhumations en cercueils superposés dans la même fosse et une troisième dotée d'une couverture en bâtière. La fosse contenant les deux cercueils est installée le long d'un des enclos qui, par conséquent, appartient encore à cette époque au paysage funéraire.

Sur le site du Valladas, le mode de répartition des tombes, en groupes de moins de dix tombes par périodes de 40 à 50 ans, suggère l'existence d'un découpage en petites concessions (Bel *et al.*, 2002, p. 37-43). On observe que les plus anciennes unités, qui se constituent au cours des deux premiers tiers du I^{er} s., sont dispersées dans l'ensemble du secteur fouillé. En revanche, on note un abandon précoce des concessions les plus proches de la ville alors que des unités plus éloignées connaissent une occupation de plus longue durée. Par ailleurs, dans la grande parcelle délimitée par l'enclos E (25 m sur 12,50 m), le mode d'implantation des tombes témoigne d'une évolution complexe. Installées, dans un premier temps, près de la façade donnant sur la voie, les tombes se répartissent

29. Datation radiocarbone située entre 249 et 414 (Ly-5724 : 1695 ± 40, 249-414 apr. J.-C.).

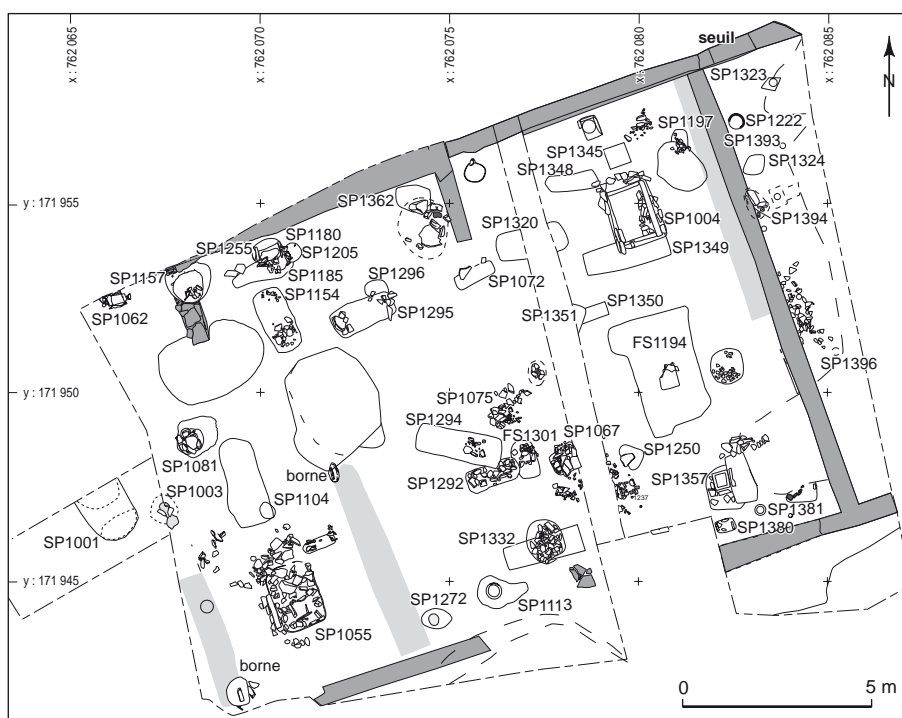


Fig. 207 – L'enclos du 78 avenue Jean-Jaurès à Nîmes. Au sud-est, une concession limitée par des tranchées de haie et des bornes : SP, sépulture ; FS, fosse (relevé : V. Bel, Inrap ; DAO : A. Recolin, Inrap).

par la suite en trois noyaux distincts séparés par des bornes. Il semble que l'enclos construit pour une communauté particulière a été ensuite subdivisé en lots, soit pour accueillir de nouveaux groupes soit pour répondre à l'élargissement du groupe initial. On a donc affaire à des espaces mouvants dont la taille peut évoluer au cours du temps.

Un processus similaire a d'ailleurs été observé dans un enclos funéraire récemment fouillé au 78 avenue Jean-Jaurès, en périphérie de l'agglomération nîmoise (fig. 207). Bien que de surface limitée (seulement 240 m²), la fouille a permis de restituer dans ses grandes lignes l'organisation de l'espace. L'évolution de cette occupation est caractérisée par la mise en place, en plusieurs étapes au cours du I^{er} s. apr. J.-C., d'une série de limites construites ou non, qui traduisent un cloisonnement progressif de l'espace en parcelles de plus en plus petites. La première étape de construction est représentée par un mur long d'au moins 8 m, incomplètement dégagé en limite nord de l'emprise. Il se distingue des maçonneries postérieures par le soin apporté à sa construction (*opus caementicium* en moellons de petit appareil) et par son épaisseur plus importante. Il est complété sur sa face sud par deux murets perpendiculaires dont l'un fait retour à l'extrémité est du mur. L'absence de retour vers le nord et de fermeture de l'espace au sud

suggère de l'interpréter comme un édifice ouvert, de type exèdre. Dans un deuxième temps, le mur initial est prolongé vers l'est par un mur plus étroit. Par la suite, au plus tard au début du II^e s. apr. J.-C., une troisième construction, de même nature que la précédente, ferme l'espace vers le sud et le partage en deux parcelles dont on ne connaît que la largeur (11,80-12,20 m, soit environ 42 pieds). La parcelle occidentale mesure au moins 21,70 m (73 pieds) de longueur et englobe l'édifice initial. La seconde, à l'est, n'a été dégagée que sur 2,70 m de longueur. Cette étape est donc caractérisée par une organisation en vastes concessions accolées qui s'apparente à un programme de lotissement funéraire. Elle s'accompagne d'un développement de l'occupation funéraire qui s'intensifie à partir du dernier quart du I^{er} s. av. J.-C. et culmine au II^e s. L'enclos principal a été par la suite divisé en unités plus petites (dont deux de 16-18 pieds de côté), délimitées par des haies ou des éléments de bornage et desservies par un espace de circulation intérieur. Chaque unité comporte un nombre variable de sépultures (1 à 10) et de bûchers (0 à 5). Cette évolution particulière pourrait témoigner d'un changement de propriété. Elle pourrait aussi refléter la coexistence de sous-groupes ou d'individus liés entre eux au sein d'un même cadre social ou institutionnel matérialisé par l'enclos.

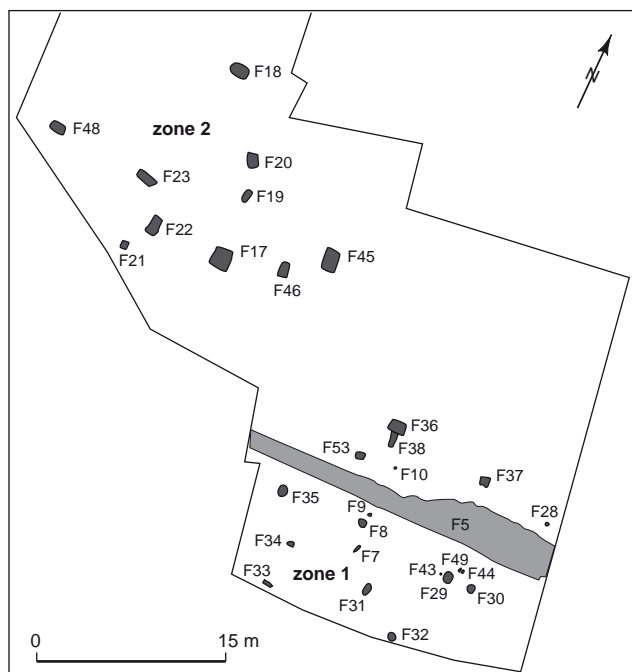


Fig. 208 – Plan de l'ensemble funéraire de la rue des Granges à Lyon (relevé : J. Rouquet, *Inrap*).

En contexte rural, le développement spatial de l'aire funéraire de Soumaltre à Aspiran (Hérault) révèle également une organisation de type polynucléaire, plusieurs groupes de deux à neuf structures funéraires coexistant pendant la plus grande partie de l'occupation du site (Thernot *et al.*, 2004). Cette division de l'espace en petites unités agrégées le long d'un chemin correspond à un schéma habituel en contexte périurbain. On a semble-t-il affaire, dans ce cas, au regroupement, au sein d'un espace foncier spécialisé le long de l'axe viaire, de concessions appartenant à plusieurs groupes ou familles affectées à l'exploitation ou issues d'établissements multiples. Cette concentration particulière serait liée au caractère attractif de la voie, un des principaux axes de circulation reliant le littoral au Massif central (*id.*, *ibid.*, p. 233-236).

Le site du Mahis, à Gy-en-Sologne (Loir-et-Cher), illustre bien le phénomène de discontinuité au Haut-Empire, sur un même lieu. En effet, un bûcher enclos par des murs retrouvés sur trois côtés, daté de la première moitié du I^{er} s. est sans doute localisé, à cette époque, à la périphérie d'un espace funéraire ; au II^e s., de nouvelles sépultures à crémation sont installées dans son proche environnement alors qu'il n'est plus en usage (Couderc, Marsollier, 2006).

Le site gaulois de Vaugrignon à Esvres (Indre-et-Loire), daté du II^e s. av. J.-C. jusqu'à l'époque augustéenne, est

situé à 150 m de l'aire funéraire de la Haute-Cour, en usage du II^e s. au IV^e s. Un examen récent du mobilier de ce dernier site permet de dater au moins une tombe de l'époque augustéenne, ce qui établit sa contemporanéité avec le site de Vaugrignon. On ne sait s'il s'agit d'une tombe à la charnière de deux époques ou bien d'une tombe isolée dotée d'un rôle attractif pour le développement ultérieur de l'espace. Cette configuration en petits groupes séparés par des espaces vides est aussi illustrée à Lyon, rue du Commandant-Charcot (fig. 196) et rue des Granges (fig. 208).

ORGANISATION DE L'ESPACE : ESPACE OUVERT, ESPACE STRUCTURÉ

La petite partie fouillée de l'ensemble funéraire du Replat, à Aime en Savoie, offre *a priori* l'image d'un amas dense et inorganisé, notamment dans la partie orientale de l'emprise. Cependant, l'analyse chronologique couplée à celle de la répartition spatiale des structures montre que l'espace est en réalité réparti en parcelles juxtaposées, séparées par des aires de circulation (fig. 209).

L'ensemble funéraire périurbain du Replat se développe en bordure de la voie antique, qui passe sous l'actuelle route de la Fortune. Dans la parcelle fouillée, les espaces de circulation ont été identifiés par la vacuité de zones en bordure desquelles s'alignent les structures. L'un, orienté nord-sud et d'une largeur de 2 m, sépare deux ensembles : l'enclos EN 57, à l'est, et la probable concession EN 141, à l'ouest. Il se situe exactement à l'emplacement d'un drain de l'âge du Fer, recouvert par les colluvions dans lesquelles sont creusées les structures funéraires antiques. L'autre espace de circulation, orienté est-ouest, est parallèle à la route de la Fortune ; il est déterminé par un effet de délimitation linéaire qui passe par la bordure sud de l'enclos EN 57, les fosses 150 et 62 à l'ouest, et pourrait également avoir jouté la fosse FS39, à l'origine probablement plus grande puisqu'il n'en reste que le fond. Au sud de cette limite, les deux tiers de la surface décapée sont dépourvus de structures antiques.

L'un des enclos est excavé (EN 57) et les autres sont déterminés par des effets de délimitation linéaires relevés sur des sépultures en tenant compte de leur chronologie. L'enclos EN 57 n'a pas pu être observé sur sa longueur en raison des limites d'emprise, mais sa largeur, de 3 m environ, correspond à 10 pieds romains. Les structures qui s'y inscrivent sont majoritairement datées de la fin du I^{er} s. et de la seconde moitié du II^e s., et il comporte en son centre les vestiges d'une volumineuse structure de signalisa-

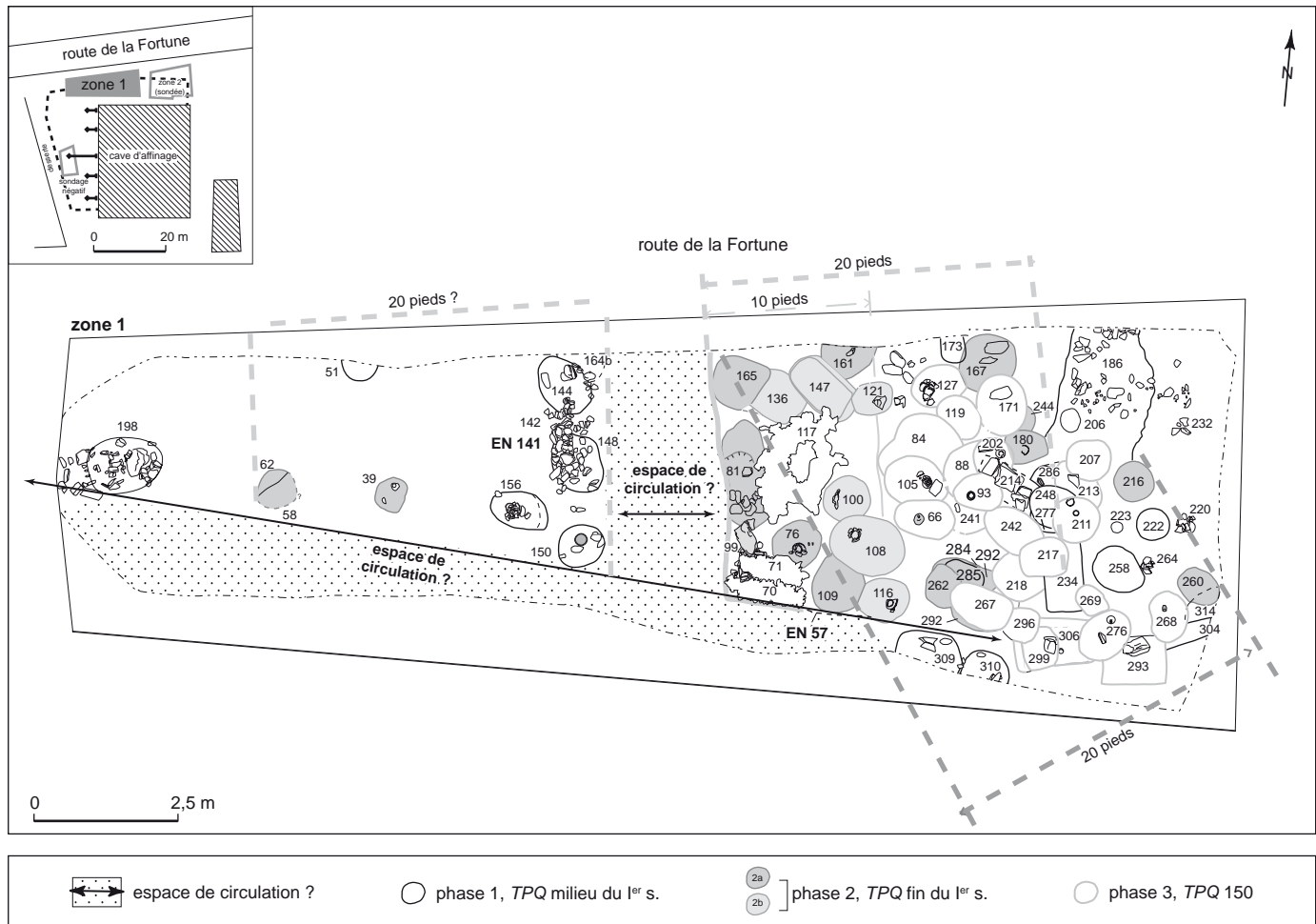


Fig. 209 – Répartition spatiale et restitution des enclos et des espaces de circulation de l'ensemble funéraire du Replat à Aime, Savoie : TPQ, terminus post quem ; EN, enclos (DAO : V. Bastard, Inrap).

tion. De l'autre côté de l'espace de circulation, l'ensemble EN 141, formé de plusieurs fosses alignées sur l'axe nord-sud (150, 148, 144 et 164b), paraît se dessiner parallèlement au précédent. Il n'est pas certain que l'on puisse lui adjoindre les fosses 39, 51 et 62, ce qui porterait la largeur est-ouest à 20 pieds. L'ensemble de ces structures est attribué au milieu et à la fin du I^{er} s. À l'est et au sud-est de l'enclos EN 57, les dépôts de crémation, bûchers et inhumations forment un amas dense qui outrepassé la limite de l'espace de circulation méridional. Ce groupe, qui empiète largement sur l'enclos EN 57, est surtout composé de structures datées de la seconde moitié du II^e s. au début du III^e s. Il affecte une forme rectangulaire orientée nord-nord-ouest/sud-sud-est, c'est-à-dire de manière divergente par rapport aux précédentes concessions : les fosses 309, 116, 108 et 136, attribuées au milieu du II^e s. en forment la limite sud-ouest, tandis que la limite nord-est passe probablement entre les fosses

207, 268 et 216, 222, 260. La largeur, de 11 m, correspond à 20 pieds romains environ.

L'espace semble ainsi découpé en modules de 10 et 20 pieds, à l'image des concessions rencontrées dans la moitié sud de la France (Bel *et al.*, 2002, p. 44). L'orientation des parcelles funéraires change entre la fin du I^{er} s. et la seconde moitié du II^e s. : les plus anciennes sont perpendiculaires à l'actuelle route de la Fortune (NL12°O), supposée reprendre le tracé antique alors que l'axe de la plus récente est décalé vers l'ouest (NL43°O) ; l'orientation des structures de l'habitat contemporain, partiellement exploré, témoigne également d'un changement d'orientation autour du II^e s. (NL24°O et NL12°O). L'ensemble funéraire du Replat illustre bien une certaine dynamique des espaces funéraires périurbains : densément occupé, l'espace connaît plusieurs réorganisations successives qui se produisent manifestement sur une courte durée ; celles-ci



Fig. 210 – Plan schématique des orientations des structures funéraires rectangulaires (inhumations et bûchers en fosse) révélatrices de contraintes spatiales (relevé : L. Tranoy, Université de La Rochelle ; DAO : P. Brunello, Université de La Rochelle).

sont peut-être même plus nombreuses que ce que l'analyse des structures nous laisse entrevoir et paraissent en partie s'adapter aux restructurations générales de la ville ³⁰.

Dans les secteurs occupés sur la longue durée des ensembles périurbains, comme celui de la Favorite, à Lyon,

30. L'organisation est brouillée par le fait que le matériel de plusieurs structures n'a pas été étudié. On peut envisager que des concessions de taille plus modeste s'intercalent entre la seconde moitié du I^{er} s. et la seconde moitié du II^e s. : les tombes qui appartiennent à cette dernière phase sont en effet très groupées ; les fosses 167, 244, 180, 286 et les inhumations 214 et 234 s'alignent, inscrites dans un même espace.

la structuration de l'espace est complètement occultée par la dynamique rapide et changeante de ces zones funéraires. Deux orientations majeures se dessinent, l'une affectée par des bûchers en fosse placés sur les axes nord-sud et est-ouest, et l'autre par des inhumations orientées de manière divergente (nord-ouest/sud-est) (fig. 210). Ces dernières sont réparties sur un espace linéaire d'une trentaine de mètres situé dans la partie sud-est du site (Tranoy, 1995b, p. 666-667). Ces inhumations suivent la même orientation qu'un mur appartenant probablement à un enclos. Cette disposition est interprétée comme l'indice d'un chemin qui

aurait déterminé l'implantation de l'enclos puis qui aurait été abandonné et occupé à une époque plus tardive par des inhumations. À l'ouest, un phénomène semblable apparaît avec des inhumations formant deux bandes parallèles, dans le sens ouest-est, signalant peut-être un cheminement, ultérieurement condamné.

L'une des concessions individualisées dans l'enclos du 78 avenue Jean-Jaurès à Nîmes est délimitée par deux creusements linéaires interprétés comme de possibles tranchées de haies végétales implantées perpendiculairement au mur sud de l'enclos (fig. 207). Un élément de bornage entaille l'une des extrémités de leur comblement. L'une de ces bornes est constituée d'une simple dalle dressée, installée dans une petite fosse. En revanche, la seconde présente un dispositif plus élaboré : la dalle, placée sur chant au fond d'une fosse assez profonde, s'avère calée par une série de blocs associés à un col d'amphore de Bétique (fig. 211). L'aire sépulcrale s'ouvre apparemment très largement vers le nord, où l'on est tenté de restituer un espace de circulation. Un bûcher occupe la partie centrale de la concession (fig. 207, SP1055), tandis qu'une sépulture de chien (SP1104) se trouve en limite de l'espace de circulation à mi-distance des tranchées de haies.

Dans l'Antiquité tardive, les ensembles funéraires restent, pour la plupart, organisés en petits groupes de tombes disposées le plus souvent les unes à côté des autres, amorçant le dispositif en rangées des tombes mérovingiennes. Cette organisation est surtout perceptible dans les ensembles funéraires ruraux de courte durée, comme le montrent les sites du Pillon à Marennes, des Girardes à Lapalud (Blaizot *et al.*, 2001, fig. 2, p. 275 et fig. 7, p. 181), de Grange Neuve à Allan dans la Drôme (Blaizot *et al.*, 2003, fig. 1 p. 55) ou de Malbosc dans l'Hérault (fig. 189). On distingue la plupart du temps deux à trois groupes spatiaux (le Pillon, les Girardes, Grange Neuve, etc.), mais parfois l'espace funéraire paraît constitué de plus petits groupes définis par une répartition plus dense, séparés par des zones vides ou des tombes disposées de manière plus lâche, ce qu'illustre bien le site de Balaruc-les-Bains (Pellecier, 1980, p. 9). Dans les ensembles qui connaissent une fréquentation jusque dans le haut Moyen Âge, qu'ils soient ou non implantés autour d'un sanctuaire, l'organisation des sépultures de l'Antiquité tardive est souvent occultée par les sépultures altomédiévales parce qu'elles sont difficiles à distinguer de ces dernières, lorsqu'elles sont dépourvues de mobilier, en raison d'architectures funéraires identiques. Il en est de même des tombes de l'Antiquité tardive qui prennent place dans les ensembles funéraires du Haut-Empire : elles restent difficiles à identifier à défaut de mobilier et d'une politique active et systématique de radiodatations.



Fig. 211 – Borne située à l'angle d'une concession dans l'espace funéraire du 78 avenue Jean-Jaurès à Nîmes (cliché : V. Belbenoit).

En ville, les sépultures du Bas-Empire investissent généralement les lieux préalablement occupés au Haut-Empire, conservant la dynamique propre à cette période, caractérisée par le morcellement de l'occupation en petits groupes d'assez courte durée. C'est le cas, entre autres, à la Butte à Lyon, où un groupe de tombes est installé dans la seconde moitié du III^e s. sur les ruines d'un atelier de verrier abandonné au II^e s., devant une porte monumentale. Les inhumations jouxtent un dépôt de crémation mal daté au sein du Haut-Empire. Juste en face, au quai Arloing, parallèlement à une activité commerciale (voir *supra*, p. 286), 68 inhumations font suite, à partir du III^e s., à 2 bûchers en fosse et 12 dépôts de crémation datés de la fin du I^{er} s. au début du II^e s. (Tranoy, 1995a). À Vaise, sur le site de Chapeau Rouge, des inhumations – mal datées – font suite à l'occupation funéraire des II^e-III^e s., de même que place Valmy. Sur la rive gauche du Rhône, des inhumations tardo-antiques se juxtaposent à des tombes du Haut-Empire au niveau du secteur de la Madeleine et des rues Saint-Jérôme, Rochette et Chevrier (Blaizot *et al.*, à paraître). Parallèlement à ces exemples, qui n'illustrent qu'une partie du phénomène à Lyon, on connaît également des créations d'ensembles funéraires tardifs *ex nihilo*, par exemple rue de Flesselles dans le quartier de la Croix-Rousse (clinique Saint-Charles) ou sur le site des 19-21 rue des Fossés-de-Trion ; le premier se trouve à plus de 300 m des stèles en remploi anciennement découvertes rue des Chartreux, supposées signaler l'existence d'un espace funéraire du Haut-Empire (Tranoy, Ayala, 1994), et à 500 m au sud-est d'un ensemble d'inhumations et de dépôts de crémation datés entre la fin du I^{er} s. et le II^e s. qui recourent le fossé d'une voie au 9-11 rue des Chartreux (Argant, 2006, p. 171).

Quant au second, les quartiers funéraires du Haut-Empire sont situés à environ 100 m et à près de 200 m des mausolées de Trion. En conclusion, si ce sont les mêmes secteurs qui restent dévolus aux activités funéraires, les emplacements peuvent différer.

L'ensemble funéraire tardo-antique de la place de l'Égalité à Sainte-Colombe-lès-Vienne (Rhône) est, quant à lui, implanté dans un secteur non consacré aux morts à la période précédente. En face, à Vienne, les basiliques funéraires sont construites également dans des zones à l'origine non sépulcrales, contrairement aux basiliques lyonnaises, à l'exception de Saint-Laurent-de-Choulans édifée entre la fin du V^e s. et le début du VI^e s., sur les ruines d'un habitat abandonné un peu moins d'un siècle plus tôt. Toutefois, si celle de Saint-Just se trouve, comme Saint-Irénée, sur la colline dans le secteur des espaces funéraires du Haut-Empire, elle prend directement la suite d'un habitat périurbain qui jouxte un ensemble funéraire du I^{er} s. (d'où proviennent certainement les stèles réemployées dans sa construction), alors que Saint-Irénée réoccupe une zone funéraire *in situ* (Reynaud, 1998). Des inscriptions monumentales en remploi dans ce secteur « laissent supposer la présence de grands mausolées ayant appartenu à l'élite de la société » (Bérard, 2007, p. 166). On note que les mausolées de l'Antiquité tardive proviennent des basiliques Saint-Just (fin IV^e s.) et Saint-Irénée (V^e s.) ; faut-il envisager que les zones funéraires les plus importantes, déjà presque pérennes, ont préférentiellement attiré les personnages éminents de la société qui sont à l'origine des mausolées ?

Au VI^e s., Grégoire de Tours évoque une vie foisonnante dans les secteurs périurbains où les espaces funéraires sont aménagés autour d'un sanctuaire : des implantations humaines s'organisent en périphérie de ces ensembles, afin d'administrer l'activité religieuse (Gauthier, 1986, p. 59). Les coactivités relevées dans les faubourgs du Haut-Empire se poursuivent manifestement à la période suivante, même si l'on en retient surtout celles qui se rapportent à la structuration du culte, signes de la naissance d'une topographie chrétienne. C'est sans doute ce que traduisent les habitats à proximité de Saint-Laurent-de-Choulans à Lyon (Reynaud, 1998, p. 149) ou sur le site de la Bourse à Marseille (Guyon, 2001, p. 359).

La synthèse réalisée pour Marseille fournit une image identique à celle que dessine le site de Lyon (Guyon, 2001) ; loin d'être ceinturé d'un cercle continu de tombes, le pourtour de la ville est parsemé de noyaux funéraires épars, avec certains secteurs plus particulièrement dévolus aux morts et d'autres ouverts aux édifices de culte. Dans

ces deux villes, comme probablement partout en Gaule, la configuration chrétienne émerge et se met en place dans une topographie urbaine contrastée et encore largement structurée par le système antérieur. Aucune programmation ne transparaît dans ce modèle : la « christianisation du paysage » s'élabore progressivement au gré des aléas qui produisent divers états de la ville à des moments donnés, et reste en tout cas soumise à une évolution plus globale et plus complexe du système économique et social (Galinié, 2000). Comme partout en Gaule, ce processus de restructuration, marqué par des interférences multiples, n'est sans doute pas exempt d'une certaine compétition entre les quartiers (Blaizot *et al.*, 2005).

Au final, les ensembles funéraires de l'Antiquité tardive peuvent être classés en deux catégories : ceux qui s'inscrivent dans la même dynamique qu'au Haut-Empire dont ils reprennent plus ou moins précisément les mêmes lieux et ceux qui se regroupent autour des basiliques, soit parce que ces dernières sont à l'origine de la création du cimetière (Saint-Laurent-de-Choulans et les basiliques de Vienne), soit parce qu'elles cristallisent, au moins jusqu'au début du haut Moyen Âge³¹, un ensemble funéraire dans une zone déjà dévolue à cette activité (Saint-Just et Saint-Irénée et, à Vaise, Saint-Pierre).

ORGANISATION FONCTIONNELLE DES ESPACES FUNÉRAIRES

Cette question est d'autant plus difficile à discuter que le statut d'un certain nombre de structures et, *a fortiori*, la relation fonctionnelle entre les différents types de structures, sont loin d'être réglés (voir chapitres III, IV et VI). En contexte périurbain, la lisibilité est en outre réduite du fait que la notion d'ensemble funéraire est difficile à cerner. Par exemple, sur la majeure partie des sites où une répartition spatiale différentielle a été relevée entre des bûchers et des

31. Le cimetière de Saint-Just est abandonné dans le courant du VI^e s., celui de Saint-Laurent après le VIII^e s. J.-F. Reynaud suppose que le premier a été transféré le long d'une route qui rejoignait les deux basiliques (Saint-Just et Saint-Irénée) et autour de ces dernières (Reynaud, 1998, p. 188), ce que n'ont malheureusement pas pu confirmer les récentes fouilles préventives effectuées place Saint-Irénée (Becker et Blaizot en 2000 ; Ayala en 2001), faute de crédits alloués aux radiodatations. Toutefois, dans la partie fouillée en 2000, l'association de sépultures anthropomorphes et de coffrages de pierre ou de planches dont certains de forme trapézoïdale (parfois réutilisés), surmontés de fosses « domestiques » datées des X^e s. et XI^e s., laissent envisager que ce secteur fonctionne comme cimetière au moins jusqu'au début du X^e s. En base de stratigraphie, se trouvent deux inhumations (*terminus post quem* à l'extrême fin du I^{er} s.) et un dépôt de crémation daté de la fin du II^e s.-début du III^e s.

structures de dépôt, comme aux 77-79 rue Pierre-Audry, rue du Commandant-Charcot (les Roses) ou rue des Granges, il est apparu que ces différences de localisation se couplaient avec des écarts chronologiques plus ou moins importants (fig. 196 et 208). Toutefois, dans la mesure où des zones qui, en fonction des critères que nous pouvons établir aujourd'hui, paraissent monofonctionnelles, sont localisées dans l'espace, il faut convenir qu'une aire dévolue à l'activité funéraire pouvait être composée de secteurs distincts selon les activités qui y étaient pratiquées. Cela signifierait que nous ne devons pas forcément considérer une petite zone, même si nous en touchons les limites spatiales par la fouille, comme un ensemble funéraire *stricto sensu*.

Sur le site de la Grande Borne, les différentes structures paraissent bien organisées ; autour du mausolée, se pressent les inhumations infantiles et des dépôts de crémation, les bûchers constituent les structures les plus éloignées du monument et les dépôts de résidus, comme les fosses rituelles, se trouvent entre les ossuaires/inhumations et les bûchers.

À la Favorite, durant la première moitié du I^{er} s., les 21 bûchers sont groupés au nord et les 14 dépôts de résidus se situent très légèrement en arrière, vers le sud ; un seul ossuaire a été identifié dans ce secteur. Le déficit en ossuaire rencontré pour cette première période illustre bien la répartition dans l'espace des structures selon leur fonction³². Le même phénomène de dissociation spatiale entre les bûchers et les fosses de résidus s'observe aux périodes suivantes (seconde moitié du I^{er} s., II^e s.), au sud. Dans la seconde moitié du II^e s. et au III^e s., les dépôts en ossuaire (68 % des structures) sont groupés au sud dans des secteurs inoccupés jusque-là (fig. 212). Certains forment une grappe au sud-est de la parcelle, tandis que d'autres sont alignés le long d'un mur. Rappelons, en outre, la présence des grandes fosses dites « dépotoirs » associées spatialement à chacune des aires densément occupées (voir chapitre IV et fig. 183).

Sur le site de l'Îlot Mas, les dépôts de résidus se situent à distance des dépôts en ossuaires, regroupés contre un mur de parcellaire.

Ce type d'organisation paraît plutôt caractériser les espaces ouverts, à développement extensif, car la structuration diffère dans les ensembles subdivisés en enclos, comme au Replat ou au Valladas où les structures se côtoient. Le site du Valladas a d'ailleurs montré que les modalités

d'occupation des enclos semblent d'ordre chronologique (de la périphérie vers le centre), tandis que certains paraissent en outre être subdivisés sur des critères qu'il n'a pas été possible de mettre en évidence (Bel *et al.*, 2002, p. 45-48). Sur le site du 78 avenue Jean-Jaurès à Nîmes, les bûchers sont plus nombreux dans la partie orientale de l'enclos, qui pourrait avoir été plus particulièrement dévolue à la crémation des sujets. Toutefois, les concessions localisées dans la partie occidentale n'en sont pas dépourvues. L'une d'elles comportait un bûcher comme unique structure funéraire. Dans l'enclos D du Valladas, les bûchers ont été établis contre la façade donnant sur la voie (fig. 213). L'aménagement du plus ancien des deux (bûcher 71) s'est fait aux dépens de l'un des murets de refend ornant la façade. Il était associé à un dépôt secondaire de crémation (DP70) localisé au contraire près du mur du fond de l'enclos. Cette disposition pourrait être liée au caractère particulièrement ostentatoire de l'étape de la crémation (Bel *et al.*, 2002, p. 194).

Dans ces contextes, la lecture est brouillée par la rapidité avec laquelle les choses se mettent en place et évoluent. Dans certains quartiers périurbains surpeuplés, comme à la Favorite, cette rapidité est bien supérieure à la précision de nos datations.

LES STRUCTURES DE SIGNALISATION

Il est fréquent que l'archéologue hésite entre deux fonctions et en l'occurrence que dispositifs de couverture, de libation et système de signalisation paraissent confondus. On attribue ainsi généralement une fonction de marquage, par extension, aux grandes amphores retrouvées fichées dans le comblement des fosses ou aux amas de blocs entassés au sommet. Quelques sites fournissent cependant des dispositifs dont la fonction de repérage des structures est sans ambiguïté. Au Replat, à Aime, l'emprise fouillée a livré dix-neuf stèles constituées d'un bloc de schiste ou de gneiss de forme rectangulaire ou triangulaire et deux fosses de calage semblant indiquer que certaines avaient été réalisées en bois (fig. 214). Les stèles ou les autels inscrits paraissent être plutôt un apanage urbain, mais on ne peut sous-estimer la part probable des stèles peintes, qu'elles soient en bois ou en pierre.

Dans l'enclos du 78 avenue Jean-Jaurès à Nîmes, des conditions favorables de conservation du niveau de sol antique ont permis de retrouver quelques vestiges de dispositifs de signalisation. Au total, sur les 43 structures repérées, au moins 13 à 15 structures de dépôt et peut-être un bûcher possédaient un dispositif de signalisation indivi-

32. La forme en U imposée à l'emprise de la fouille complique l'analyse spatiale, en créant une échancre qui rompt la lecture de la répartition des structures dans l'espace.

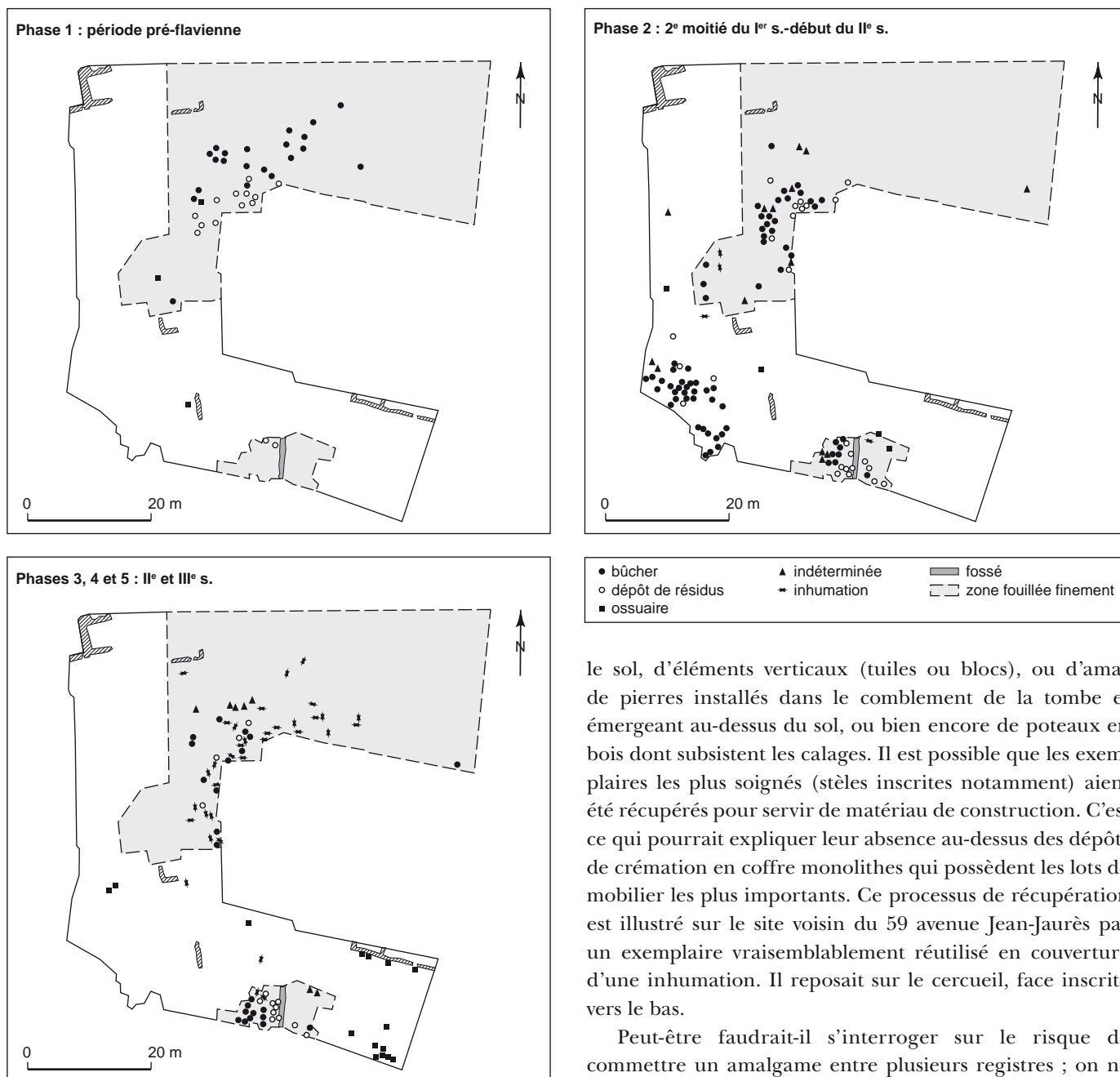


Fig. 212 – Répartition spatiale des différents types de structures funéraires par séquences, sur le site de la Favorite 1 à Lyon (ne sont représentées sur ce plan que les structures datées) (relevé : L. Tranoy, Université de La Rochelle ; DAO : P. Brunello, Université de La Rochelle).

duel. Les éléments conservés sont très variés et peu élaborés, à l'instar de ce qui a été observé à Sainte-Barbe à Marseille (Moliner *et al.*, 2003, p. 76) ou à la ZAC Sextius-Mirabeau à Aix-en-Provence (Nin *et al.*, 2006, p. 110-112). Il s'agit en l'occurrence de dalles ou de tuiles retrouvées à plat sur

le sol, d'éléments verticaux (tuiles ou blocs), ou d'amas de pierres installés dans le comblement de la tombe et émergeant au-dessus du sol, ou bien encore de poteaux en bois dont subsistent les calages. Il est possible que les exemplaires les plus soignés (stèles inscrites notamment) aient été récupérés pour servir de matériau de construction. C'est ce qui pourrait expliquer leur absence au-dessus des dépôts de crémation en coffre monolithes qui possèdent les lots de mobilier les plus importants. Ce processus de récupération est illustré sur le site voisin du 59 avenue Jean-Jaurès par un exemplaire vraisemblablement réutilisé en couverture d'une inhumation. Il reposait sur le cercueil, face inscrite vers le bas.

Peut-être faudrait-il s'interroger sur le risque de commettre un amalgame entre plusieurs registres ; on ne saurait en effet perdre de vue le contexte philosophique et spirituel dans lequel se placent ces pratiques. Rappelons par exemple que les stèles inscrites ont pour objectif non seulement de signaler la présence d'une sépulture, mais aussi et surtout d'interpeller le passant de manière à inscrire la mémoire du défunt dans la durée, seule alternative à la mort ; dans ce monde antique dépourvu d'espérance, nombreux sont les témoins pathétiques de cette angoisse de l'oubli qui paraît monter en puissance dans le courant du Haut-Empire. Sur l'ensemble des inscriptions lyonnaises, les

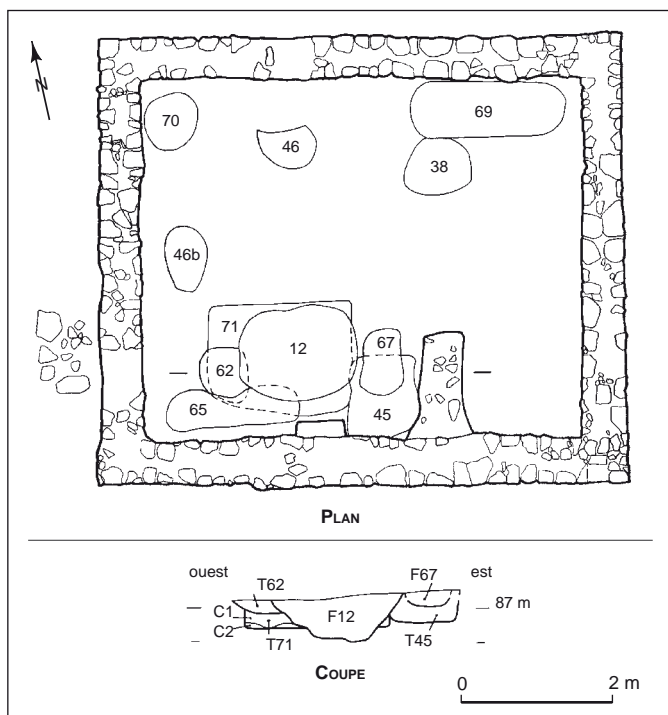


Fig. 213 – Enclos D de l'ensemble funéraire du Valladas à Saint-Paul-Trois-Châteaux, Drôme (relevé : V. Bel, Inrap ; DAO : G. Macabéo, Inrap et M.-N. Baudrand).

deux tiers, datées du II^e s., exposent des aspects intimes du défunt relatifs, par exemple, au chagrin de ses proches ; les plus anciennes, issues de Trion ou de la Croix-Rousse, sont au contraire peu prolixes et se rapportent à un discours auto-honorifique d'aristocrates ou de récents parvenus.

Sur quelques sites, comme celui du Replat à Aime, il est difficile d'associer certains *simas* à une structure funéraire précise, au point que l'on se demande s'ils pourraient non pas être liés à des structures en particulier mais procéder d'un dispositif général (fig. 214). La fosse de calage 264 ne paraît pas être en relation avec le dépôt de résidus 258 puisqu'il la recoupe, tandis que l'aménagement 117, constitué d'un amas de cailloux encadrant un très gros bloc, ne peut pas être mis en relation avec un dépôt dans la mesure où il se situe au centre de l'enclos EN 57 et empiète sur plusieurs fosses qu'il surmonte (fig. 209). Ils semblent ainsi se rapporter à un ensemble de structures, ou éventuellement marquer une limite de parcelle. L'irrégularité de l'aménagement 117 est difficilement compatible avec l'hypothèse du soubassement d'une construction dont l'élévation ne se serait pas conservée ; il paraît plutôt désigner un simple marqueur de surface, signalant les structures ou l'ensemble des structures de la parcelle funéraire. En

revanche, dans l'angle sud-ouest de l'enclos, deux plages de pierres qui se chevauchent en partie (70 et 71), en formant une sorte de marche, pourraient correspondre à la base d'un monument. Là encore, son lien avec une structure ou une autre ne peut être mis en évidence. Des situations analogues ont été relevées au Valladas, à propos de petites constructions, dont l'une repose sur un soubassement calcaire ; l'installation de l'une est postérieure aux dépôts pratiqués dans l'enclos dans lequel elle se trouve, comme c'est le cas dans l'enclos EN 57 du Replat, l'autre, située dans un autre enclos, ne paraît être en relation avec aucune structure funéraire particulière (Bel *et al.*, 2002, p. 47). C'est le cas, également, sur le site du 78 avenue Jean-Jaurès à Nîmes, d'un calage (fosse 1301), situé au centre d'un groupe d'inhumations, dont l'une au moins est postérieure (fig. 207). Il pourrait s'agir d'un repère, d'une borne ou d'un élément de signalisation autour duquel les tombes auraient été installées.

Sur le site du Replat, certaines fosses qui contenaient des dépôts de résidus sont recouvertes d'une chape de blocs (fig. 119 et 159) ; ces blocs sont amassés à la surface de la couche de résidus, soit entre 0,13 m et 0,40 m au-dessous du niveau conservé de l'ouverture des fosses. Dans la mesure où certaines possédaient une stèle fichée en leur centre, en pierre ou en bois, ces blocs ne reposaient pas sur un couvercle effondré *a posteriori*, mais se trouvent à leur emplacement originel. La hauteur des stèles en pierre étant comprise entre 0,28 m et 0,45 m selon les cas, nous avons envisagé que la chape de blocs servait à la fois à sceller le contenu de la fosse et à maintenir la stèle en place, ce qui suppose que sa surface était déprimée par rapport au sol de circulation.

L'usage de dispositifs relativement simples en contexte rural est corroboré par le site de la Vayssière à L'Hospitalet-du-Larzac (Aveyron), où il semble que dans plusieurs cas une pierre de 40 à 70 cm de côté, dressée à la surface du sol antique, ait servi à signaler la tombe. En outre, cinq blocs coniques ont marqué la présence d'un tombeau bâti (Lequément, 1986).

Les sites densément occupés dont les tombes ne se recoupent pas invitent à restituer une signalisation. Ainsi aux Plaines à Cayrac (Tarn-et-Garonne), le très faible nombre de recouvrements (cinq), même lorsque règne une forte densité (deux sépultures par mètre carré), et la présence de galets, vus au décapage, en plus grande quantité dans les secteurs funéraires, permettent à L. Llech d'envisager la présence d'un simple tas de galets au-dessus des tombes.

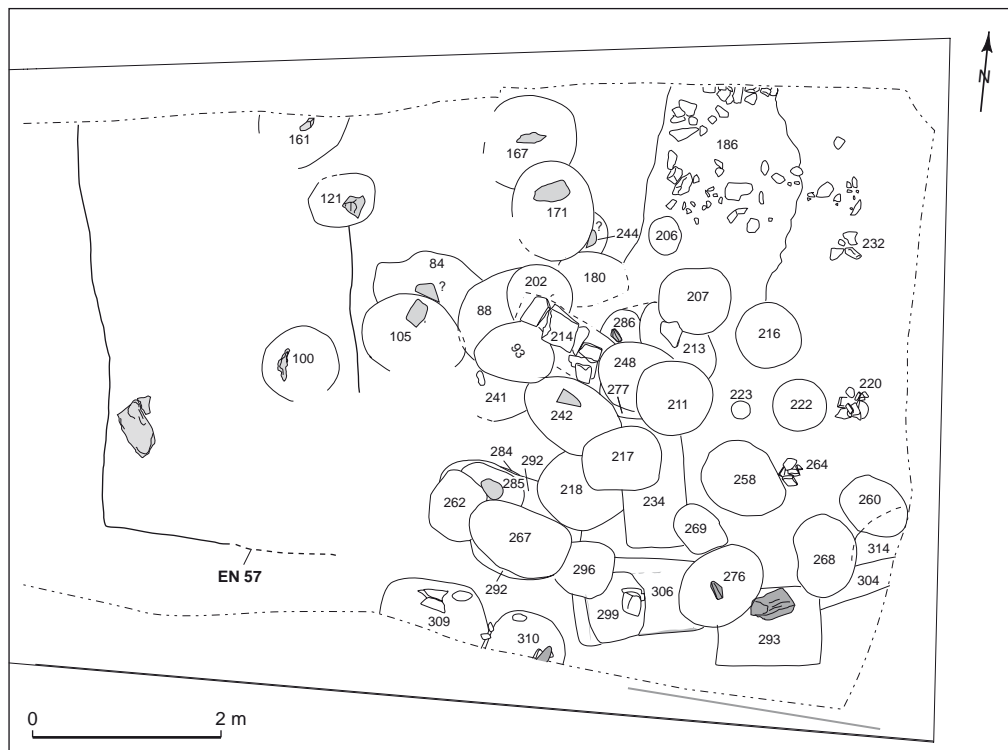


Fig. 214 – Plan de répartition des stèles dans l'ensemble funéraire du Replat à Aime, Savoie (relevé : équipe de fouille ; DAO : V. Bastard, Inrap).

QUELLE IMAGE DE LA STRUCTURE SOCIALE L'ORGANISATION DES MORTS DANS L'ESPACE REFLÈTE-T-ELLE ?

IMPASSES ET RÉORIENTATIONS

Le mode d'implantation des sépultures du Haut-Empire par petits groupes éparpillés ou par tombes isolées, notamment en contexte rural, constitue un handicap considérable à l'analyse du recrutement des espaces funéraires, ceux-ci n'étant pas strictement définis. En contexte urbain, où il est manifestement de même, vient s'ajouter une autre contrainte, celle des aléas des surfaces d'investigation contraintes par les projets d'aménagement qui suscitent l'opération de fouille. De ce fait, les groupes de tombes exhumés au cours des opérations archéologiques ne se rapportent presque jamais à la totalité de la population inhumée, cette dernière se dispersant sur des superficies non évaluables, mais en tout cas bien supérieures à la majeure partie de celles concernées par une prescription de fouille. Pour le Haut-Empire, la pratique de la crémation constitue une troisième impasse. En

effet, l'estimation du sexe, fondée sur le dimorphisme fonctionnel des os du bassin (Murail *et al.*, 2005), nécessite des pièces presque complètes, et celle de l'âge au décès des sujets immatures est compromise par la fragmentation et la déformation des os longs ou l'éclatement fréquent des couronnes dentaires ; il ne nous reste guère que les indices de maturation osseuse exigeant, quant à eux, de disposer d'un échantillon représentatif du squelette, ce qui dépend de la masse osseuse en présence et de la pertinence des régions anatomiques recueillies. Enfin, dans le contexte particulier des pratiques funéraires de l'époque romaine, l'exercice se heurte à une dernière difficulté qui a trait, cette fois, à la complexité du rite, illustrée, dans le cas de la pratique de la crémation, par l'éclatement des restes d'un même individu : le bûcher et les structures de dépôt. Notre difficulté à mettre en relation un bûcher avec une ou deux structures secondaires, ou bien un ossuaire avec un dépôt de résidus, peut nous conduire à surestimer la population inhumée, en comptant deux à trois individus là où il n'y en a qu'un seul.

Plusieurs auteurs se sont intéressés à la démographie des populations romaines (Étienne, 1959 ; Hopkins, 1966 ; Salmon, 1976 ; Bellancourt-Valdher, Corvisier dir., 1999) ; ces

études, fondées sur le matériel épigraphique, qui tentaient de répondre aux comportements démographiques de la société romaine (analyse de la mortalité, mouvements de populations, contrôle des naissances, impact des événements épidémiologiques, etc.), ont surtout contribué à mettre en évidence les limites de la démarche. Pour ce qui concerne plus particulièrement l'analyse de la mortalité et les épisodes de crise, qui intéressent notamment l'archéologie funéraire, nous nous contenterons de préciser quelques points. En premier lieu, rappelons que l'imprécision des méthodes d'analyse du squelette humain et celle des datations des sépultures ne permettent pas toujours de repérer les micro-variations au sein d'une mortalité générale, que l'on connaît par ailleurs en théorie ; celle-ci ne peut, en effet, s'écarter d'un schéma de mortalité archaïque, caractérisé par une surmortalité avant 5 ans, une mortalité nettement plus faible entre 5 ans et 19 ans, et par son augmentation progressive dans le courant de l'âge adulte³³. Le deuxième point est que toute étude relative au comportement de la mortalité s'avère vouée à l'échec, dès lors que le matériel, épigraphique ou osseux, est analysé pour lui-même directement dans ces perspectives, sans avoir au préalable caractérisé le recrutement des ensembles funéraires utilisés pour mener la recherche. En effet, l'existence d'ensembles funéraires spécialisés, c'est-à-dire dont les modalités de recrutement sont régies par des lois particulières (exclusion des jeunes enfants, regroupement d'individus de même raison sociale ou liés par un événement particulier, etc.), engendre des biais et une importante hétérogénéité des séries archéologiques. Ainsi, les études portent sur des ensembles funéraires très différents, dont tous ne correspondent pas à une mortalité naturelle, non pas forcément parce que la mortalité a connu une variation, mais avant tout parce que la constitution de l'ensemble funéraire est le fruit d'une sélection. Enfin, la population archéologique exhumée peut sensiblement différer de la population inhumée en raison de la surface fouillée, de destructions partielles non mesurables, etc. (Masset, Sellier, 1990). C'est ainsi que, depuis quelques années, certains archéo-anthropologues se sont tournés vers une piste de recherche, qui consacre justement ses efforts à l'analyse du recrutement des espaces funéraires ; elle consiste à mesurer l'écart que la population archéologique d'un site présente relativement au schéma de mortalité naturelle archaïque, dans l'objectif de décrypter les modalités de l'intégration des individus à l'ensemble funéraire (Sellier, 1997). Il n'en reste pas moins que les faits s'avèrent parfois difficiles à interpréter ; outre les

33. Il s'agit-là du comportement de la mortalité naturelle dans toutes les populations préjennériennes.

destructions et les limitations des surfaces fouillées, plusieurs paramètres en interaction peuvent sous-tendre la constitution d'un ensemble funéraire, brouillant ainsi la lecture que l'archéologue ou l'anthropologue peut en faire *a posteriori*, tandis qu'au sein d'un même espace sépulcral les modalités du recrutement sont susceptibles de varier sur la durée ; des événements particuliers mais ponctuels peuvent alors toujours passer inaperçus.

LA QUESTION FAMILIALE

L'anthropologie biologique ne peut mettre en évidence que les recrutements spécifiques. Soit la population archéologique correspond à une population naturelle, c'est-à-dire à un groupe humain dont les individus ne sont pas triés (le sexe-ratio est de 1 et la répartition des âges au décès des enfants est conforme à la mortalité d'une population préjennérienne), soit elle se rapporte à une catégorie de personnes sélectionnées au sein de la population naturelle (avec une surreprésentation de certaines classes d'âge relativement à la mortalité préjennérienne ou bien d'adultes de l'un des deux sexes).

Dans le second cas, la conjugaison de différents paramètres biologiques et archéologiques contribue à l'interprétation du phénomène (Sellier, 1996 ; Blaizot, Castex, 2005 ; Blaizot, Martin-Dupont, 2006). En revanche, la nature familiale d'un ensemble funéraire ne peut être précisée en l'état de la recherche en paléobiologie ; non seulement la pratique de la crémation limite fortement le potentiel informatif de l'os, mais en outre, les outils actuellement disponibles (caractères discrets et biologie moléculaire) ont montré leurs limites, sans compter que la parenté biologique ne représente qu'une part de la parenté sociale. Il n'est pas lieu ici d'ouvrir ce dossier complexe qui demanderait de longs développements ; pour ce qui concerne les caractères discrets, nous précisons seulement que les résultats des analyses multivariées peuvent difficilement être interprétés à l'échelle de la cellule familiale, car on n'est pas en mesure de différencier à coup sûr ce qui relève de la micro-évolution d'une population de ce qui correspond à des facteurs d'hérédité familiale. Les analyses ADN se heurtent quant à elles, à des problèmes techniques et méthodologiques, principalement dus à la dégradation et à la modification chimique des fragments qui compromettent leur amplification en modifiant leur message génétique³⁴.

34. L'application de cette méthode relève pour l'instant de la recherche fondamentale, l'urgence étant de rechercher des techniques de récupération des informations initiales.

Ainsi, lorsque le recrutement correspond à une mortalité naturelle, son caractère familial est supposé en raison du modèle général de l'organisation des sociétés humaines, mais on ne peut en aucun cas en décrypter les règles. Aussi bien, l'ensemble funéraire renferme un groupe bien plus élargi que la famille nucléaire ou n'incluant en sus que les familles des parents collatéraux (groupes de familles d'un même milieu social, groupe de familles d'un même domaine incluant celles des domestiques, etc.). Pour ces questions, seule l'épigraphie et les quelques informations livrées par les textes apportent des réponses ponctuelles, l'archéologie et la biologie restant de piètres indicateurs du statut des sujets inhumés. Les exemples épigraphiques sont nombreux où les fondateurs d'un enclos y accueillent des personnes auxquelles ils ne sont pas apparentés, mais avec lesquelles ils entretenaient, de leur vivant, des relations ou des devoirs sociaux ; c'est le cas de l'enclos 23 de la Porta Nocera à Pompéi, qui renferme un ancien esclave affranchi, sa matrone d'origine et un ami (Van Andringa, Lepetz, 2006, p. 1137). La tombe mausolée H de l'*Isola Sacra* comporte au moins une esclave et un homme sans lien de parenté avec le fondateur (Eck, 1987, p. 71-72), tandis que le *columbarium* 8 de la *via Triumphalis*, à Rome, est un tombeau de collègue funéraire (Steinby, 1987, p. 99). De ce fait, en l'absence d'indications spécifiques, il faudrait plutôt parler d'un recrutement « de type familial » plutôt que d'un recrutement familial *stricto sensu*. La composition par sexes et par âges du groupe inhumé peut en effet donner l'image d'une cellule familiale, alors que les individus n'ont pas tous liés par une parenté sociale et biologique.

À titre d'exemple, l'effectif et l'organisation générale de l'ensemble funéraire de la Grande Borne, daté du II^e s., laissent *a priori* envisager qu'il s'agit d'un espace familial (fig. 200). Le mausolée peut en effet être interprété comme celui du propriétaire du domaine au début du II^e s. aux abords duquel ont été implantées plusieurs tombes. Concernant la composition de la population archéologique, nous n'avons pas d'éléments pour estimer le sexe des adultes qui ont fait l'objet d'une crémation, mais les quotients de mortalité avant 1 an et avant 20 ans, respectivement de 263 ‰ et de 437 ‰, sont compatibles avec ceux d'une population naturelle. Les limites de l'investigation archéologique (l'ensemble funéraire sort en partie de l'emprise) et les destructions ne permettent toutefois pas d'interpréter les anomalies relevées dans la composition de la mortalité infantile (mortalité périnatale trop élevée et absence des individus décédés entre 6 et 11 mois révolus), et dans celle entre 1 et 4 ans (1q4 : 71 ‰) ; celles-ci peuvent être le fait de l'échantillonnage archéologique ou du comportement de la mortalité dans un groupe restreint sur une courte durée.

Les petits ensembles funéraires ruraux du Bas-Empire, souvent bien circonscrits dans l'espace, directement associés ou non à un habitat, sont de fait interprétés comme des espaces familiaux d'inhumation. Si, dans la majeure partie des cas, la répartition par sexes et par âges de la population inhumée est compatible avec cette proposition, d'autres paramètres, comme l'organisation des tombes, pourrait témoigner de systèmes plus complexes. On observe, par exemple, une fréquente bipartition de l'espace, distinguant deux groupes de tombes, dont l'un se différencie souvent par la moindre fréquence, voire l'absence, de mobilier se référant aux rites funéraires traditionnels (dépôt, bris de vases, etc.) ; observée, entre autre, au Pillon (Marennes, Rhône), aux Girardes (Lapalud, Vaucluse) et à Allan (Grangeneuve, Drôme ; fig. 215) (Blaizot *et al.*, 2003), cette organisation, si elle ne traduit pas à un écart chronologique, pourrait indiquer que ces petits ensembles accueillent une société plus élargie, dont une partie peut adopter des pratiques funéraires moins ostentatoires que l'autre, ce qui, *a priori*, nous invite à invalider l'hypothèse d'une même famille (Blaizot *et al.*, 2001, p. 331-332). D'autres, comme Puech Méjan à Balaruc-les-Bains ou Malbosc à Montpellier, dans l'Hérault (Pellecuer, 1980, p. 9 ; Blaizot *et al.*, 2008), adoptent un système en rangées grossières à l'intérieur desquelles les sépultures se répartissent en petites grappes de densités variables, dont la constitution est régie par des règles indéchiffrables. Sur la *villa* de la Ramière, à Roquemaure, réaménagée au Bas-Empire, un groupe de quinze sépultures est constitué à part égale d'hommes et de femmes et de six enfants dans lesquels les 5-14 ans sont absents ; il côtoie une dizaine de tombes d'enfants décédés en phase infantile répartis isolément ou par groupes de deux à trois sur les ruines partielles de la *villa* (Blaizot *et al.*, 2003), ainsi qu'une tombe de femme isolée à plusieurs dizaines de mètres au nord (fig. 216). Avons-nous ici plusieurs systèmes qui se télescopent, avec d'un côté, un groupe social en apparence « cohérent » de quinze individus, et d'un autre côté, le développement d'une aire d'inhumation privilégiant les décès en phase infantile, et enfin celui des tombes dispersées rappelant le schéma en vogue au Haut-Empire ?

LE RECRUTEMENT SOCIAL DES INHUMÉS

Il est bien entendu que cet aspect peut difficilement être abordé par les seules données archéologiques et anthropologiques. À moins de trouver du mobilier se rapportant à une activité spécifique, tels que des outils ou des instruments de médecine comme les deux coffrets d'oculiste

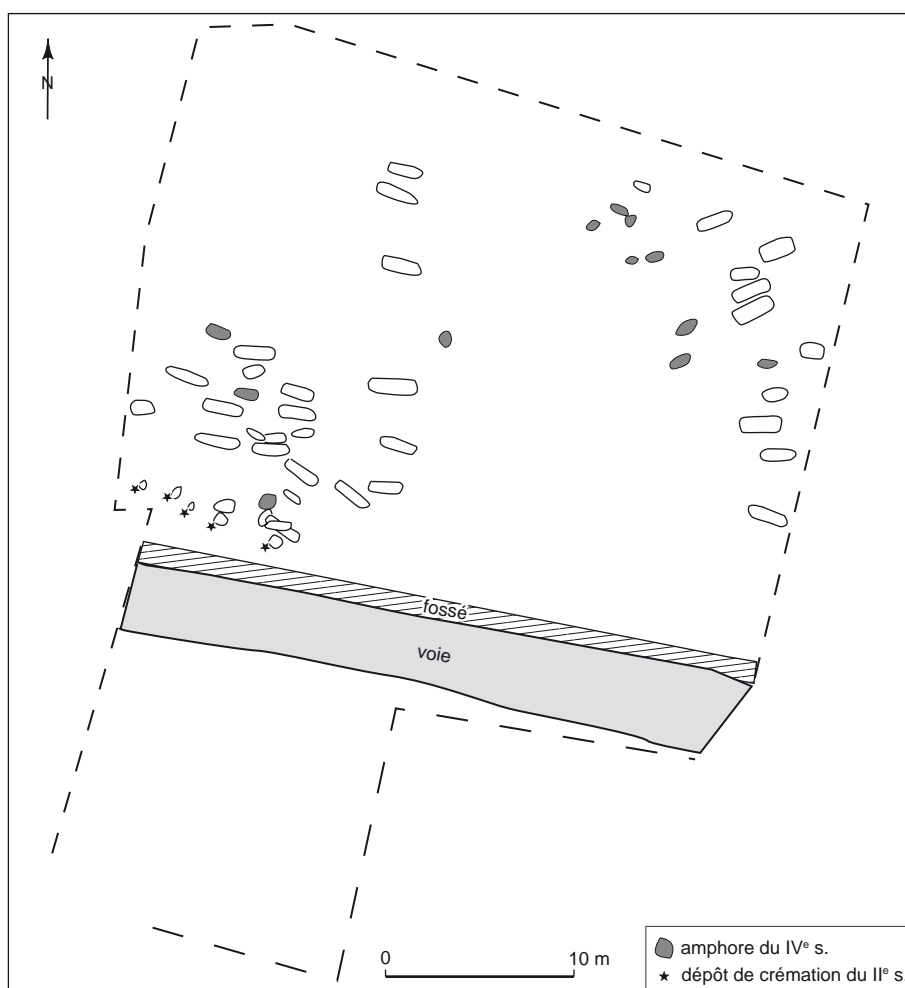


Fig. 215 – Ensemble funéraire d'Allan à Grangeneuve, Drôme
(relevé : J.-M. Petit, *Inrap* ; DAO : D. Ruf, *Inrap*).

trouvés à la Favorite (Boyer *et al.*, 1990) et dans un bûcher du I^{er} s. au Sextant rue du Commandant-Charcot à Lyon, voire des armes, (toutefois absentes dans nos régions), ce qui est rare car la raison sociale de l'individu n'est généralement pas marquée par la tombe, notamment dans la partie enfouie de celle-ci. Les tombes des sévirs de la rue Pierre-Audry à Lyon (voir *infra*, p. 307) en sont une bonne illustration : le statut des sujets est indiqué par la présence d'autels, la corporation est précisée par les inscriptions, mais le dépôt, réduit à un amas d'ossements, ne se distingue en rien de celui du commun des mortels.

De ce fait, dans les cas où les superstructures et les inscriptions ne sont pas conservées, l'identité sociale des sujets reste à jamais inaccessible ; en outre, la pratique de la crémation ajoute un filtre supplémentaire en nous privant en grande partie d'informations relatives au sexe

des défunts. Or, sur quelques ensembles funéraires qui se rapportent à des groupes où l'inhumation tient une part importante ou exclusive du traitement du corps, une surmasculinité a pu être mise en évidence : bien que sortant de notre zone d'étude, on citera la phase ancienne (I^{er}-II^e s.) du site de Chantambre à Buno-Bonnevaux, dans l'Essonne, où le rapport de masculinité est de 1,75 (67 % d'individus sexés : 51 hommes et 29 femmes) (Murail, 1996, p. 40), ou la phase tardo-antique de Sainte-Barbe à Strasbourg dont tous les individus adultes sont masculins (Blaziot *et al.*, 2004, p. 130-134). De même, sur le site du Trillet à Meyzieu (Rhône), daté du Bas-Empire, on constate une surmortalité masculine (11 hommes pour 5 femmes) (Blaziot *et al.*, 2001, p. 323). Les résultats obtenus sur le site de Malbosc à Montpellier, de 7 hommes pour 2 (sexe biologique) à 4 femmes (sexe archéologique par le mobilier), ne sont



Fig. 216 – Ensemble funéraire établi sur une villa partiellement ruinée de la Ramière à Roquemaure, Gard (relevé : R. Thernot, Inrap ; DAO : V. Lelièvre, Inrap).

cependant pas significatifs dans la mesure où 2 autres squelettes n'ont pas pu être sexés (Blaizot *et al.*, 2008 ; Blaizot, sous presse). À l'âge du Fer, les individus adultes ayant fait l'objet d'une inhumation sur le site auvergnat d'Aulnat/Gandaillat (II^e s. av. J.-C.) fournissent un rapport de masculinité de 11,6 (73 % d'individus sexés : 35 hommes pour 3 femmes). Les pays germaniques comptent plusieurs ensembles funéraires datés entre le I^{er} s. av. J.-C. et le I^{er} s. apr. J.-C. caractérisés par des différenciations spatiales fondées sur le sexe, ou par des ensembles funéraires spécifiques, où seul l'un des deux sexes est représenté (Parker-Pearson, 1993, p. 218-219). Il semblerait donc que certains espaces funéraires ont un recrutement spécialisé, dont nous ne percevons qu'un aspect, biologique en l'occurrence, celui qui a trait au sexe des individus.

Ces situations pourraient alors illustrer des ensembles funéraires réservés à des corporations, des collèges, comme celui des 77-79 rue Pierre-Audry à Lyon, dédié aux *seviri Augustales*. La deuxième phase de l'occupation du site est dévolue à l'architecture monumentale avec la construction d'enclos maçonnés, d'une chambre funéraire pourvue d'un bassin à libation et l'érection de deux rangées d'autels funéraires dont les fondations maçonnées sont accolées les unes aux autres. Les trois autels trouvés dans l'une des rangées, renversés près de leur base, portent des inscriptions funéraires sous l'*ascia*, qui permettent d'identifier des tombes de sévirs augustaux de la colonie de Lyon ou de leurs proches (épouse, enfants). Par extension et en raison de leur mode d'organisation homogène, on propose d'attribuer les autres tombes du même type (autel funéraire avec base à *loculus* sur fondation maçonnée) à cette corporation. Il s'agirait donc d'un ensemble funéraire propre à un collège de personnes de même statut social. Selon l'hypothèse des fouilleurs, la chambre funéraire, par sa situation et la qualité de son architecture, est destinée à une personne qui appartiendrait également à cette communauté ; les modestes sépultures en fosse, disposées autour de ces tombes monumentales, seraient celles de personnes liées de proche ou de loin à la famille du sévir.

À Nîmes, les données disponibles pour les II^e s. et I^{er} s. av. J.-C. témoignent d'ensembles de très petite taille : moins de sept tombes (Bel, 2004 et à paraître ; Bel *et al.*, 2005). L'analyse détaillée des unités les plus importantes (notamment Kinépolis et Mas des Abeilles II) met en évidence une utilisation sélective des zones funéraires. La régularité des implantations et l'homogénéité des pratiques font penser que ces tombes émanent d'un même groupe, tandis que les datations des ensembles mobiliers montrent un échelon-

nement des enfouissements sur des périodes d'au moins un siècle avec une tombe par période de 25 ans. Il semble que l'on soit en présence d'espaces funéraires « spécialisés », réservés à de rares représentants de ce qui pourrait être des lignées. Ce mode de fonctionnement, avec l'élection d'un lieu réservé à un membre de chaque génération, paraît bien en place à l'époque protohistorique. Les ensembles funéraires de Menil-Annelles et Ville-sur-Retourne dans les Ardennes, datés de la fin de La Tène C1 à La Tène D2, comprennent quatre à cinq dépôts par génération, interprétés comme les sépultures de petits propriétaires terriens ou de chefs de hameaux en raison de la présence de plusieurs épées (Lambot, 1993, p. 140), tandis que, dans le Puy-de-Dôme, le site de la Cime des Bruyères à Pulvérières a accueilli, durant tout le II^e s. av. J.-C., les sépultures de cinq personnes de haut rang ; ce haut rang étant déterminé par la présence d'armes et de restes de chars. Au Mas des Abeilles II, l'occupation de l'espace funéraire se poursuit selon les mêmes modalités jusque dans le courant du troisième quart du I^{er} s. apr. J.-C. Des zones qui semblent ainsi avoir été consacrées à l'inhumation d'un seul individu par génération sont ponctuellement attestées en dehors de notre zone d'étude et dans les contextes antiques ruraux des régions Rhône-Alpes et Auvergne. Dans la Somme, les tombes de Monchy-Lagache s'échelonnent au rythme d'une à trois tombes par siècle du I^{er} s. au IV^e s. de notre ère (Blondiau, Le Goff *et al.*, 2006, p. 71). Sur le territoire agricole de l'établissement de Voiron, un bûcher est établi entre 40 et 70 apr. J.-C., un deuxième est mal daté entre le I^{er} s. et le début du II^e s. et le troisième se place dans la seconde moitié du II^e s. À Chaniat (Malinrat, Puy-de-Dôme), un enclos rectangulaire contient les vestiges de cinq cérémonies ostentatoires, une de la première moitié du I^{er} s. av. J.-C., deux du troisième quart et une du dernier quart de ce siècle et enfin, la dernière du premier quart du I^{er} s. apr. J.-C. (étude inédite de V. Guichard). Un système différent est toutefois identifié à Champ Bussière (Pont-du-Château), où les trois bûchers sont datés du troisième quart du II^e s., mais dont l'un se situe à plus de 30 m de distance des deux autres. Sur le site du Mas des Abeilles, il est difficile de préciser, en l'état actuel des données, dans quelle mesure ce schéma d'implantation a continué au-delà du I^{er} s. apr. J.-C. En effet, à partir du troisième quart du I^{er} s. apr. J.-C., les fourchettes de datation fournies par le mobilier sont très larges et ne permettent pas de suivre les rythmes et les modalités d'utilisation des espaces funéraires. On assiste néanmoins, à partir du I^{er} s. apr. J.-C., au développement de concessions funéraires comportant, à l'exemple du 78 avenue Jean-Jaurès, un nombre plus important de tombes pour des durées d'occupation équivalentes.

SOUS-REPRÉSENTATION, ANOMALIES ET NORMALITÉ DES EFFECTIFS IMMATURES

Peu représentatives puisque conservées par hasard, les inscriptions funéraires constituent de piètres sources pour l'analyse du recrutement des ensembles funéraires antiques. Les spécialistes des textes soulignent la sous-représentation de la mortalité infantile et de la classe juvénile, l'imprécision de l'âge au décès inscrit sur les stèles et les monuments, et rappellent, quoi qu'il en soit, que ces sources épigraphiques restent le reflet d'une certaine société, urbaine et aisée (Salmon, 1987) ; au final, elles nous informent plus sur les usages commémoratifs que sur la population inhumée dans tel ou tel ensemble funéraire (Salmon, 1999, p. 101).

Pour ce qui concerne les sources archéo-anthropologiques, on considère généralement que les nourrissons sont absents ou déficitaires dans les espaces funéraires du Haut-et du Bas-Empire ; en revanche, la mortalité juvénile apparaît normalement illustrée. Ainsi, l'épigraphie et le matériel osseux offrent une image biaisée de la réalité, puisque, même si la mortalité du passé peut être considérée comme variable et instable en fonction des événements épidémiques que les populations n'étaient pas en mesure d'enrayer (Dupâquier, 1999), elle suivait forcément, dans ses grandes lignes, celle de toutes les populations préjennériennes, principalement illustrée par un pic important sur les deux premières classes d'âges. Il faut alors en conclure que les jeunes enfants sont inhumés en dehors des ensembles funéraires collectifs et, en cela, que l'affirmation de certaines sources anciennes qui évoquent des lieux différents de ceux utilisés par le reste de la communauté, par exemple les inhumations en contexte domestique, est en grande partie vérifiée (Fulgence, *Expositio sermonum antiquorum*, 7 ; VI^e s.).

Cette exclusion s'avère déjà pratiquée aux périodes pré- et protohistoriques, comme en témoignent la sous-représentation notoire des très jeunes enfants au Néolithique et à l'âge du Bronze (Masset, 1976) et les résultats obtenus lors d'études plus récentes relatives aux contextes de l'âge du Fer. Parmi ces derniers, les sites de Courtesoult dans la Jura (Ha D1-LT A) (Sellier, 1996), de Champ Lamet à Pont-du-Château dans le Puy-de-Dôme (Ha D3-LT ancienne) (Blaizot, Milcent, 2003), des Chavoures aux Martres-d'Artière dans le Puy-de-Dôme (LT ancienne) (opération 2008, Blaizot, inédit) et d'Aulnat/Gandaillat dans le Puy-de-Dôme (LT C-D1) (opérations 2001-2003 inédites, Vermeulen et Blaizot), fournissent des quotients de mortalité infantile respectivement de 0 ‰ (Courtesoult, Champ Lamet et les Chavoures) et de 19,6 ‰ à 26 ‰ (Aulnat/Gandaillat),

bien inférieurs aux références théoriques (156 ‰ à 460 ‰ pour une espérance de vie à la naissance comprise entre 25 et 35 ans) et impliquant d'improbables espérances de vie à la naissance supérieures à 76-87 ans. Nous raisonnons ici relativement aux tables-types de Ledermann (1969)³⁵ qui offrent l'avantage d'une flexibilité extrême en raison de la multitude des variables indépendantes, et fournissent une évaluation statistique de la divergence entre les valeurs observées et les valeurs estimées.

La part réelle prise par ce phénomène durant l'Antiquité demeure toutefois difficile à évaluer, tant dans les régions étudiées que dans l'ensemble de la Gaule. D'une part, les ensembles funéraires qui ont fait l'objet d'une véritable étude du recrutement, fondée sur la restitution et l'analyse de la courbe de mortalité de la population archéologique, sont peu nombreux, les auteurs signalant seulement le « faible nombre d'enfants » sans plus de précision. En outre, plusieurs emploient l'expression « individu périnatal » pour désigner les nourrissons en général, alors qu'elle se rapporte à un moment très précis de la mortalité infantile, entre un mois avant le terme et un à deux mois après ; dans la majeure partie des cas, si l'on reprend l'information telle quelle, on est conduit à sous-estimer la mortalité infantile, ne sachant pas si les 3-11 mois (années révolues) sont ou non pris en compte, voire à la surestimer (*quid* des 12-15 mois ?). Par ailleurs, il faut avouer que les contextes du Haut-Empire sont peu propices à ce type d'étude, la pratique de la crémation limitant sérieusement l'estimation de l'âge individuel au décès des sujets immatures ; les fourchettes obtenues s'avèrent souvent trop larges, en raison de l'imprécision plus ou moins importante du diagnostic de l'âge, ce qui nuit au calcul des quotients de mortalité. Enfin, comme nous l'avons souligné plus haut, l'emprise d'une opération archéologique ne porte pas forcément, sinon sur la totalité, du moins sur un échantillon représentatif de la population inhumée.

Si nous sélectionnons, parmi nos séries, celles qui nous paraissent, en raison de la surface fouillée, les plus représentatives de l'état initial de l'ensemble funéraire (ensembles complets ou grand nombre de structures) et dont les données brutes de l'âge au décès sont disponibles, nous obtenons un résultat surprenant, dans la mesure où près de la moitié d'entre elles fournissent un quotient de

35. Ces données de référence sont établies sur 154 tables de mortalité (sur la même base que celle des Nations-Unies), qui présentent l'analyse factorielle des composants principaux, un modèle de régressions à un ou deux paramètres et plusieurs entrées (variables indépendantes).

Tabl. XXXIX – Quotients de mortalité relevés dans plusieurs ensembles funéraires du Haut- et du Bas-Empire.
En grisé : quotients conformes aux données théoriques (d'après Ledermann, 1969).

Localisation	Datation	Quotient		Source
		Haut-Empire	Bas-Empire	
Le Pâtural, Gerzat (Puy-de-Dôme)	fin I ^{er} -II ^e s.	205,9 ‰ ; 264,7 ‰		Pélessier, 2008
Chantambre, Buno-Bonnevaux (Essonne)	fin I ^{er} -milieu V ^e s.	171 ‰ ; 400 ‰		Murail, 1997
Rue de la Favorite, Lyon (Rhône)	Augustéen-fin II ^e /III ^e s.	0 ‰		données brutes inédites L. Tranoy
Le Valladas, Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme)	dernier tiers I ^{er} -fin II ^e / début III ^e s.	9,1 ‰ ; 63,6 ‰		données brutes Bel <i>et al.</i> , 2002
78, rue Jean-Jaurès, Nîmes (Gard)	I ^{er} -II ^e s.	224 ‰ ; 285,7 ‰		données brutes inédites V. Bel
Saint-Lambert, Fréjus (Var)	I ^{er} s. av.-II ^e s. apr.	55,1 ‰ ; 57,4 ‰		données brutes Gébara, Béraud, 1993
Voie de l'Océan, Lyon (Rhône)	Augustéen-fin II ^e s.	200 ‰ (durée totale), 260,5 ‰ (jusqu'au milieu du II ^e s.)		données brutes D. Frascone, 1999
Rue du Chapeau-Rouge, Vaise (Rhône)	II ^e -III ^e s.	138,5 ‰		données brutes J.-L. Gisclon
Contrescarpe, rue Pierre-Audry, Lyon (Rhône)	I ^{er} -III ^e s.	17,9 ‰ ; 71,4 ‰		données brutes M. Billard
La Grande Borne, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)	II ^e s.	263 ‰		données inédites F. Blaizot
Les Quaires, Martres-d'Artière (Puy-de-Dôme)	II ^e s.	0 ‰		données inédites A. Richier
Rochefort, Gerzat (Puy-de-Dôme)	2 ^e moitié I ^{er} - 1 ^{re} moitié II ^e s.	150 ‰		données brutes V. Bel
Sextius Mirabeau, Aix-en-Provence (Vaucluse)	milieu I ^{er} -fin II ^e s.	181,8 ‰		données brutes Nin <i>et al.</i> , 2006
Champ de l'Image, Saint-Marcel (Indre)	début I ^{er} -III ^e s.	266,7 ‰		Durand, 2005
Lazenay, Bourges (Cher)	I ^{er} -IV ^e s.	222,5 ‰ ; 258,9 ‰		Durand, 2005
Saint-Martin-des-Champs, Bourges (Cher)	IV ^e s.		232,11 ‰ ; 256,8 ‰	Durand, 2005
Grange Neuve, Allan (Drôme)	III ^e -IV ^e s.		277 ‰	Blaizot, Alix, Ferber, 2003
La Ramière, Roquemaure (Gard)	IV ^e s.		500 ‰	Blaizot, Alix, Ferber, 2003
Le Pillon, Marennes (Rhône)	IV ^e s.		0 ‰	Blaizot <i>et al.</i> , 2001
Le Trillet, Meyzieu (Rhône)	IV ^e -V ^e s.		103,4 ‰	Blaizot <i>et al.</i> , 2001
Les Girardes, Lapaud (Vaucluse)	IV ^e s.		0 ‰	Blaizot <i>et al.</i> , 2001
Malbosc, Montpellier (Hérault)	IV ^e s.		181,8 ‰	Blaizot, Raux <i>et al.</i> , 2008
Bruère-Allichamps (Cher)	IV ^e -V ^e s.		224,4 ‰ ; 273,2 ‰	Durand, 2005
Rue des Fossés-de-Trion, Lyon (Rhône)	III ^e -IV ^e s.		79,9 ‰ ; 131,6 ‰	données brutes inédites E. Boës

mortalité avant un an (Iq0) qui, bien que confiné sur les valeurs faibles, peut être considéré comme relativement correct (tabl. XXXIX). Pour tenir compte de la variabilité de la mortalité dans une population à schéma de mortalité archaïque (espérance de vie à la naissance $e^{\circ}(0)$ comprise entre 20 et 40 ans), les références (Ledermann, 1969) ont été déterminées à $e^{\circ}(0) = 25$ et 35 ans ; les valeurs médianes sont de 224,3 ‰ pour $e^{\circ}(0) = 25$ ans avec la valeur la plus basse à 223,28 ‰, et de 320,4 ‰ pour $e^{\circ}(0) = 35$ ans avec la valeur la plus haute à 321,9 ‰. Les données archéologiques enregistrées dans le tableau XXXIX indiquent que les quotients de mortalité avant un an pouvant être considérés comme corrects (11 sites sur 24), sont généralement compris entre 200 et 290 ‰, seuls deux s'écartant sensiblement vers des valeurs hautes plus extrêmes, de 400 et 500 ‰ (Chantambre et la Ramière). Dans le cas de la Ramière, le quotient de mortalité avant 20 ans, 20q0 = 756,8 ‰ (!) laisse supposer un recrutement polymorphe de cet ensemble funéraire (voir *supra*, p. 304). *A contrario*, le résultat de Iq0 = 0 ‰ obtenu à la Favorite et aux Quaires pour le Haut-Empire, au Pillon et aux Girardes pour le

Bas-Empire, témoigne d'un total rejet des plus jeunes nourrissons de ces ensembles funéraires. Cette exclusion est moins systématique sur les neuf autres sites, où Iq0 varie de 9,1/63,6 ‰ à 181,8 ‰. Ainsi, cet échantillon nuance le modèle généralement admis et souligne une variabilité très importante du comportement des groupes sociaux de l'Antiquité envers les très jeunes enfants.

Notons que la valeur du quotient de mortalité entre 1 et 4 ans (4q1), souvent faible dans les séries archéologiques, semble indiquer que généralement, l'accès systématique à l'ensemble funéraire doit se produire dans le courant de cette classe d'âge.

Dans les séries où seul un petit échantillon a été exhumé, on en est réduit à constater l'absence ou la sous-représentation des bébés (un seul à la Butte à Lyon, aucun aux Feuillis à Saint-Priest, rues Rochette et Chevrier et à la Favorite à Lyon, Champ Bussière à Pont-du-Château, les Quaires aux Martres-d'Artière...). En raison des différents comportements mis en évidence ci-dessus, on ignore si la sous-représentation de cette classe d'âges est due ou non à un rejet ou bien si les petits sont placés dans un secteur

non fouillé. Le regroupement des petites tombes dans des secteurs particuliers de l'ensemble funéraire est illustré sur le site tardo-antique de Grange Neuve (fig. 215), à Allan, où elles se situent en périphérie de l'un des deux groupes spatiaux, (Blaizot *et al.*, 2003, fig. 1, p. 55), à la Grande Borne (fig. 200) où elles sont regroupées contre les murs du mausolée ou à Saint-Martin à Mèze. Des contextes plus septentrionaux montrent les mêmes tendances : les sujets décédés en phase infantile de l'ensemble funéraire de Chantambre, à Buno-Bonnevaux, dans l'Essonne, semblent concentrés dans le centre et le quart sud-ouest (Murail, 1997, fig. 1 et 2 p. 231), ceux du Champ de l'Image à Saint-Marcel se trouvent dans un secteur situé près du mur qui délimite l'ensemble funéraire ou et ceux de la ZAC du Hameau de Lazenay à Bourges se situent dans une aire distincte de celle consacrée aux dépôts de crémation (données inédites de R. Durand, 2005). Ce phénomène, toutefois non systématique, est probablement dicté par des questions pratiques, la gestion spatiale d'un secteur s'avérant de toute évidence facilitée par la présence de structures de même taille ou de même nature puisque, rappelons-le, les très jeunes sujets sont préférentiellement inhumés et très souvent placés dans des céramiques de grand gabarit. Tout se passe comme si la dissociation spatiale relevée à grande échelle sur un terroir par la présence d'espaces funéraires distincts évoqués ci-dessous se produisait sur l'espace restreint défini par l'ensemble funéraire.

Une inhumation sur le site du Verbe Incarné à Lyon, deux sur celui de Lachard à Varcès-Allières-et-Risset en Isère contre les murs d'une *mansio*, deux dans un fossé jouxtant la *pars rustica* d'une *villa* aux Grandes Terres à Beynost dans l'Ain, seize sur l'*oppidum* du Cayla à Mailhac dans l'Aude pour le Haut-Empire, une du I^{er} s. av. J.-C. sous le sol d'une maison à Orléans, six de la fin du II^e s. ou du début du III^e s., dans un fossé laténien du site des Arènes, près de Levroux (Indre) et les découvertes ponctuelles, souvent inopinées, d'inhumations de bébés dans l'habitat viennent confirmer la pratique rapportée dans les textes antiques. Cette dernière ne constitue cependant pas une nouveauté de l'époque romaine ; de nombreux sites proto-historiques livrent en effet des inhumations de nouveau-nés, implantées dès la fin du VII^e s. dans toutes les unités domestiques des habitats (cours, pièces d'habitation...). Le site le plus spectaculaire est celui de Brig-Glis, à Waldmate (Suisse), qui compte une centaine d'inhumations d'enfants morts en bas âge entre la fin du VII^e s. et la fin du VI^e s. av. J.-C. (Fabre, 1996a). En Languedoc-Roussillon, les habitats de Gailhan (Gard), Lattes, Nissan-lez-Enserune (Hérault), de

Cayla à Mailhac (Aude) (38 individus), en fournissent de nombreux exemples (Dedet *et al.*, 1991). Dans la Drôme, le site hallstattien de Bourbousson sur la commune de Crest livre une sépulture de nourrisson décédé avant l'âge de 3 mois, établie à proximité d'une maison (Treffort, 2001, p. 88). Pour l'époque romaine, l'apport véritablement novateur de l'archéologie sur le sujet consiste en la mise en évidence d'ensembles funéraires réservés aux jeunes enfants, comme à Sallèles-d'Aude (Duday *et al.*, 1995), Champ Madame à Beaumont (Alfonso, Blaizot dir., 2004), à Lezoux (Vertet, 1974), et aux Béziaux à Langeais (Baills-Talbi, Blanchard, 2006). Le site de Champ Madame ne concerne que des enfants décédés avant l'âge de 6 mois ; ce seuil correspondant à l'éruption dentaire, cet ensemble funéraire semble accréditer le texte de Pline l'Ancien (I^{er} s. apr. J.-C.), selon lequel les enfants dont les dents n'avaient pas poussé ne faisaient pas l'objet d'une crémation (Pline l'Ancien, *Naturalis Historia*, VII, 15). La mortalité périnatale représente 52 % de la mortalité infantile, et s'avère donc conforme aux données théoriques du schéma de mortalité archaïque, où elle est comprise entre 43 % et 58 %, ce qui est également le cas sur le site de la Ramière (50 % à 57 %), principalement dévolu aux inhumations de nourrissons (Blaizot *et al.*, 2003, p. 61-62). Ces résultats désignent donc une population naturelle, et signifient que ces deux espaces funéraires furent utilisés par un groupe social homogène de manière régulière sur un laps de temps défini pour les bébés (dont seulement ceux de moins de 6 mois à Champ Madame) ; une fréquentation sporadique par un groupe hétérogène aurait en effet abouti à un déséquilibre du rapport entre la mortalité périnatale et la mortalité postnéonatale. C'est le cas, par exemple, d'un *loculus* réservé aux jeunes enfants (Iq0 = 771,4 ‰ et 4q1 = 914,3 ‰ ; N = 35) de la Nécropole d'Alexandrie, qui présente un schéma démographique improbable, avec un rapport de la mortalité périnatale sur la mortalité infantile de 11 % (Blaizot, à paraître). En revanche, sur le site de Sallèles-d'Aude, si le rapport de 84,6 %, calculé à partir des données brutes de H. Duday, indique que cet ensemble funéraire est largement réservé aux enfants mort-nés ou décédés peu de temps après le terme, on ne peut évaluer les modalités du recrutement (groupe homogène ou utilisation aléatoire par un groupe élargi). Des exemples de lieux ponctuels d'inhumations sont en tout cas illustrés par les dépôts en habitat, ou par de très petits groupes isolés, comme celui de Champ Chaltras aux Martres-d'Artière, où cinq sépultures datées de la fin des I^{er}-II^e s. se trouvent en bordure d'une voie qui traverse les champs, à 150 m d'un établissement agricole.